

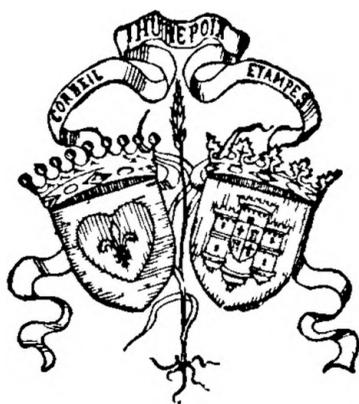
BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

2<sup>e</sup> Année — 1896

---

1<sup>o</sup> LIVRAISON

---



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
1896

SOMMAIRE DU 1<sup>er</sup> BULLETIN DE 1896

---

Statuts et Règlement de la Société . . . . .	Page	v
Liste des membres . . . . .		xi
Conseil d'administration, Bureau, Comité de publication.		xvii
Compte-rendu des séances du Conseil. . . . .		xix
Une Victime de la Terreur à Arpajon, par M. LORIN . . .		i
Un quartier de Corbeil, étude topographique, par M. A. DUFOUR. . . . .		6
Étréchy et les Fiefs environnants, par M. L. MARQUIS		16
B. Hauréau. Notice nécrologique. . . . .		33
GRAVURES :		
Plan de Corbeil en 1634 . . . . .	Page	7
Bois sculpté provenant de la maison de la <i>Coupe d'or</i> . . .		15

---

Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. DUFOUR, Secrétaire-général, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. LASNIER, 28, rue de Champlouis, à Corbeil.

---

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.



**BULLETIN**  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE  
CORBEIL, D'ÉTAMPES  
ET DU  
HUREPOIX

---

IMPRIMERIE G. BELLIN, A MONTDIDIER

---

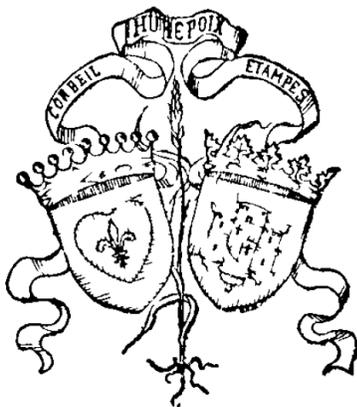
BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

2<sup>e</sup> Année — 1896

---

1<sup>re</sup> LIVRAISON

---



453

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
1896

*Ps. 8<sup>o</sup>  
12457*

★

**SOCIÉTÉ**  
**HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE**  
**DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX**

---

**STATUTS**

*Approuvés par arrêté préfectoral en date  
du 19 février 1895*

---

ARTICLE I. — Une Société est fondée à Corbeil sous le titre de SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX.

Elle a pour but les études, les recherches et les publications concernant l'histoire et l'archéologie de notre contrée et des régions circonvoisines, ainsi que la description et la conservation des monuments anciens situés dans ces mêmes régions.

Elle a son siège à Corbeil et tiendra ses séances soit à la Sous-Préfecture, soit à la Mairie, avec l'autorisation préalable du Sous-Préfet ou du Maire.

ART. II. — La Société s'interdit toutes discussions ou publications politiques ou religieuses.

ART. III. — La Société se compose de tous les fondateurs et, en nombre illimité, des personnes qui, adhérant aux Statuts, sont admises par le Conseil sur la présentation de deux membres.

Le Conseil peut aussi désigner des membres correspondants qui seront nommés par l'Assemblée générale.

Les mineurs ne seront admis dans la Société que sur le consentement soit de leurs parents, soit de leur tuteur.

ART. IV. — Le titre de fondateur est acquis : 1° aux signataires des présents statuts, 2° à tout membre qui fait don à la Société d'une somme de cent francs au moins.

ART. V. — Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de dix francs ; cependant cette cotisation est réduite à cinq francs pour les personnes appartenant au clergé et à l'enseignement.

ART. VI. — Tout membre adhérent qui aura effectué un versement de cent francs au moins sera exonéré du paiement des cotisations annuelles.

ART. VII. — La Société est administrée par un Conseil composé de vingt-et-un membres, élus pour trois ans en Assemblée générale.

Ce Conseil se renouvelle chaque année par tiers.

Les membres sortants sont rééligibles.

ART. VIII. — Le Conseil, sur la proposition du Comité de publication, statue sur l'impression des travaux et la composition des bulletins ; il soumet aux auteurs les modifications qu'il juge nécessaires et détermine l'ordre des insertions.

ART. IX. — Aucune dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil. Le trésorier ne doit effectuer aucun paiement sans le visa du Président ou d'un Vice-Président.

ART. X. — La Société se réunit tous les ans au mois de mai, en Assemblée générale, soit à Corbeil, soit dans toute autre ville désignée par le Conseil.

Cette assemblée nomme les Membres du Conseil.

Elle entend les rapports qui lui sont présentés par le Conseil et qui sont relatifs à l'état des travaux et à la situation financière de la Société.

Elle délibère sur toutes les propositions qui lui sont soumises par le Conseil.

ART. XI. — La Société pourra organiser des excursions archéologiques, faire exécuter des fouilles, établir une bibliothèque, un musée, acquérir, recueillir ou recevoir, à titre de dons manuels, tous les objets et documents qui l'intéressent. Toutes ces questions seront décidées par le Conseil.

ART. XII. — Les membres correspondants reçoivent les publications de la Société et sont affranchis de toute cotisation.

ART. XIII. — En cas de dissolution de la Société, les membres titulaires, réunis en une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet, seront appelés à statuer sur la liquidation de l'actif social et sur la destination des collections appartenant à la Société.

ART. XIV. — Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée générale, sur une proposition écrite et signée de dix membres au moins, mais aucune modification ne deviendra exécutoire qu'après avoir été autorisée par l'autorité compétente, en exécution de l'article 291 du Code pénal.

ART. XV et dernier. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts et le bon fonctionnement de la Société.

Vu par le Vice-Président:

P. BOUCHER.

Vu et soumis à l'approbation de  
Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise.

Le Sous-Préfet de Corbeil,

G. DE LINIÈRES.

Le Préfet de Seine-et-Oise, Chevalier de la Légion d'honneur, autorise la « Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix » à se constituer légalement, en vertu de l'article 291 du Code pénal et conformément aux présents Statuts.

Fait à Versailles, le 19 février 1895.

*Pour le Préfet,*

Le Secrétaire-général délégué,

DUFOIX.



# RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

*Arrêté par l'Assemblée générale du 4 Décembre 1894*

---

ARTICLE I. — Messieurs les Sous-Préfets de Corbeil et d'Étampes sont Présidents d'honneur de la Société.

ART. II. — Le Conseil, conformément à l'article VII des statuts, désigne, chaque année parmi ses membres, un Président, deux ou plusieurs vice-Présidents, un Secrétaire-général, un Secrétaire-rédacteur et un Trésorier.

ART. III. — Le Président ouvre et dirige les séances, maintient l'ordre dans les discussions, fait exécuter les statuts et les décisions de la Société, la convoque pour les séances ordinaires et extraordinaires et ordonnance les dépenses.

En cas d'absence des Président et vice-Présidents, le Conseil est présidé par le plus âgé des membres présents.

ART. IV. — Le Secrétaire-général est chargé, sous la direction du Conseil, de la composition et de la rédaction du bulletin; il veille à l'impression et à la correction de toutes les publications de la Société; il se met en rapport avec les auteurs et leur soumet, s'il y a lieu, les observations approuvées par le Conseil, sur le rapport du Comité de publication. Il fait annuellement à l'assemblée générale un rapport sur les travaux de la société; enfin il remplit les fonctions d'archiviste.

ART. V. — Le Secrétaire-rédacteur rédige les procès-verbaux des séances et est chargé de tout ce qui se rapporte à la correspondance.

ART. VI. — Le Trésorier est chargé du recouvrement des cotisations annuelles; il paie les dépenses ordonnancées et donne, chaque année, à la séance générale, un état de la situation financière de la Société.

ART. VII. — Le Conseil se réunit tous les trois mois; cependant le Président peut le convoquer chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent.

ART. VIII. — Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des suffrages; pour qu'elles soient valables, sept membres au moins doivent être présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. IX. — Le Conseil statue sur les demandes d'admission et désigne la catégorie à laquelle doit appartenir chaque candidat admis, afin de déterminer le montant de sa cotisation, conformément à l'article V des statuts.

Les délibérations du Conseil ont lieu au scrutin secret, et les noms des candidats refusés ne sont pas inscrits au procès-verbal.

ART. X. — Les décisions du Conseil ordonnant une dépense sont transmises sans retard au Trésorier par un extrait du procès-verbal, signé du Secrétaire-rédacteur.

ART. XI. — Les fonds disponibles de la Société seront déposés à la caisse d'épargne de Corbeil ou dans toute autre caisse désignée par le Conseil.

ART. XII. — L'ouverture de l'année sociale est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1895.

Tout candidat admis doit sa cotisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de son admission.

ART. XIII. — La Société publiera un bulletin périodique et, si ses ressources le lui permettent, elle pourra également publier des mémoires et des documents.

ART. XIV. — Un Comité de publication, composé d'un vice-Président et du Secrétaire-général, membres de droit, et de cinq membres choisis par le Conseil et renouvelables chaque année, proposera la publication, sous les auspices de la Société, des mémoires et documents dont il aura apprécié la valeur réelle.

ART. XV. — Les Sociétaires ont droit à toutes les publications de la Société à partir de l'année de leur admission.

ART. XVI. — Tous les Sociétaires peuvent assister aux séances du Conseil, mais ils ne peuvent prendre part aux votes.

Le Président peut leur donner la parole quand ils ont à faire des communications qui rentrent dans l'ordre des travaux de la Société.

Cependant le Conseil peut se former en Comité secret sur la demande de deux de ses membres.

ART. XVII. — Les auteurs pourront faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux publiés par la Société.

Tout tirage à part devra porter la mention du volume dont il aura été extrait.

Aucun tirage à part ne pourra être mis en circulation avant la publication par la Société du travail dont il est l'objet.

ART. XVIII. — Les demandes de modifications aux statuts devront être adressées au Président quinze jours au moins avant l'assemblée générale ; il en sera fait mention sur les lettres de convocation.

ART. XIX et dernier. — Le présent règlement pourra être modifié par le Conseil sur la proposition et à la majorité de sept membres au moins.



## LISTE DES MEMBRES

---

Les noms précédés d'un astérisque (\*) sont ceux des MEMBRES FONDATEURS qui ont racheté leur cotisation.

---

- MM. ALLAIN, Maire de Soisy-sous-Étiolles.  
ALLIOT (l'Abbé), Curé de Bièvres.  
AUBRY-VITET, Archiviste-Paléographe, 9, rue Barbet-de Jouy, Paris.
- BARREAU (Eugène), Juge au tribunal de Commerce de Corbeil, à Ris-Orangis.  
BARTHÉLEMY (André), à Villeneuve-le-Roi, par Ablon.  
BARTHÉLEMY (Jules), Géomètre-expert, rue Feray, Corbeil.  
BARTISSOL, Maire de Fleury-Mérogis, par Saint-Michel-sur-Orge.  
BAZIN, au château de Villegenis, par Massy.  
BEGLET (Armand), à Corbeil et, à Paris, 162, boulevard Haussmann.  
BERNON (le Baron de), à Palaiseau, et, à Paris, 3, rue des Saints-Pères.  
BESSIN, Conseiller d'arrondissement à Corbeil.  
La BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE CORBEIL, représentée par M. DUFOUR, bibliothécaire.  
\*BIZEMONT (le Vte Arthur de) au Château du Tremblois par Bouxières-aux-Chênes (Meurthe-et-Moselle).  
BLAVET, Président de la Société d'Horticulture d'Étampes, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, Étampes.  
BONNEFILLE, Conseiller général de Seine-et-Oise, à Massy.

- MM. BONNIN (l'Abbé), Curé d'Ablon.  
 BOSQUILLON DE JARCY, Maire de Varennes, par Mandres.  
 BOUCHER (le D<sup>r</sup> Paul), Médecin en chef de l'Hôpital de Corbeil.  
 BOUJU-TANDOU (J. Albert) au Château du Tremblay, à Corbeil et, à Paris, 67, avenue Kléber.  
 BUFFIER (Gaston), hommes de Lettres, 146, rue des Vallées à Brunoy.
- CAILLOT-GERSON (Oscar-Louis), Artiste-peintre, 62, rue de Paris, Massy.  
 CALLIET, Président du tribunal de Commerce, à Corbeil.  
 CAUVIGNY (l'Abbé), Curé de Ballancourt.  
 CAUVILLE (Paul de), Sénateur, au château des Tourelles, par Évry-Petit-Bourg; à Paris, place d'Iéna, 8.  
 CHAMBERET (Paul de), ancien Sous-Préfet, 20, rue des Capucines, Paris.  
 CHAMBON, avoué à Corbeil.  
 CHÉRON, à Lardy.  
 CHERRIÈRE (le D<sup>r</sup>), à Essonnes.  
 CHEVALIER (Léon), Conseiller-Maitre à la Cour des Comptes, à Soisy-sous-Étiolles, et à Paris, 216, rue de Rivoli.  
 CLÉMENT, Architecte de l'arrondissement d'Étampes, à Étampes.  
 COCHIN (Henry), Député du Nord, au château de Wetz, à St-Pierre-Brouck, par Bourbourg (Nord).  
 COLAS (l'Abbé), Curé de Soisy-sous-Étiolles.  
 COLAS (Albert) propriétaire à Villeneuve le-Roi.  
 COLLARDEAU DU HEAUME (Philéas), 6, rue Halévy, Paris.
- \* COURCEL (le Baron Alphonse de), Ambassadeur et Sénateur, au château d'Athis-Mons, et à Paris, 10, boulevard Montparnasse.  
 \* COURCEL (George de), à Vigneux, et à Paris, 178, boulevard Haussmann.  
 \* COURCEL (Valentin de), Maire d'Athis-Mons, et à Paris, 20, rue de Vaugirard.  
 \* CROS (Louis), Conseiller général de Seine-et-Oise, à Corbeil.
- DANGER, géomètre, à Etampes.  
 \* DARBLAY (Aymé), au château de St-Germain, par Corbeil.

- MM. DARBLAY (Paul), au château de St-Germain, par Corbeil.
- DELESSARD (Edouard), Avoué honoraire près le Tribunal de la Seine, à Ris-Orangis.
- DEPOIN (Joseph), Secrétaire général de la Société historique de Pontoise, 50, rue Basse, à Pontoise, et à Paris, 62, rue Bonaparte.
- DEVERRE (l'Abbé), Curé de Boigneville.
- DEVOUGES (le D<sup>r</sup>), Président de la Société d'Horticulture de l'arrondissement, rue Feray, à Corbeil.
- DION (le Comte de), Président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury.
- DUFAURE (Amédée), ancien député, au Château de Gillevoisin, par Étréchy, et 11, Avenue Percier, à Paris.
- DUFOUR (M. A.), Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Corbeil, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.
- DURANDET (l'Abbé), Curé de Ris-Orangis.
- \* DUVAL (Rubens), Professeur au Collège de France, à Morsang-sur-Seine, et à Paris, 11, rue de Sontay.
- FLAMMARION (Camille), Directeur de l'Observatoire de Juvisy, à Juvisy.
- FORTEAU (Charles-Marie), Trésorier de la Caisse d'Épargne d'Étampes, à Étampes.
- FOUDRIER (l'Abbé), Curé de Morsang-s-Orge, par Savigny-s-Orge.
- FRICTSCH (l'Abbé), Curé d'Étréchy.
- GATINOT, inspecteur-primaire honoraire, à Montgeron.
- GEFFROY (le D<sup>r</sup>), à Villeneuve-Saint-Georges.
- GÉHIN (l'Abbé), Curé de Chilly-Mazarin, par Longjumeau.
- GENET (l'Abbé), Curé de Méréville.
- GENTY (l'Abbé), curé de Livry.
- GRAND (Émile), avoué à Corbeil.
- GRANGE (le Marquis de la), Maire de Montgeron.
- GUÉBIN (Edmond), Avoué à Corbeil.
- GUÉNIN (Eugène), Critique d'art et sténographe au Sénat, Villa des Fresnes, à Juvisy.

- MM. HARO (Henri), Peintre-Expert, 20, rue Bonaparte, à Paris.  
 HAURÉAU (Barthélemy), Membre de l'Institut, Rond-Point Bugeaud, 5, à Paris.
- \* JACQUEMOT (l'Abbé), Curé-Doyen d'Argenteuil.  
 JANCOURT-GALIGNANI, Maire d'Étiolles, par Corbeil, et à Paris, 182, rue de Rivoli.  
 JARRY (Henri), Pharmacien, Membre du Conseil départemental d'hygiène, à Corbeil.  
 JOZON (Maurice), Notaire à Corbeil.
- LACHASSE (Auguste), Adjoint au Maire de St-Germain-lès-Corbeil.  
 LACOMBE (Paul), Trésorier de la Société de l'histoire de Paris, 5, rue de Moscou, à Paris.  
 LADMIRAL (le Dr), au château d'Étiolles, par Corbeil.  
 LAROCHE (M<sup>me</sup> Jules), rue Saint-Spire, à Corbeil.  
 LASNIER (E.), Receveur des finances en non activité, 28, rue de Champlouis, à Corbeil.  
 LECACHEUR (M<sup>me</sup>), rue Saint-Spire, à Corbeil.  
 LEGROS, Notaire, Maire de Boissy-St-Léger.  
 LEMAIRE (Jules), homme de lettres, rue Féray, à Corbeil.  
 LEPROUST (l'Abbé), 3, rue Pavée, à Étampes.  
 LORIN, Avoué, Secrétaire général de la Société historique de Rambouillet, à Rambouillet.
- MALLET, Conseiller d'Arrondissement, à Corbeil.  
 MAREUSE (Edgar), Secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, 81, Boulevard Haussmann, à Paris.  
 MARSAUX (l'Abbé), Curé-Doyen de Chambly (Oise).  
 MARTELLIÈRE, ancien Magistrat, à Pithiviers (Loiret).
- \* MAUBAN (Georges), à Soisy-sous-Étiolles, et à Paris, 5 bis, rue de Solférino.  
 MONTGERMONT (le Comte G. de), 62, rue Pierre Charron, à Paris, et au château de Montgermont, par Ponthierry (S-et-M.)  
 MORIZET (Emile), Hôtel de l'Arquebuse, à Corbeil.  
 MOTTHEAU, 4, place St-Médard, à Brunoy, et à Paris, 87, rue d'Assas.  
 MURET (l'Abbé), Curé de Brunoy.

MM. OUDIOU, Architecte de la ville, avenue Darblay, à Corbeil.

PANNIER (le Pasteur Jacques), rue Féray, à Corbeil.

PASQUET (Alfred-Marc), Architecte de l'arrondissement, à Corbeil.

PASTRÉ (Aymé), Maire d'Evry-Petit-Bourg.

PÉRIN (Jules), Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Docteur en droit, Archiviste-Paléographe, à Ris-Orangis, et à Paris, 8, rue des Écoles.

PINSON (Paul) d'Étampes, 39, rue de Valenciennes, à Douai (Nord).

PRESTAT, Receveur des finances de l'arrondissement de Corbeil.

PRIVÉ, Directeur du moulin français, à Salonique (Turquie).

RABOURDIN (Charles), Maire de Paray, à la ferme de Contin, par Athis-Mons.

RADOT (Émile), industriel, à Essonnes.

RAVAUT (Paul), au château de Ste-Radegonde, commune du Coudray-Montceau, par le Plessis-Chenet.

RICHERAND (le Baron), Maire de Villecresnes.

ROBELIN (Léon), Président de la Société d'Encouragement à l'instruction, à Longjumeau.

SABATIER, Maire de Viry-Châtillon.

SAVARY, Conseiller général de Seine-et-Oise, à Villecresnes.

SÉRÉ-DEPOIN, Président de la Société historique de Pontoise, 56, rue Charles Laffitte, à Neuilly (Seine).

SIMON (Paul), Architecte, à Villeneuve-St-Georges.

SOUPAULT, Maire de Villeneuve-le-Roi, par Ablon.

SWARTE (Victor de), Trésorier-Payeur-Général du Nord, à Lille.

TANON (M. L.), Président de Chambre à la Cour de Cassation, 90, rue d'Assas, à Paris, et au château du Clos-Bernard, à Soisy-sous-Étiolles.

TETON (Gabriel), instituteur à Épinay-sous-Senart, par Brunoy.

TOURNEUX (Maurice), 14, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris.

TOURNEVILLE, ancien juge de paix de Corbeil, à Lyons-la-Forêt (Eure).

MM. VACQUER, Architecte, chargé du service archéologique de la ville de Paris, 2, rue Boutarel, à Paris.

VALLET (l'Abbé), Curé de Fleury-Mérogis, par St-Michel-sur-Orge.

VAUFRELAND (le Baron de), Maire de Morsang-sur-Seine, au château des Roches, commune de Morsang-sur-Seine, et à Paris, 38, avenue Gabriel.

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (la Commune de).

WARIN, Directeur de la papeterie d'Essonnes, à Essonnes.

---

#### MEMBRES HONORAIRES-CORRESPONDANTS

MM. BOURNON (Fernand), Archiviste-Paléographe, 12, rue Antoine Roucher, à Paris.

COÜARD (Emile), Archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles.

DUTILLEUX (A.), Chef de division à la Préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles.

LEGRAND (Maxime), Avocat, rue de la Porte-dorée, à Étampes.

MARQUIS (Léon), d'Étampes, 32, rue de la Clef, à Paris.

PHARISIER, Rédacteur en chef de *l'Abeille de Seine-et-Oise*, à Corbeil.

QUESVERS (Paul), à Montereau-faut-Yonne (Seine-et-Marne).

STEIN (Henri), Archiviste aux Archives nationales, 38, rue Gay-Lussac, à Paris.



## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BARTHÉLEMY (Jules), de Corbeil.  
BLAVET, d'Étampes.  
BONNIN (l'Abbé), d'Ablon.  
BOUCHER (le Dr Paul), de Corbeil.  
COLAS (l'Abbé), de Soisy-s-Étiolles.  
COURCEL (George de), de Vigneux.  
COURCEL (Valentin de), d'Athis-Mons.  
DEPOIN (Joseph), de Pontoise.  
DUFOUR (M. A.), de Corbeil.  
DUTILLEUX (A.), de Versailles.  
GENTY (l'Abbé), de Livry.  
HAURÉAU (de l'Institut), de Paris.  
JARRY (Henri), de Corbeil.  
LASNIER (E.), de Corbeil.  
LEGRAND (Maxime), d'Étampes.  
LEMAIRE (Jules), de Corbeil.  
MAREUSE (Edgar), de Paris.  
MARQUIS (Léon), d'Étampes.  
MARTELLIÈRE, de Pithiviers.  
MOTTHEAU, de Brunoy.  
PASQUET (Alfred-Marc), de Corbeil.  
PÉRIN (Jules), de Ris-Orangis.



## BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Présidents d'honneur :

M. le Sous-Préfet de Corbeil.  
M. le Sous-Préfet d'Étampes.

---

Président : M. HAURÉAU, Membre de l'Institut.  
Vice-Présidents : M. le D<sup>r</sup> P. BOUCHER, Médecin en chef de  
l'hôpital de Corbeil.  
M. G. de COURCEL, ancien officier de marine.  
M. BLAVET, Président de la Société d'horticulture d'Étampes.  
Secrétaire-Général : M. DUFOUR, Conservateur de la bibliothèque  
et des archives de la ville de Corbeil.  
Trésorier : M. LASNIER, Receveur des finances en non  
activité.  
Secrétaire-Rédacteur : M. JARRY, Membre du Comité départe-  
mental d'hygiène.

---

## COMITÉ DE PUBLICATION

MM. le D<sup>r</sup> P. BOUCHER, vice-Président, membre de droit.  
A. DUFOUR, Secrétaire général, membre de droit.  
V. DE COURCEL, d'Athis-Mons.  
H. JARRY, Secrétaire rédacteur, de Corbeil.  
J. LEMAIRE, de Corbeil.  
J. PÉRIN, de Ris-Orangis.  
LÉON MARQUIS, d'Étampes.



SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

---

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

---

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Tenue à la Sous-Préfecture de Corbeil le 14 Mars 1896.*

Présidence de M. le D<sup>r</sup> BOUCHER, vice-président.

Étaient présents: MM. J. Barthélemy, le D<sup>r</sup> P. Boucher, l'Abbé Colas, Valentin de Courcel, A. Dufour, H. Jarry, Lasnier, Marc-Pasquet et Mottheau.

MM. de Linières, G. de Courcel, Mareuse, l'Abbé Bonnin, l'Abbé Genty, J. Périn et Legrand s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

Le secrétaire-général informe le Conseil que le 2<sup>e</sup> bulletin, qui clôt l'exercice 1895, vient d'être distribué et que le 1<sup>er</sup> bulletin de l'année 1896 est en préparation et ne tardera pas à être publié.

M. le Président annonce au Conseil que la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et de Hurepoix vient d'être nommée membre correspondant de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France et qu'il y aura par conséquent échange de bulletins entre ces deux sociétés.

Le Conseil, tout en les regrettant, accepte les démissions de MM. Gennerat et Pécoul, justifiées par des motifs divers.

Le secrétaire présente une requête de M. Jacques Pannier, pasteur de l'église réformée pour l'arrondissement de Corbeil, qui exprime le désir de faire partie de la Société à titre de membre du clergé.

Le Conseil, consulté à ce sujet, reconnaît le bien fondé de la demande de M. Jacques Pannier et décide qu'il sera inscrit sur les listes de la Société comme membre du clergé et qu'il jouira en conséquence des avantages réservés par les statuts aux sociétaires de cette catégorie.

Le Conseil prononce ensuite l'admission d'un certain nombre de membres nouveaux dont les noms suivent :

- M. DE SWARTE (Victor), trésorier-payeur général du Nord, à Lille (Nord), présenté par MM. Lasnier et Dufour.
- M. LACHASSE (Auguste), adjoint au maire de St Germain-lès-Corbeil, présenté par MM. Boucher et Dufour.
- M. CHAMBON, avoué à Corbeil, présenté par MM. Dufour et Guébin.
- M. PRIVÉ, Directeur du moulin français, à Salonique (Turquie), présenté par MM. Dufour et Lemaire.
- La commune de VILLENEUVE-ST-GEORGES, présentée par MM. Mottheau et Lasnier.
- M. DUFAURE (Amédée), ancien député, au château de Gillevoisin, par Etréchy (S.-et-O.) et, à Paris, 11, avenue Percier, présenté par MM. Blavet et Legrand, d'Étampes.
- M. PANNIER (Jacques), pasteur de l'Église réformée, à Corbeil, présenté par MM. de Linières et Dufour.
- M. CAUVIGNY (l'Abbé), curé de Ballancourt, présenté par MM. l'Abbé Colas et Dufour.
- M. BUFFIER (Gaston), homme de lettres, 149, rue des Vallées, à Brunoy, présenté par MM. Dufour et Lasnier.
- M. BARREAU (Eugène), juge au tribunal de Commerce de Corbeil, à Ris-Orangis, présenté par MM. Dufour et Bonnefoy.
- M. LEPROUST (l'Abbé), 3, rue Pavée à Etampes, présenté par MM. Maxime Legrand et Dufour.
- M. TOURNEVILLE, ancien juge de paix de Corbeil, à Lyons-la-Forêt, (Eure), présenté par MM. Lasnier et Dufour.
- M. GATINOT, inspecteur primaire honoraire, à Montgeron, présenté par MM. Lemaire et Dufour.
- M. BEGLET (Armand), à Corbeil, et à Paris, 162, Boulevard Haussmann, présenté par MM. Boucher et Dufour.
- M. GUÉNIN (Eugène), critique d'art et sténographe au Sénat, à la villa des Fresnes, à Juvisy, présenté par MM. Depoin et Dufour.

M. DURANDET (l'Abbé), curé de Ris-Orangis, présenté par MM. l'Abbé Colas et Dufour.

M. VACQUER, architecte, chargé du service archéologique de la ville de Paris, 2, rue Boutarel à Paris, présenté par MM. Dufour et Mareuse.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'Abbé Jacquemot, curé-doyen d'Argenteuil, par laquelle il offre sa démission de membre du Conseil d'administration, justifiant cette résolution par son éloignement actuel de Corbeil.

Le Conseil, regrettant cette décision qui le prive des lumières d'un de ses membres les plus érudits, mais comprenant les motifs qui l'ont dictée, accepte la démission de M. l'Abbé Jacquemot et nomme pour le remplacer au Conseil, M. Jules Lemaire, homme de lettres à Corbeil.

M. le Trésorier donne des renseignements sur la situation financière de la Société, qui est jugée satisfaisante ; il présentera son rapport officiel à ce sujet à la prochaine assemblée générale et ce rapport sera inséré in extenso au procès-verbal de cette séance.

MM. Jacques Pannier, l'Abbé Marsaux et l'Abbé Colas offrent à la Société pour sa bibliothèque des ouvrages dont ils sont les auteurs. Le Conseil remercie ces généreux donateurs et invite M. Dufour à tenir registre des ouvrages offerts à la bibliothèque de la Société.

M. le Président communique au Conseil le bail de l'Église St-Jean-en-l'île, consenti par MM. Darblay à la Société, en vue de la création d'un musée dans la dite église. Il donne lecture de ce bail, en appuyant sur les clauses, charges et conditions diverses qui y sont énoncées et il invite le Conseil à en délibérer. Le Conseil, après délibération, déclare accepter ce bail, dans toutes ses parties, sans exceptions ni réserves, et, M. Darblay l'ayant déjà signé, il donne tout pouvoir à M. le Vice-Président P. Boucher pour y apposer sa signature au nom de la Société ; puis il renouvelle à MM. Jarry et Dufour le mandat d'arrêter, de concert avec la municipalité de Corbeil, les termes d'une convention en vue d'assurer le concours de la ville en faveur de la création projetée.

Aux termes de l'article X des statuts, l'Assemblée générale annuelle devant se tenir dans le mois de mai, le Conseil décide que cette réunion aura lieu, cette année, à Étampes dans le courant du mois

de mai prochain ; la date en sera fixée ultérieurement et des invitations seront adressées aux membres de la Société.

M. Dufour rend compte de l'état d'avancement des travaux de l'Église de St-Germain lès-Corbeil ; cette communication sera insérée dans un prochain bulletin.

M. A. Marc Pasquet informe le Conseil qu'il est possesseur d'une poutre sculptée qu'il a retirée de la charpente d'un magasin qui faisait partie de l'ancienne auberge de la Coupe d'or, sur la place du marché de Corbeil. Cette poutre, sculptée sur deux de ses faces, représente des personnages qui paraissent remonter au XV<sup>e</sup> siècle. M. Marc Pasquet ajoute qu'il fera photographier ces sculptures qui ne sont pas sans mérite et qu'il en offrira des épreuves à la Société.



# UNE VICTIME DE LA TERREUR

## A ARPAJON

PIERRE GUENOT (1)

28 Mars — 27 Avril 1794

---

Le *Moniteur universel*, dans son numéro du 15 floréal an II (4 mai 1794), place sur la liste des condamnés à mort par le tribunal criminel révolutionnaire, siégeant à Paris, en son audience du 8 floréal (27 avril):

P. Guenot, âgé de 58 ans, natif de Saint-Sulpice-de-Favières, district d'Étampes, vigneron à Yon-la-Montagne, convaincu de complots et de conspirations tendant à la dissolution de la représentation nationale, au rétablissement du despotisme, etc.

Le crime pour lequel Guenot avait été poursuivi et était condamné, avait été commis par lui, en germinal (mars 1794) à Francval, ci-devant Arpajon; son affaire avait été instruite par le comité de surveillance d'Arpajon et le conseil général du district de Corbeil (2).

Le 8 germinal (28 mars), J. B. Gérard Latour, membre du comité de surveillance de Francval, s'était présenté, à trois heures de l'après-midi, devant son comité; là il avait raconté à ses collègues que s'étant trouvé chez Loret, pâtissier à Francval, avec Guignard meunier à Biron, commune de Longpont, et Guenot (ou Guignot ou Guegnot) natif du ci-devant Saint-Sulpice (3), Guenot s'était permis des propos qui ne tendaient à rien moins qu'à une sorte d'insurrection, disant: où était cette liberté qu'on avait promise?, qu'il était bien plus riche dans l'ancien temps que dans celui-ci, que Marat (assassiné le 13 juillet 1793 par Charlotte Corday) et Lepelle-

(1) Archives nationales W 354 dossier 734.

(2) Le décret du 27 janvier 1790 qui créait le département de Seine-et-Oise, formait le district de Corbeil renfermant 7 cantons: Corbeil, Arpajon, Brunoy, Monthéry, Mennecy, Sucy et Villeneuve-Saint-Georges, et 83 municipalités. (Almanach de Versailles année 1791).

(3) Le nom révolutionnaire de Saint Sulpice de Favières, célèbre par son église, était *Favière défanatisé*. Saint Sulpice, qui était alors dans le district d'Étampes, est aujourd'hui dans l'arrondissement de Rambouillet.

tier de Saint-Fargeau (poignardé le 20 janvier 1793, par l'ancien garde du corps Pâris), étaient des coquins, que sous 15 jours leurs bustes seraient brisés, que Catherine Cordey (sic) l'assassin de Marat, serait regardée comme sainte et qu'elle avait bien fait.

Gérard Latour déclarait qu'il dénonçait Guenot et signait sa dénonciation.

Le comité de surveillance faisait immédiatement appeler des témoins.

Le premier témoin était Julien Guignard, âgé de 40 ans, meunier, domicilié à Biron; le comité lui demandait si les faits énoncés dans la dénonciation étaient exacts, si Guenot avait vraiment dit que les bustes de Marat et de Lepelletier seraient brisés d'ici à 15 jours.

Guignard répondit que oui, mais que pour le surplus il n'avait pas connaissance d'autre chose; il ajoutait que des relations anciennes expliquaient sa rencontre avec Guenot.

Le comité s'enquit auprès de Guignard si Guenot avait tenu spontanément les propos qu'on lui prêtait, ou s'il avait eu un prétexte pour parler ainsi: Guignard ne put fournir à cet égard aucun renseignement.

Le deuxième témoin se nommait Lupereaux, compagnon charpentier, demeurant à Arpajon, âgé de 42 ans, natif de Chateaudun: Lupereaux était chez Loret au moment de la scène incriminée; il a entendu dire à Guenot que les bustes de Marat et de Lepelletier seraient brisés et que l'assassin de Marat serait reconnue sainte et regardée comme sainte Geneviève de Paris.

Le même jour à 6 heures du soir, le comité mandait Guenot; on l'interrogeait; il déclarait avoir 58 ans et demeurer à Saint-Yon, actuellement Yon-la-Montagne; il reconnaissait avoir dit que Marat et Lepelletier seraient brisés d'ici à quinze jours, mais il ajoutait qu'il ne faisait que répéter un propos par lui entendu; un ancien maître d'école de Saint-Yon, Le Roy, employé au district d'Etampes, avait tenu ce propos devant lui, à Boissy-la-Montagne, ci-devant Saint-Yon. Pourquoi, lui demande-t-on, l'avez-vous répété? Guenot répond qu'il était ivre au point de ne savoir ce qu'il faisait. Pourquoi avez-vous dit que vous étiez plus riche dans l'ancien régime? — C'est que j'étais alors meunier et aujourd'hui, ajoute-t-il, je ne suis plus que vigneron. Il ne se rappelle plus les autres propos qu'on lui prête.

Le comité cherche à savoir s'il a eu des relations avec le curé de la commune et si celui-ci ne l'a point engagé à injurier la République, s'il est en rapport avec des émigrés ou femmes d'émigrés.

La réponse est négative.

Guenot est mis en état d'arrestation et son dossier, composé de la dénonciation de Gérard Latour et de l'interrogatoire du 8 germinal, est adressé au district de Corbeil.

Le dossier part pour Corbeil le 13 germinal (2 avril); le district se réunit le 16 germinal (5 avril); après examen des pièces, le conseil général du district estime qu'il est constant que Guenot a tenu les propos qu'on lui prête et qui tendent à la subversion de l'esprit public, à l'avilissement du Gouvernement révolutionnaire et sont attentatoires à la Liberté: en conséquence, le district décide que Guenot sera traduit devant le tribunal révolutionnaire et que les pièces seront envoyées à l'accusateur public à Paris.

Guenot était très menacé; aussitôt après son arrestation du 8 germinal, sa famille a demandé au maire de sa commune, à la municipalité d'Yon-la-Montagne, un certificat constatant qu'il était un bon patriote, ainsi qu'au juge de paix de Chamarande (1).

Le 10 germinal (30 mars) le maire, les officiers municipaux d'Yon-la-Montagne, parlant en leur nom et au nom de la totalité des habitants de la commune, certifient que Pierre Guenot, père de six enfants, s'est comporté avant et depuis la Révolution en bon patriote et que c'est sous l'empire du vin qu'il a tenu les propos qu'on lui attribue.

Le lendemain 11 germinal (31 mars) Mathurin Petit, juge de paix de Chamarande, déclare qu'il n'est pas à sa connaissance que Pierre Guenot, de Feugères (hameau de St-Yon), ait tenu des propos révolutionnaires.

Le 24 germinal (13 avril) Guenot est à Paris, à la Conciergerie.

Un juge du tribunal révolutionnaire procède à son interrogatoire.

— Est-il vrai, lui demande ce magistrat, nommé Jean Ardoin, que vous ayez dit que Catherine Corday serait regardée comme sainte, ainsi que Ste Geneviève ?

Même réponse que précédemment de Guenot qui était tellement ivre qu'il ne se rappelle plus avoir tenu de tels propos.

(1) Chamarande, autrefois Bonnes, était chef-lieu de canton du district d'Étampes.

— Êtes-vous habitué à vous livrer au vin, ajoute le juge?

— Non, répond Guenot, mais si peu que j'en prenne, je suis en état d'ivresse.

— Avez-vous fait choix d'un défenseur, dit en terminant le magistrat ?

Comme Guenot ne connaît personne, on lui désigne le citoyen du Château ou Duchateau (1).

Le 3 floréal (22 avril) le tribunal révolutionnaire rend contre Guenot une ordonnance de prise de corps, son nom est inscrit sur le registre d'écrou de la maison d'arrêt, en conformité de l'acte d'accusation dressé contre lui ce même jour, 3 floréal, par Fouquier-Tinville.

C'est le 7 floréal (26 avril) que l'huissier notifie au vigneron de Yon-la-Montagne cet acte d'accusation, dans lequel Fouquier-Tinville expose que Guenot a témoigné son aversion pour la liberté par des propos qu'il tint au mois de germinal à Francval : ces propos sont rappelés par lui ; Guenot a dit en présence de plusieurs personnes : Où est cette liberté ? J'étais bien plus riche dans l'ancien régime que dans celui-ci. Fouquier-Tinville ajoutait que Guenot avait insulté aux mânes des deux célèbres victimes de la Liberté, disant que Marat et Lepelletier étaient des coquins, que dans 15 jours leurs bustes seraient brisés, que Catherine Corday, assassin de Marat, serait regardée comme sainte.

La liste des témoins qui devaient être entendus se composait de deux noms : Guignard et Lupereaux.

Guenot fut cité à comparaître devant le tribunal révolutionnaire pour le 8 floréal (27 avril).

Le 8 il comparait : lecture est donnée d'abord de l'acte d'accusation ; le prévenu et les témoins sont entendus ; à la fin des dépositi-

(1) Les défenseurs existaient encore au tribunal révolutionnaire ; ils furent écartés par la loi du 19 juin 1794 qui autorisa le tribunal à ne pas même entendre de témoins l'audience.

Le 15 avril, la Commune de Paris accordait avec acclamation au défenseur de Guenot, un certificat de civisme, à raison du trait suivant : Duchateau avait reçu de gros honoraires pour défendre un contre-révolutionnaire ; le jour de l'audience, il dit au tribunal : je ne puis défendre davantage la cause d'un contre-révolutionnaire ; j'ai reçu une somme, je la remets ; cependant, sur l'insistance du tribunal, il conserva le tiers de cette somme.

(*Moniteur universel* (réimpression) n° du 28 germinal, an 2).

tions le président demande à l'accusé s'il a quelque chose à répondre: l'accusateur public, Fouquier-Tinville, expose l'affaire, le défenseur de Guenot prend la parole et le président résume les débats.

Le président (Claude Emmanuel Dobsent), qui est assisté de ses deux juges, Etienne Masson et Foucault, résume l'affaire et rédige la série des questions à poser aux jurés.

La question (il n'y en a qu'une seule) est celle-ci :

Il a existé des conspirations et des complots tendant à la dissolution de la représentation nationale et au rétablissement du despotisme et de tout autre pouvoir attentatoire à la liberté.

Guenot est-il complice de ces conspirations et complots?

Les jurés se retirent pour délibérer: l'accusé est emmené hors de l'audience; puis les jurés rentrent, Guenot est réintroduit, la déclaration des jurés est: oui, sur la question concernant Guenot; il n'y a que deux acquittements ce jour-là.

Le substitut est entendu en ses conclusions sur l'application de la loi (1).

Le président demande à Guenot s'il a quelque chose à dire. Le tribunal opine alors à haute voix et le président prononce un jugement de condamnation contre le pauvre vigneron.

Le jugement déclare Guenot et d'autres accusés, complices de conspirations et de complots, vise l'article 2, 2<sup>me</sup> section, titre 1<sup>er</sup>, 2<sup>me</sup> partie du Code pénal, le décret de la Convention du 4 décembre 1792 qui punit de mort toutes les conspirations: le greffier écrit le jugement et insère le texte de la loi sur la minute.

Guenot est condamné à mort: ses biens sont confisqués; le jugement devra être exécuté dans les 24 heures: le tribunal se retire.

Le jour même Guenot monta sur l'échafaud, et fut guillotiné avec 28 autres personnes, à la barrière de la Déchéance, ci-devant barrière du Trône: il s'était écoulé un mois entre son arrestation et sa mort.

LORIN,  
*Secrétaire de la Société  
archéologique de Rambouillet.*

(1) Toute cette partie du jugement est imprimée sur la minute. (Archives nationales, W 354 dossier 734 *in fine*): en dehors de Fouquier, un des juges de Guenot, Remi Foucault, fut à son tour condamné à mort; Dobsent fut arrêté, mais échappa au châtement suprême.

# UN QUARTIER DE CORBEIL

## ÉTUDE TOPOGRAPHIQUE

---

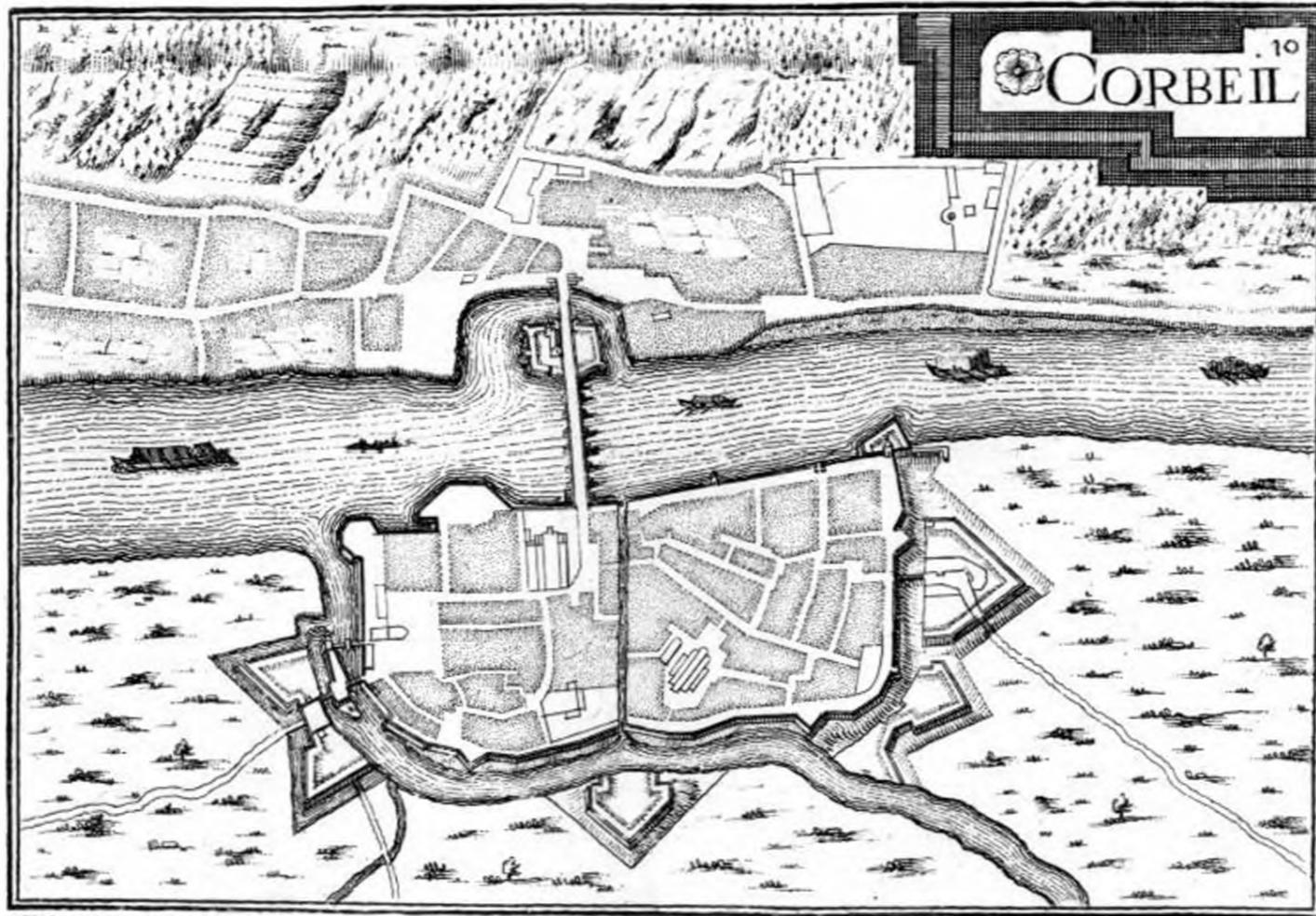
*La place du Marché. — L'Église Notre-Dame. — L'Hôtel-Dieu. — L'Auditoire. — Les prisons. — Saint Jean de l'Ermitage. — Les Augustines. — L'Auberge de la Coupe d'or.*

Les habitants du Corbeil actuel se représenteraient difficilement ce qu'était autrefois cette ville, restreinte qu'elle était entre ses murailles dont quelques parties existent encore et dont la rue dite des Remparts indique aujourd'hui la majeure partie du circuit.

C'est justement parce qu'elle était resserrée dans son enceinte que les rues étaient étroites et tortueuses, les places exigües, les maisons et les bâtiments publics entassés, pressés les uns contre les autres. Aujourd'hui, la ceinture de pierres a disparu et la petite ville du moyen âge, prenant son essor, s'est largement étendue au dehors, vers le sud surtout où elle est sur le point de rejoindre Essonnes, sa voisine Mérovingienne, à laquelle elle a emprunté autrefois le territoire qu'elle occupe aujourd'hui. Cependant, quelques rues anciennes, sombres et étroites, rappellent encore la vieille cité du moyen-âge.

Mais si la plus grande partie de la ville s'est redressée, agrandie, embellie, il n'en est point qui ait subi de plus étonnantes transformations que la place du Marché qui fait le sujet de cette notice, pour laquelle nous avons puisé des renseignements à des sources diverses, toutes autorisées.

Nous citerons d'abord de la Barre, le Prévôt et l'historien de notre ville, qui a écrit son livre « *les Antiquitez de la ville, Comté et Chatellenie de Corbeil* » pendant sa Prévôté, c'est-à-dire entre 1607 et 1624 ; puis l'abbé Lebeuf, l'érudite auteur de l'« *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* » qui, lui-même, a emprunté beaucoup de détails à de la Barre, qu'il cite souvent. Les archives



*Heliog-Dujardin*

de l'Hôtel-Dieu, celles de la ville nous ont aussi fourni des indications utiles. Nous pouvons ajouter encore nos souvenirs personnels qui datent déjà de loin et les témoignages des anciens que nous avons connus autrefois, car il est à remarquer que c'est dans notre XIX<sup>e</sup> siècle surtout que les plus grands changements sont survenus dans cette partie centrale de notre ville.

Et afin de mieux renseigner ceux qui voudront bien nous lire, nous avons joint, à ce modeste essai topographique d'une partie de notre cité, la reproduction par l'héliogravure du plan de Tassin; c'est le plus ancien plan connu de Corbeil; il remonte à 1634 et est extrait de l'ouvrage intitulé: *Les plans et profils de toutes les principales villes et lieux considérables de France*, par Nicolas Tassin, Paris, 1634.

#### LA PLACE DU MARCHÉ

La place du Marché remonte au temps de la fondation de la ville, c'est-à-dire au règne de Philippe I<sup>er</sup> ou de Louis VI. Jusqu'au siècle dernier, cette place n'était en quelque sorte qu'un carrefour, formé par la rencontre des rues St-Spire, Notre-Dame et de l'Orberie (1). Elle était à peu près triangulaire, avec une croix au centre. C'est sur cette place que s'ouvrait le beau portail, décoré de statues du XII<sup>e</sup> siècle, de ce magnifique bijou d'architecture de l'époque de transition qui s'appelait l'église Notre-Dame, que l'on a si malheureusement détruite en 1823, parce que l'on manquait de ressources pour l'entretenir.

Elle avait subi bien des vicissitudes depuis sa fermeture à la révolution. On y avait établi un corps-de-garde et un cabaret; on en avait fait aussi une salle de danse, en même temps qu'elle servait de grenier à foin, ce qui inspirait les craintes d'incendie les plus sérieuses aux habitants du voisinage. Les bateleurs y donnaient leurs représentations, et les gens qui venaient au marché y remisaient leurs voitures.

Il existe dans les archives de la ville un curieux bail de l'an IV, par lequel la municipalité autorise « *Hébert, dit sans gêne, à faire danser les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe dans la ci-devant Église Notre Dame, seulement les jours appelés en vieux style dimanches, depuis 3 heures de relevée jusqu'à 9 heures du soir.* »

(1) Aujourd'hui *rue de l'Ombrière*, mais ce nom n'est qu'une inconsciente et regrettable corruption.

Cette permission était donnée moyennant une redevance de 25 livres par chaque séance de danse.

On voulut plus tard faire de la pauvre église un hôtel-de-ville, c'était le salut. Il y eut de nombreux plans dressés, des rapports écrits, sans compter les démarches sans fin, mais ce beau projet ne plut pas à la Préfecture et il dut être abandonné.

Désaffectée à la révolution, mais non aliénée, l'Église Notre-Dame avait été rendue, lors du Concordat, à la fabrique de l'Église Saint-Spire, en même temps que cette dernière. Mais que pouvait faire cette fabrique, privée de tous ses revenus et ayant à sa charge l'entretien de deux édifices importants qui lui étaient rendus dans le plus déplorable état? Elle alla au plus pressé et s'occupa de Saint-Spire où le culte avait été rétabli dès 1795. Quant à Notre-Dame, on ne fit rien parce que l'on ne put rien faire. Des secours furent bien demandés, mais le vent qui soufflait alors n'était point un vent artistique, trop de plaies étaient à panser et d'ailleurs le souci n'était point à la conservation des monuments anciens. Finalement, le temps passa, les ruines s'aggravèrent en devenant menaçantes et, en 1820, tout espoir de secours étant perdu, la reconstruction étant impossible faute de ressources, la fabrique dut se résigner à la démolition de cet admirable monument qui avait fait pendant tant de siècles la gloire et l'honneur des habitants. C'était leur plus beau monument et ils en étaient fiers à juste titre.

Commencée en 1820, la démolition de Notre-Dame dura jusqu'en 1823. La rue Neuve Notre-Dame fut ouverte dans l'axe de sa nef, et les bordures des trottoirs de cette rue sont faits des débris de l'Église et surtout des nombreuses pierres tombales qu'elle renfermait; on en trouve aussi dans les corridors et les escaliers des maisons voisines, dont plusieurs se sont servies des caveaux funéraires de l'Église pour en faire des fosses d'aisances! Le chantier de démolitions fut une sorte de carrière où chacun vint prendre ce qui était à sa convenance; c'est ainsi que l'on retrouve dans quelques jardins de très curieux chapiteaux romans du XII<sup>e</sup> siècle.

A Montgermont, près de Ponthierry, M. de Gontaut-Biron, propriétaire à cette époque de ce domaine, a fait transporter dans son parc toute une travée de Notre-Dame, avec ses archivoltes, ses colonnes et leurs chapiteaux; réédifiée en belle place, cette intéressante épave n'est pas le moindre ornement de ce beau parc.

A St-Denis encore, se voient deux des belles statues qui ornaient

le portail de Notre-Dame; elles avaient été sauvées par Lenoir qui les avait déposées au musée des monuments français, aux petits Augustins de Paris. On en peut voir le moulage au musée de l'art rétrospectif du Trocadéro.

Il semblerait qu'un souffle destructeur a passé depuis cent ans sur notre ville de Corbeil; presque tous ses monuments ont en effet disparu l'un après l'autre depuis un siècle; Ste-Geneviève des Récollets, St-Jacques dans le faubourg de ce nom, Notre-Dame, St-Jean de l'Ermitage et, tout récemment encore, St-Léonard et St-Guenault sont tombées à leur tour sous le marteau du démolisseur. Ces six églises, anciennes et intéressantes à plus d'un titre, ont été volontairement vouées à la destruction. Il ne nous reste plus que l'église St-Spire et la belle porte ogivale de son cloître; cette dernière, gracieux spécimen de l'architecture du XIII<sup>e</sup> siècle, est dans un état navrant de dégradation, et l'on ne s'en occupe même pas!

En face de l'église Notre-Dame se trouvait l'Hôtel-Dieu qui, lui aussi, remontait à l'origine de la ville et qui a occupé le même emplacement jusqu'aux dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. La belle halle que l'on a construite récemment est placée sur le sol même de notre antique Hôtel-Dieu qui se trouvait adossé, comme la halle elle-même, au bras de rivière dit de la Boucherie. A la suite de ces bâtiments, devant peut-être, se trouvait un assez grand jardin dans lequel était un vivier pour la conserve du poisson; ce vivier s'alimentait par la rivière de la Boucherie à l'aide d'un petit canal. La voûte de ce canal était encore très visible, quoique bouchée, quand on fit la réfection du mur de soutènement sur la rivière, à l'occasion de la construction de la halle. Au-delà des bâtiments de l'Hôtel-Dieu, se trouvait la chapelle, puis le cimetière. D'après un procès verbal de 1757, cette chapelle avait 48 pieds de long sur une largeur variant entre 10 et 12 pieds.

Quant au cimetière, il ne devait pas être très grand, car nous avons trouvé dix-sept inhumations de 1620 à 1623, soit une moyenne de six décès environ par année.

La ville de Corbeil était petite, très peu peuplée, par conséquent l'Hôtel-Dieu n'avait que peu d'importance; ainsi, en 1790, il y avait quatorze lits de malades, moitié pour les hommes, moitié pour les femmes. Et quand, dans les moments de presse ou les temps d'épidémie, ces quatorze lits devenaient insuffisants, on y

suppléait au moyen de bottes de paille, ainsi que nous l'apprend un livre de comptes de 1620 où on lit : « *Il a esté payé pour l'achapt de deux cens et demy de feurreourny pour changer les couches des pauvres pour les coucher, quand il en aborde plus grande quantité que n'y a de lictz audict Hôtel-Dieu, pour ce XV livres.* »

En outre de sa mission de bienfaisance, l'Hôtel-Dieu de Corbeil eut souvent l'occasion de rendre aux habitants de cette ville des services qu'il n'est point inutile de rappeler. Pendant les guerres si fréquentes des siècles passés, notre pauvre cité eut à subir des assauts terribles ; elle fut souvent prise, reprise et pillée ; alors la chapelle de l'Hôtel-Dieu était un asile plus sacré encore que les autres églises et c'est sous ses voûtes que se réfugiaient les femmes et les filles pour échapper à la furie et aux outrages des soldats, les mercenaires indisciplinés d'alors. Il en fut ainsi le 16 octobre 1590, date sanglante et inoubliable qui vit notre malheureuse ville de Corbeil prise d'assaut par les troupes du duc de Parme. Il y eut ce jour-là dans nos rues un massacre épouvantable et un pillage sans précédent. « *Le pillage fut si violent, dit de la Barre, qu'ils ne laissèrent aucune ustancile de ménage qui se peust transporter, que les fripiers de Paris n'achetassent à vil prix, et l'enlevèrent à Paris* ». Le même auteur ajoute (1) : « *Les femmes et les filles s'estoient retirées de bonne heure en la chapelle de l'Hostel-Dieu et n'en sortirent point que la fureur de la tuerie et du pillage ne fust cessé ; alors elles furent contraintes de payer rançon au Capitaine qui s'estoit emparé de la maison.* »

Toujours sur la place du Marché, près de l'Hôtel-Dieu, se trouvaient l'Auditoire (nous disons aujourd'hui le tribunal), le greffe et les prisons, qui étaient antérieurement sur la place St-Guenault, près de l'église de ce nom ; mais ces bâtiments avaient été détruits pendant les guerres du XVI<sup>e</sup> siècle et transportés sur la place du Marché au commencement du XVII<sup>e</sup> ; de la Barre, qu'il faut toujours citer, nous l'apprend ainsi : (2) « *L'Auditoire et la Geole de la Prévosté de Corbeil qui anciennement estoient devant la porte de l'Eglise St-Guenault, avoient esté brûlées durant les guerres, et les officiers de la justice avoient esté contraints de loüer aux despens du Domaine une maison particulière, pour y tenir les plaids et rendre la*

(1) Page 265.

(2) Page 279.

*justice au peuple, avec une grande incommodité et indécence; ce qui les meut à composer avec Maistre André Courtin, Administrateur de l'Hostel-Dieu, d'une place size sur le marché de la ville, devant l'Eglise de Notre Dame, moyennant 50 livres de rente, qui, du consentement de Monsieur de Villeroy (1), furent assignez sur le Domaine Royal de Corbeil le 9 aoust l'an 1611. En ce lieu le Prévost fit accommoder l'auditoire, le greffe et les prisons ».*

Ces tribunaux et prisons improvisés restèrent là un peu moins de deux siècles; et quand le district vint s'établir dans l'ancien Prieuré de St-Guenault, à l'époque de la révolution, le tribunal en occupa le rez-de-chaussée; le greffe fut installé au 2<sup>e</sup> étage, et la prison fut transférée dans l'ancienne église désaffectée de Saint-Guenault, qui était contiguë.

Le Prieuré de St-Jean de l'Ermitage, ainsi nommé pour le distinguer de St-Jean en l'Isle qui en était peu éloigné, occupait, sur la place du Marché, à peu près l'emplacement de la halle qui a disparu depuis peu, mais il s'étendait jusqu'à l'entrée de la rue du Grand pignon et de celle des Rosiers. Ce prieuré se composait d'une église, d'un grand jardin et de bâtiments d'habitation. Son origine était fort ancienne; l'abbé Lebeuf dit que sa fondation remonte à la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle et il lui donne comme fondateur Nanterus, Vicomte de Corbeil, du temps du Comte Mauger; ce même Vicomte donna, en 1040, ce Prieuré à l'Abbaye de St-Maur-des-fossés, dont il continua à relever par la suite. L'abbé Lebeuf a donné une liste des Prieurs de cette maison; le dernier cité, avec la date de 1530, est Mathurin Charpentier qui ne paraît pas avoir eu de successeur. Plus tard, en 1610, on obtint de l'Évêque de Paris de pouvoir loger au Prieuré du Petit St-Jean, comme on disait alors, les prêtres de la paroisse Notre-Dame et les Prédicateurs; les écoles y furent aussi installées; mais cet état de choses ne dura pas longtemps, car le Prieuré fut donné en 1642, moyennant 2.500 livres, aux Religieuses Augustines de Joigny, qui y fondèrent une communauté avec écoles de filles. Un procès-verbal de visite fut dressé à cette occasion; il énumère en détail toutes les parties du Petit St-Jean; les cours, les jardins, les bâtiments, la chapelle, tout y est décrit en détail et mesuré. C'est à M. l'Abbé Colas, l'érudite Curé de Soisy, que nous devons de connaître ce curieux procès-

(1) Le marquis de Villeroy était alors Seigneur-engagiste de Corbeil.

verbal qu'il a su retrouver et qu'il a inséré dans son intéressant travail sur la Congrégation de Notre-Dame à Corbeil (1).

Le Prieuré de St-Jean fut occupé par les Augustines jusqu'en 1792, époque où elles furent chassées de la ville pour refus de serment. A cette époque, les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, situés en face, tombaient en ruines; on trouva tout naturel de les démolir pour agrandir la place du Marché et d'installer *la maison de l'humanité*, c'était l'appellation nouvelle, dans les locaux laissés vides par les pauvres Religieuses Augustines. On démolit en même temps l'Auditoire et les prisons qui avaient été transportés depuis peu à la place St-Guenault, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Ce transfert de l'Hôtel-Dieu eut lieu en 1797, et la majeure partie des habitants de Corbeil ont connu là, pendant plus d'un demi-siècle, cet utile établissement qui avait encore changé de nom et était devenu *l'Hospice*.

Il resta dans l'antique Prieuré jusqu'en 1866, époque où tous les services hospitaliers furent réunis dans le magnifique établissement actuel que la ville de Corbeil doit à l'intelligente générosité des Frères Galignani.

Le Prieuré de St-Jean disparut alors à son tour, contribuant, lui aussi, à l'élargissement de la place du Marché, mais ce qui augmenta beaucoup aussi cette place à cette même époque, ce fut la disparition de la rue St-Jean de l'Ermitage, appelée plus tard rue des Religieuses, parce que, s'ouvrant sur la rue Notre-Dame en face de l'impasse du même nom (2), elle conduisait à l'hospice, dont la grande porte se trouvait à quelques mètres de l'entrée de la rue du Grand pignon, pour aller ensuite aboutir sur le rempart.

Toutes les maisons qui formaient le côté gauche de cette rue étaient très profondes et avaient une double issue, sur la rue et sur la place; toutes furent démolies et leur emplacement, joint au sol de la rue supprimée, procura un très notable agrandissement à la place du Marché. Il résulte de cette disparition que toutes les maisons du côté droit de la rue disparue ont maintenant vue sur

(1) *La Congrégation de Notre-Dame à Corbeil* par l'Abbé Colas. Orléans, 1890, in-8. L'auteur a retrouvé de nombreux documents et inventaires qui ne laissent subsister aucune obscurité sur le séjour des Augustines à Corbeil.

(2) Lors de l'ouverture du quai Bourgoin en 1840, cette impasse trouva un débouché sur la nouvelle voie et prit alors le nom de *Petite rue Notre-Dame*.

le marché, dont elles forment la limite actuelle en face de la halle nouvelle.

Mais si la place dont nous nous occupons ici s'étendait ainsi en largeur, elle avait encore des progrès à accomplir pour atteindre en profondeur les limites que nous lui connaissons aujourd'hui.

En face du grand pont sur la Seine, la place du Marché était terminée par une rangée de maisons dont l'alignement correspondait à peu près à l'axe de la rue aux Tisseurs. Celle du milieu, appelée la maison Voclin, était devenue depuis 1805 la mairie de la ville; c'est à cette époque en effet qu'on avait tout à fait abandonné le très ancien Hôtel-de-ville de Corbeil, qui était situé place de l'Arquebuse, tout près de la porte St-Nicolas. Une ancienne tour, respectée par le propriétaire, en montre encore l'emplacement.

Derrière cette Mairie provisoire et jusqu'au rempart, il y avait, outre les jardins de l'ancien Prieuré de St-Jean, des rues et de nombreuses maisons. Une fois l'hospice attaqué, la pioche du démolisseur eut facilement raison de ces vieux bâtiments qui disparurent à leur tour; les limites de la place du Marché furent alors portées jusqu'à la rue des Remparts; c'est la place telle que nous la voyons aujourd'hui, largement ouverte, nivelée et aérée, et c'est afin de ne point laisser tomber dans l'oubli les établissements qui la couvraient jadis que nous avons cru bon d'en rappeler ici le souvenir.

Qu'était cet emplacement avant la fondation même de la ville? C'est ce qu'on ne saurait dire; il est certain cependant que ce lieu a été habité à une époque très reculée, car lors des travaux entrepris pour la démolition de l'hospice, qui était, on s'en souvient, l'ancien Prieuré de St-Jean, on dut faire, afin de niveler la place, des fouilles assez profondes pour arracher les fondations de la chapelle et, au cours de ce travail, les ouvriers découvrirent des cercueils en plâtre de l'époque Mérovingienne, qui contenaient encore des squelettes. Personne ne fut avisé, les cercueils furent brisés et jetés aux gravats avec les ossements qu'ils renfermaient. Ce ne fut que peu de temps après que l'on eut connaissance de cette découverte par les ouvriers qui y avaient pris part.

Sur la place du Marché se trouvait encore, tout près du corps-de-garde actuel, une antique auberge où *souloit pendre pour enseigne la Coupe d'or*. Pendant des siècles, cette auberge reçut les voyageurs et les habitants des environs qui apportaient leurs denrées

au marché de Corbeil. Elle existait encore au début de notre siècle et les anciens de la ville ont pu la connaître. Il n'en reste que peu de chose aujourd'hui, une grande porte et une petite cour au fond de laquelle se trouve un vieux bâtiment éclairé seulement par la porte d'entrée. C'est une sorte de magasin où un tonnelier du voisinage a installé son atelier. La maison de la Coupe d'or n'offre plus aucun intérêt et nous n'en parlons que pour signaler une découverte assez curieuse qu'y a faite dernièrement un de nos confrères.

Dans l'atelier du fond de la cour, parmi les poutres assombries qui soutiennent le toit, s'en trouvait une qui attira l'attention de notre sympathique Collègue, amateur éclairé de tout ce qui touche à l'art et à l'histoire de notre pays. A l'aide d'une échelle, il se rendit compte que la poutre en question était sculptée et représentait un personnage. Son titre de proche parent de la propriétaire lui donnant toute facilité, il fit enlever cette poutre et la transporta chez lui, où elle fut photographiée.

Cet antique morceau de châtaignier (1) est carré et sculpté sur deux de ses faces; sur l'une, la moins importante comme travail, on voit deux personnes agenouillées, en costume de la fin du XV<sup>e</sup> siècle et dans l'attitude de la prière. Ce sont certainement des donateurs, le mari et la femme, celle-ci derrière son mari qui tient, dans ses mains jointes, un phylactère, sur lequel on lit, en caractères gothiques: *Sancta Maria ora pro nobis*.

Cette partie est assez bien conservée et l'attitude, les traits expriment la pensée pieuse et le recueillement voulus par l'artiste.

L'autre face sculptée est plus intéressante: on y voit un personnage de 1 m. 15 c. de hauteur, sur 0 m. 22 c. de largeur. C'est une figure assez énigmatique représentant un homme à longue barbe et à grands cheveux, revêtu d'une armure que recouvre en partie un surcot à grands plis, serré à la taille et orné sur les épaules et les manches, qui sont très courtes, d'un petit dessin, gravé en creux, qui rappelle l'hermine héraldique, et qui pourrait aussi bien être une fleurette. La tête est couverte d'une coiffure un peu en forme de mitre, surmontée d'un cimier dont l'extrémité manque et qui

(1) Le châtaignier était très apprécié autrefois par les architectes qui s'en servaient presque toujours dans les charpentes des églises. On sait que ce bois possède la propriété d'éloigner les araignées.



Halog Dujardin



Imp Ch Wittmann

paraît ressembler à la coiffure des rois Juifs. Il porte au bras gauche un bouclier garni de son umbo ; de la main droite, il fait le geste de tirer du fourreau son sabre à la lame large et recourbée ; et il le tire en effet, puisque l'arme est déjà un peu sortie du fourreau.

La coiffure ainsi que la figure ont un peu souffert, mais il est aisé de reconnaître que cette statue, de haut-relief, offre un ensemble artistiquement traité ; les vêtements sont bien drapés, la pose et le geste sont naturels, le tout enfin prouve l'habileté de l'artiste.

Mais quel est ce personnage, qui représente-t-il ? Il y a lieu de poser ici un gros point d'interrogation, car l'attribution n'en est pas aisée, et nous invoquons les connaissances de plus érudits que nous parmi nos confrères, pour élucider ce mystère. Personnellement, nous inclinerions à y voir la représentation d'un des rois de l'ancien testament, le roi David peut-être, habillé et armé à la mode de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Le possesseur de cette curieuse sculpture a bien voulu en offrir à notre Bulletin la reproduction par l'héliogravure ; nous la joignons à cette notice avec l'espoir que les lumières de nos Confrères pourront aider à trouver le mot de cette énigme.

Maintenant, comment cette poutre artistique s'est-elle trouvée faire partie de la charpente d'un vulgaire hangar ? C'est une nouvelle question à laquelle des présomptions seules peuvent répondre. Il n'est pas téméraire, en effet, de supposer qu'elle peut provenir d'un des monuments qui se trouvaient sur cette même place du Marché et qui ont disparu tour à tour. St-Jean de l'Ermitage, l'Hôtel-Dieu, sa chapelle, ont dû, lors de leurs démolitions successives, laisser libres bien des matériaux, et il est très probable que cette poutre sculptée, provenant de l'un d'eux, aura été utilisée dans la construction de ce magasin.

Quoi qu'il en soit, c'est à coup sûr un curieux et très intéressant vestige d'un de nos anciens édifices, et nous ne pouvons que féliciter notre jeune et intelligent Confrère de l'avoir découvert et surtout d'en avoir assuré la conservation.

A. DUFOUR.



# ÉTRÉCHY

## ET LES FIEFS ENVIRONNANTS

---

### IV (Suite)

Le chemin du Gâtinais continuait de l'autre côté de la route de Paris et allait à Chartres en longeant les murs du parc du Roussay.

D'après une lettre de Colbert à Ménars, intendant à Orléans, datée du 28 juin 1679, un arrêt du conseil du 21 avril 1671, prescrit aux voituriers qui retourneront à vide à Paris en passant par Étampes, d'y voiturer et décharger deux douzaines de gros pavés ou bordures et deux poinçons de sable... Colbert rappelant les termes de l'arrêt, donne ensuite des détails sur les meilleurs moyens de son exécution (1).

Le 11 juin 1689, de Creil, intendant à Orléans, écrivant au contrôleur général des finances, lui dit qu'un arrêt du 13 mai 1687 ordonne aux voituriers, allant à Paris par la route d'Orléans à Étampes, de consigner 3 liv. chacun avec engagement de charger à leur retour du sable à Étampes et des pavés à Étréchy pour l'entretien de la chaussée. Il ajoute que certains rouliers font une résistance opiniâtre et intentent une action aux commis chargés de recevoir les consignations (2).

Malgré ces mesures indiquées dans les lettres de Colbert, plusieurs arrêts rendus par le conseil d'état, notamment les 11 juillet 1681, 13 février 1683, 10 juin 1684, 13 mai 1697, 17 avril 1717; malgré une ordonnance du roi du 23 mai 1718 et surtout, d'après un autre arrêt du conseil du 19 août 1720, ordonnant que les charretiers refusant les corvées de pavés et de sable seront conduits dans les prisons d'Étampes et condamnés à 500 livres d'amende, il y eut toujours des charretiers, rouliers et voituriers récalcitrants qui se

(1) Lettres de Colbert, publiées par Clément. 1867, in-8. Tome 4, p. 484.

(2) De Boislisle. *Correspondance des contrôleurs gén. des finances*. 1883, in-4°. Tome 1, n° 717.

servaient de toutes sortes de moyens pour éluder les peines portées par les arrêts et ordonnances (1).

Dans une pièce imprimée en 1783, portant bail à Edme Raymond pour l'entretien de la route de Paris à Orléans pendant neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 1781, moyennant 47.300 livres par an, on trouve le renseignement topographique suivant, sur la chapelle qui nous occupe et sur quelques noms géographiques :

« Route de Paris à Étampes, 23<sup>e</sup> mille, 1<sup>er</sup> quart. Pavés et bordures de grès passant devant la chapelle Saint Cantien. A 163 toises, 3 pieds du 23<sup>e</sup> mille, 13<sup>e</sup> embranchement à gauche de la route, conduisant dans le Gâtinais par Gravelle... (2) »

On indique plus loin les endroits où doivent être pris les matériaux pour l'entretien des chaussées et l'on cite « les grès de St-Martin d'Étréchy, à 1300 toises de distance (3). »

Il est question ici de l'ermitage de St-Martin de la Roche près Fontaine-Livault (4).

Les bestiaux passent aujourd'hui par la voie ferrée; quant aux vins du Gâtinais, ils n'existent plus guère que de souvenir !

On sait que le culte des saints, appelés aussi « martyrs d'Étampes », était très en faveur au moyen âge; s'il avait lieu seulement certains jours de l'année à l'église collégiale Notre-Dame d'Étampes, il semble qu'il n'en était pas de même à Étréchy, où la dévotion à la chapelle des Corps-Saints devait être permanente et à l'usage surtout des pèlerins et des nombreux passagers de la grande route de Paris à Orléans et du Gâtinais à Chartres.

Cela explique, selon nous, pourquoi il y avait autrefois, dans notre contrée, un très grand nombre de personnes dont les prénoms étaient : Can, Cantien, Cancien, Cancian, Cantienne, Cancienne, Cancianne, etc... Ces surnoms fourmillent dans les anciens titres, surtout dans les aveux, dénombremments et actes de foi et hommage du XVI<sup>e</sup> siècle (5).

---

(1) De Lamare, *Traité de la police*, 1730, in fol. Tome IV, pp. 501 et 511.

(2) *Département de Versailles. Inspection d'Étampes. Bail à Edme Raymond... Du 6 février 1781.* — Paris, de l'Imp. royale, 1783, in-8 de 236 pp. avec carte, page 26.

(3) Id., p. 206.

(4) Voir la carte de Cassini.

(5) *Arch. de Seine-et-Oise*. E, 3899 à 3904.

V

LA COMMANDERIE DE CHAUFFOUR ET AUTRES FIEFS

La commanderie de St Jean-de-Latran ou de l'Hôpital ancien, à Paris, se composait de sept membres ou commanderies dont l'une était la maison de Chauffour près d'Étréchy, qui se composait au XV<sup>e</sup> siècle d'une habitation près de l'église du lieu, et de 120 arpents de terre avec la haute, moyenne et basse justice, cens, rentes, fiefs et arrière-fiefs (1).

Le Commandeur avait la collation de la cure et de la dîme de tout le territoire de Chauffour, d'une partie de celui d'Étréchy jusqu'à la mare de Bretigny. Cette dîme était d'un grand rapport et formait le principal revenu de la maison.

Elle avait appartenu aux religieux de Morigny qui l'avaient cédée en 1290 aux Hospitaliers de Paris.

Une dame Mahaut de Neuviz avait, en juillet 1303, vendu aux Hospitaliers de Paris tout ce qu'elle possédait dans la châtellenie d'Étampes, en maisons, terres, cens et fiefs qui furent recueillis plus tard par la maison de Chauffour.

Cette commanderie paraît avoir été très riche, car elle possédait des terres et seigneuries importantes, notamment à St-Évrout, Sermaise, Breuillet, Lardy, Villeconin et Bruyères-le-Châtel.

En dépendaient également :

Le fief de Fontaine-Livault qui comprenait le petit ermitage de St-Martin de la Roche ;

La terre et seigneurie de Vaucelas, autrefois Vauceloy, dont dépendait encore au XVII<sup>e</sup> siècle celle de Villeconin.

La maison de Chauffour a été détruite au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, et ses terres furent affermées à divers particuliers, mais on ignore si elle a appartenu primitivement aux Templiers comme la plupart des maisons de l'ordre de Malte.

En 1525, Georges de Cochefilet était seigneur de Vaucelas, Villeconin, Étréchy en partie et autres lieux. Plus tard, c'est André de Cochefilet, sans doute un de ses descendants, qui possède les mêmes fiefs. En 1654, Elisabeth de l'Aubespine de Vauvineux, sa veuve, est dame des dits lieux qui étaient possédés en 1683 par un sieur Méréault (2).

(1) Mannier. *Les commanderies du grand prieuré de France*, 1872, in-8, p. 43.

(2) Dom Fleureau. *Antiquités d'Étampes*, p. 65.

D'après un manuscrit des Archives du Loiret, Vaucelas a été réuni à la paroisse d'Étréchy en 1685 (1). Un mémoire inédit sur la généralité de Paris en 1740, nous apprend que Vaucelas était une collecte de cette paroisse et qu'elle avait pour décimateurs le prieur et le curé du lieu par moitié.

En 1738, François de la Rochebrochard, chevalier, est qualifié de Grand Croix de l'ordre de Malte, bailli de Morée et commandeur de Saint Jean de Latran et de Chauffour (2). Il est probable qu'il ne résidait pas à sa commanderie, car les chemins qui y conduisaient étaient, dit-on, d'un accès difficile et même impraticables.

Au Roussay, hameau dépendant d'Étréchy, on voit les ruines importantes d'un château qui aurait été construit par les Templiers, selon quelques dictionnaires géographiques, mais aucun document ne justifie cette assertion.

Quoi qu'il en soit, la grande et belle ferme du Roussay a conservé l'aspect d'un véritable château fort. Il y a encore des fossés larges et profonds de 6 à 8 mètres, de hautes murailles et on devine des tourelles sous le lierre qui a tout envahi. On entre dans la ferme en passant sur un pont et on arrive à un grand corps-de-logis long de 20 mètres, large de 10, établi sur trois séries de caves superposées et contenant une grande salle ajourée d'une porte renaissance. Les fenêtres ont été mutilées, mais on remarque encore les grandes cheminées, les encadrements sculptés des larges portes et une partie de l'ancien carrelage.

En 1558, d'après le Procès-verbal de rédaction de la coutume d'Étampes, Jacques de Paviot, écuyer, est seigneur du Roussay et de Boissy-le-Sec.

C'est au Roussay, le 18 avril 1584, que le médecin Malmedy se coupa la gorge en désespoir des grandes dettes dont il était accablé (3).

Un seigneur du Roussay, probablement Guillaume Fournier, écuyer de Henry IV, n'est pas étranger à une découverte intéressante qui eut lieu en avril 1628 dans la chapelle de St Julien et de St Phalier, ancienne abbaye de religieuses située près d'Étréchy,

(1) Archives du Loiret. A, 1237.

(2) Archives du Loiret. A, 1668 et 1195.

(3) *Mémoires de Pierre de l'Estoile*. Coll. Petitot. T. 1, p. 274.

qui a été fondée, dit-on, par la reine Brunehaut. Ce seigneur faisait restaurer la chapelle, lorsque les ouvriers découvrirent un coffret de plomb ou reliquaire que l'on ouvrit avec toute la cérémonie usitée. Il contenait notamment des reliques de St Christophe et une inscription très ancienne. Le tout fut transporté à l'abbaye de Morigny, dit Dom Fleureau, et déposé dans la sacristie par les soins des religieux.

En 1683, Jean de Beauchar, seigneur de Champigny et d'Étréchy en partie, était aussi seigneur du Roussay, où il avait justice moyenne et basse à cause de Madeleine Houël, son épouse (1).

En 1688, le comte d'Ornaison de Chamarande acheta la terre du Roussay, dans l'intérieur de laquelle il y avait une chapelle et des messes fondées, et obtint de l'archevêque de Sens que les offices fussent célébrés dans la chapelle du château de Chamarande (2). On montre encore aujourd'hui l'emplacement de l'ancienne chapelle du Roussay.

En 1740, le *Roussay* ou *Roussot* était une mairie relevant du marquis de Talaru (3).

La ferme du Roussay, ses bâtiments, 380 arpents de bois taillis et terres labourables, dépendant de l'abbaye de Morigny, furent vendus comme biens nationaux le 23 mars 1791, au nommé Bournisien (de Paris), moyennant la somme de 120.500 livres (4).

Le moulin de Pierre-Brou situé près d'Étréchy, sur la Juine, est assez ancien. Une pièce imprimée vers 1764 nous apprend que ce moulin existait au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle.

Nicolas Lamoureux en était meunier, lorsque le 24 juillet 1745, l'une de ses voitures chargée de 15 sacs de blé fut saisie, rue de l'Étape à Étampes, où elle venait d'être chargée en l'hôtellerie des Bons-Enfants, par Pierre Sureau, huissier royal à Étampes, sur l'ordre des princes héritiers du duché d'Étampes, et en vertu d'une ordonnance du lieutenant général de la dite ville du 15 juillet précédent, défendant aux meuniers de chasser et enlever les grains, tant du marché que des maisons particulières, s'ils n'ont payé un abonnement.

L'affaire traîna beaucoup en longueur, car Lamoureux présenta

(1) Dom Fleureau, p. 48.

(2) Lebeuf. *Histoire du diocèse de Paris*, 1<sup>re</sup> édit. T. XI, p. 1.

(3) *Mém. manuscrit de l'Intendant Hérault*, déjà cité.

(4) Archives de Seine-et-Oise.

requêtes sur requêtes, faisant appel devant le parlement. Dans l'une d'elles, du 16 mars 1752, il déclare que « depuis cent ans et plus les meuniers de Pierre-Brou, ses prédécesseurs, ni lui-même, n'ont payé aucuns droits d'abonnage ni autres droits aux seigneurs d'Étampes, ni aux receveurs de leurs domaines... »

Malgré cela, la cour confirma l'ordonnance de saisie par arrêt du 31 janvier 1763 (1).

---

## VI

### LES GENS DE GUERRE A ETRECHY

Nous avons cité précédemment un acte du roi Louis-le-Gros daté de 1120 concernant l'église d'Étréchy. Il en existe un semblable de Louis VII, de 1145, et quelques autres peu importants de ce roi concernant Étréchy (2). On trouve également dans le Cartulaire de Longpont, publié en 1879, quelques documents remontant au commencement du XII<sup>e</sup> siècle et concernant des fondations pieuses, mais ils n'offrent qu'un intérêt secondaire, et il faut franchir plus de deux siècles pour avoir quelque chose de saillant à noter.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, pendant la guerre de Cent ans, nous trouvons un capitaine français, Regnault de Goillons, fait prisonnier à Étréchy par les Anglais ; ce fait est ainsi raconté dans une ancienne chronique normande :

« Vers l'année 1359, un capitaine de Paris nommé Regnault de Goillons combattit les Anglais en Beauce près d'une ville que l'on appelle Estréchi. Les Anglais étaient environ onze cents combattants et les Français étaient en bien plus grand nombre. Beaucoup de ces derniers se débandèrent et s'enfuirent et malgré la bravoure de ceux qui étaient restés fidèles, la plupart furent tués ou faits prisonniers car les Anglais gagnèrent cette journée où fut pris également le capitaine Regnault. » (3)

Au XV<sup>e</sup> siècle, on peut relater plusieurs passages de rois de France à Étréchy.

(1) *Arrêt de la cour de parlement concernant la quête et chasse des grains dans la ville et ressort d'Étampes*. Du 31 janvier 1763. (Paris, s. d.) in-4<sup>o</sup> de 16 pp.

(2) Luchaire. *Étude sur les actes de Louis VII*. 1885, in-fol. p. 130.

(3) A. Molinier. *Chronique normande du XIV<sup>e</sup> siècle*. Dans le Recueil de la Société de l'histoire de France.

Charles VII a daté de cette localité, en septembre 1436, des Lettres pour les privilèges des habitants d'Orléans (1).

Six ordonnances du roi Louis XI sont également datées d'Étréchy en septembre 1461 (2).

En avril 1465, un seigneur, résidant à Étréchy, nommé Pierre Paviot, maître d'hôtel de Charles duc de Berry, semble avoir joué dans la contrée un rôle de pacificateur lors de la guerre du Bien public. Il servit en effet de négociateur entre le roi et le duc de Berry, et entre Charles de Melun et Christophe de Bailleul, ainsi qu'il résulte des lettres de Charles de Melun à Paviot et des entrevues qui eurent lieu chez ce dernier à Étréchy (3).

Pierre Paviot était, croyons-nous, le second mari de Jacqueline de Dicy (4), fille du capitaine de Corbeil Jean, dit Moreau de Dicy. Il habitait Étréchy, selon un registre conservé aux Archives nationales et peut-être le château du Roussay, car Jacques de Paviot, qui était sans doute un de ses descendants, est qualifié seigneur du Roussay, comme nous l'avons déjà dit (5).

Est-ce au Roussay que Louis XI séjourna en septembre 1461 ; est-ce là qu'il établit sa résidence quand il s'arrêta à Étréchy le 14 juillet 1465 et le 27 novembre 1468 ? (6) Ce qui est certain, c'est que la présence du roi à Étréchy en 1465 s'explique par celle des gens de guerre dans la contrée après la bataille de Montlhéry. On constate en effet la présence dans la forêt de Torfou, voisine d'Étréchy, de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol qui, accompagné de quarante hommes d'armes, rejoignait l'armée des princes dans la ville d'Étampes (7).

En 1892, lors des fouilles pratiquées pour la construction d'un calorifère, dans la belle crypte de l'église d'Étréchy, on trouva parmi des ossements les monnaies et objets suivants : deux grands

(1) Blanchard. *Compilation chronolog.* 1715, in-fol. T. 1, p. 251.

D'Aubais. *Pièces fugitives.* 1759, T. 1, p. 94.

(2) Pardessus. *Ordonn. des rois de France.* T. XV, pp. 102 à 118.

(3) Champollion-Figeac. *Docum. historiques, extraits des bibliothèques.* T. 2, p. 194.

(4) Elle avait épousé en premières noces Mathurin de Douzonville.

(5) Anselme. *Histoire généalogique.* T. 8, p. 471.

(6) Thoison. *Les séjours des rois de France dans le Gâtinais.* 1888, in-8, p. 32. Cet ouvrage ne parle pas du passage de Charles VII à Étréchy.

(7) *Mémoires de Commines.* Liv. 1, chap. 3.

blancs à la couronne, de Charles VI; un grand blanc de Henri VI, roi d'Angleterre, frappé à Rouen, et un poids tournois en plomb, avec fleur de lis pesant environ 220 grammes (1).

Ces objets, enfouis sans doute à une époque de troubles, attestent selon nous le passage des gens de guerre à Étréchy en 1465.

Deux siècles après, le 23 avril 1652, l'armée des Princes ayant occupé la ville d'Étampes par surprise, Turenne résolut d'en entreprendre le siège.

Parti de Chastres (plus tard Arpajon), il arrivait à Étampes avec son armée en passant par Villeconin et Boissy-le-Sec; profitant d'une revue que l'ennemi faisait en l'honneur de Mademoiselle (de Montpensier), il le surprend et le taille en pièces dans le faubourg Saint-Martin, tuant plus de six cents hommes et faisant plus de deux mille prisonniers (2).

L'armée du roi reprit ensuite la route de Paris, campa aux environs d'Étréchy et deux jours après elle arrivait à Palaiseau. Elle devait du reste revenir bientôt faire le siège d'Étampes, car le 26 mai, à la nouvelle que Turenne s'approchait d'Étréchy, le comte de Tavannes, enfermé à Étampes, se fortifiait à outrance, abattant les murs et les édifices et incendiant les maisons.

Du 27 mai au 5 juin, il y eut des escarmouches où beaucoup furent tués ou blessés de part et d'autre (3).

Mais arrivons à un combat plus meurtrier rapporté par une Mazarinade dont nous donnons un extrait :

« Le sixième de ce mois (Juin 1652) jour de la petite feste-Dieu, les troupes qui sont dans cette ville (d'Étampes), firent une sortie par la porte d'Orléans avec 200 chevaux... pour charger les troupes Mazarines commandées par le maréchal de Turenne qu'elles repoussèrent hors de leurs retranchements et lignes, dans lesquelles il demeura bien deux cent cinquante des leurs tant tuez que blessez, entre lesquels il y en eust plusieurs de qualité... De laquelle sortie les ennemis n'ayant pu avoir leur revanche comme les autres précédentes, ils demeurèrent tellement rebutez qu'ils commencèrent à se retirer de leurs retranchements le lendemain 7 de ce mois sur le midy et à faire défilier leur infanterie et charger leur bagage pour s'acheminer vers le village d'Estréchy, où ils furent poursuivis par notre cavalerie; ils peuvent avoir perdu dans l'attaque de la ville d'Estampes trois mille hommes

(1) Ces renseignements sont dus à l'obligeance de M. le Dr Duhamel.

(2) Dom Fleureau, p. 270.

*Lettre du roy envoyée à Mgr le Mal de l'Hopital sur ce qui s'est passé entre les deux armées aux environs d'Estampes.* Paris, 1652, in-4° de 8 pp.

(3) Dom Fleureau, p. 273 à 279.

et plus, particulièrement plusieurs personnes de condition, beaucoup de bagages, munitions de guerre, bombes, mortiers, grenades, poudre, mèches, et quantité d'armes qui sont demeurées en ceste ville, les advenues d'icelle estant pleines des fosses de leurs morts... (1) »

D'après Dom Fleureau, « les assiégés pensant qu'on levait le siège envoyèrent partout de l'infanterie pour escarmoucher, mais Turenne avait mis son armée en si bon ordre qu'il fut impossible de lui nuire, si ce n'est que l'on fit quelques prisonniers sur l'arrière-garde. Cette armée campa à Estréchy et passa le lendemain la rivière d'Estampes ». (2)

La levée du siège d'Étampes est racontée différemment et d'une façon plus explicite dans une autre Mazarinade ; nous y lisons en effet ce qui suit :

« ... Le vendredi 7 juin, Turenne fit travailler à la levée de ce siège et sur les quatre heures après midy il fit retirer la plupart de ses canons et munitions de guerre... Cela fait, la retraite fut sonnée par ses ordres aux quartiers du camp..

L'infanterie commença à marcher vers Estréchy,... la cavalerie ensuite...

... Cette armée n'estoit plus que de sept à huit mille hommes, de douze mille qu'elle estoit lorsqu'ils firent les approches de la ville...

.. Mais ceux d'Estampes qui les voyaient décamper ne manquèrent pas de s'ap-prester pour sortir.

Pour cet effet, le comte de Tavannes fit mettre en estat toute la cavalerie avec les régimens de Languedoc, de Valois et trois autres qui faisoient près de quatre mille hommes, lesquels sortis, allèrent contre les ennemis et les chargèrent de telle sorte en queue, qu'ils en tuèrent plus de trois cents, les poursuivant jusques à Estrechy, l'espée aux reins. » (3)

Après avoir campé à Étréchy et traversé la Juine, l'armée de Turenne alla à Itteville près de la Ferté-Alais ; elle se porta ensuite à Villeneuve-St-Georges à la rencontre des troupes du duc de Lorraine. La ville d'Étampes ne fut débarrassée de l'armée des princes que le 23 juin, ceux-ci craignant la rencontre des troupes royales (4). Les environs d'Étampes eurent tellement à souffrir des effets de la guerre que la mortalité fut effrayante. Il en était de même, du

(1) *Lettre envoyée à M. le duc de Beaufort sur la levée du siège de la ville d'Estampes... ensemble la marche de l'armée Mazarine vers le village d'Estréchy.* Paris, 1652, in-4° de 7 pp.

(2) Dom Fleureau, p. 279.

(3) *La levée du siège de la ville d'Estampes par le mareschal de Turenne avec la deffaitte de son arrière-garde poursuivie jusques à Estréchy...* 1652, in-4° de 6 pp.

(4) Dom Fleureau, p. 281.

reste, dans tout le Hurepoix, ainsi que dans la Brie, la Bourgogne, la Picardie et la Champagne.

« Les villages de Châtres, Linas, etc, sont déserts, et il faut faire ce qu'on fait dans les quarante lieues de pays de St-Quentin à Sedan, dans ces quartiers où l'on n'entend parler que de meurtres, pillages, voleries, violences et sacrilèges. A Etréchy, les vivants sont mêlés avec les morts et le pays en est rempli » (1).

On vit alors saint Vincent de Paul apporter ses précieuses consolations et ses secours dans les localités les plus éprouvées, amener les filles et les pères de la Mission et des serviteurs appelés *aéreux* (2) pour les seconder. Beaucoup de ces personnes charitables succombèrent à la tâche. En octobre 1652, l'un des missionnaires qui s'occupait des secours spirituels et temporels, ainsi que de la sépulture des cadavres corrompus, alla à Etréchy, en enterrer douze qui infectaient le pays, après quoi il tomba malade et mourut (3).

Pour les malades et les pauvres on avait établi à Étampes deux cuisines; quatre autres à Étréchy, Villeconin, Guillerval et Saint-Arnoult. Des stations passagères de secours avaient été établies dans beaucoup de localités voisines, notamment à Boissy-le-Sec, Guillerval, Morigny, Champigny et Brières. Seule, la mort de saint Vincent de Paul, arrivée le 27 septembre 1660, mit un arrêt dans le zèle déployé presque partout en France pour les œuvres charitables qu'il avait fondées (4).

La cuisine établie à Étréchy en 1652 était sans doute installée dans la maladrerie Saint-Nicolas ou dans l'Hôtel-Dieu d'Étréchy. Nous n'avons trouvé sur cette maladrerie qu'un seul document constatant sa suppression et sa réunion à l'Hôtel-Dieu d'Étampes en juin 1699 (5).

La réunion à l'Hôtel-Dieu d'Étampes des autres établissements hospitaliers d'Étampes et d'Étréchy faisait partie d'une mesure générale pour toute la France.

(1) Feillet. *La misère au temps de la Fronde et St Vincent de Paul*, 4<sup>e</sup> édit., 1868, in-8, p. 411.

(2) Parce qu'ils purifiaient l'air en enterrant les morts.

(3) Feillet. Ouvrage cité, p. 413. — Collet. *Vie de St Vincent de Paul*. — *Recueil des relations par les Missionnaires*. 1655, in-4<sup>o</sup>.

(4) Feillet, id. p. 414, 446, 518. — *Magasin charitable*, Janvier 1653.

(5) Voir la pièce justificative C. — M. Mannier, qui a publié dans la *Revue nobiliaire de 1879* un travail important sur les réunions des hôpitaux, ne semble pas avoir eu connaissance de la réunion de l'Hôtel-Dieu d'Étréchy.

En 1700, la ville d'Étréchy était désignée pour le logement d'une demi-compagnie de cavalerie (1).

En mars 1789, lors de la réunion de l'assemblée générale des trois états du bailliage d'Étampes dans l'église Sainte-Croix, on voit comparaître comme députés :

Dans l'ordre du clergé, l'abbé Le Doux, curé d'Étréchy ;

Dans l'ordre de la noblesse, César Marie de Chalmazel, marquis de Talaru, seigneur de Chamarande, Étréchy, Vaucelas, Mauchamp, représenté par Louis Nicolas de Bois Guyon, son procureur ;

Et dans l'ordre du Tiers-Etat, Pierre Louis Choiseau et Marie Pierre Choiseau, père et fils, anciens maîtres de poste et cultivateurs, bourgeois d'Étréchy, députés de cette paroisse ; Louis Gilbon et Charles Simonneau, cultivateurs et députés de la communauté des habitants de Vaucelas (2).

Que dire d'Étréchy sous la Terreur ? Son histoire est un peu celle de la plupart des autres petites villes.

En 1793, la municipalité de cette commune, qu'on appelait alors *Étréchy-la-Montagne*, félicite la Convention et envoie à plusieurs reprises des députés à Paris pour assister aux séances de cette assemblée. L'abbé Ledoux, curé d'Étréchy, brûle ses lettres de prêtrise, poussé sans doute à cette extrémité par le terroriste Couturier qui était en mission dans les environs d'Étampes (3).

A cette époque néfaste, on avait sans doute caché les vases sacrés et les objets du culte provenant des édifices religieux, car vers l'année 1865, on a retrouvé à une certaine profondeur au-dessous du sol, près de la chapelle des Corps-Saints, un ciboire en vermeil très bas et qui, par son style, appartiendrait peut-être à l'époque mérovingienne. Par malheur, ce précieux vase a été échangé contre un autre moderne.

Deux ouvrages, écrits il y a environ un siècle, citent la localité qui nous occupe.

Dans *Jeanne Royez ou la Bonne Mère*, où l'auteur anonyme (4) a

(1) Boislisle. *Mém. des Intend. des généralités*, 1881, in-4°. T. 1, p. 167.

(2) Maxime Legrand et Léon Marquis. *Les Trois Etats du Bailliage d'Étampes*. 1892, in-8 pp. 175, 251 et 195.

*Les cahiers des Paroisses*, 1896, in-8, pp. 263 et 269.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*. T. 4, p. 263 ; T. 16, p. 202 ; T. 25, p. 224 ; T. 40, p. 95 ; T. 42, p. 276.

(4) François Marlin, connu sous le nom anagrammatique de Milran.

écrit en 1794 l'histoire de sa mère et raconté ses voyages en France, on lit qu'il a passé par Étampes en venant de Toury et d'Orléans et qu'il a été hébergé généreusement à Étréchy et à Saint-Mard (Chalo-Saint-Mard). (1)

« Voilà Etréchy, c'est un village pour moi d'un souvenir hospitalier, j'en parlerai ailleurs » (2), s'écrie le même anonyme dans les *Voyages d'un Français*. (3)

Nous avons dit que cette localité s'appelait autrefois *Étrechy-le-Larron*.

D'après Dom Morin, historien du Gâtinais, elle était ainsi nommée parce que ses auberges et hôtelleries étaient remplies de filous et de joueurs qui dévalisaient les passants, de connivence avec les hôteliers (4).

S'il faut en croire l'abbé Lebeuf, historien du diocèse de Paris, la vallée de Torfou et la ville d'Étréchy étaient tristement célèbres du temps de la maréchale de Bassompierre (XVII<sup>e</sup> siècle), par les meurtres et les vols de deux de ses gardes-chasse. Ces serviteurs indignes s'embusquaient sous une roche pour dévaliser et égorger les voyageurs. Ils s'affublaient d'habits de différents ordres et de livrées les plus distinguées, changeant de forme et de figure plusieurs fois par jour. Mais ils finirent par être découverts et arrêtés, puis traduits en justice et condamnés au dernier supplice.

D'après une ancienne pièce imprimée devenue rare, dont le titre nous échappe et qui doit être réimprimée, un seigneur de Bois-Morand, passant à cheval sur la route de Paris, aurait été attaqué par des bandits, mais n'ayant pas eu le temps d'accomplir leur forfait par suite de l'arrivée fortuite d'autres passants, ils éventrèrent le cheval, puis cachèrent dans son abdomen, débarrassé des entrailles, Bois-Morand qui n'était que blessé ; après quoi ils recousirent le ventre de l'animal. Le cavalier, dit le narrateur, dut son salut à cette circonstance singulière, sinon invraisemblable, qu'il respirait par les fondements du cheval.

Étréchy ne mérite plus son ancienne épithète, c'est aujourd'hui

(1) *Jeanne Royez*., Paris, Le Normand, 1814, 4 vol. in-12. T. 2. p. 231.

(2) Voir *Jeanne Royez*.

(3) *Voyages d'un Français de 1775 à 1807*. Paris, Guillaume, 1817, 4 vol. in-8 T. 1, p. 275.

Quérard. *Supercherries litt.* Art. Jeanne Royez.

(4) Dom Morin. *Histoire du Gâtinais*, p. 479.

une localité paisible où quelques bourgeois d'Étampes vont établir leur résidence.

Louis-Isidore Foye, né à Étampes le 24 janvier 1779, sous-préfet d'Étampes en 1830 et député de cette ville de 1834 à 1837, mourut à Étréchy vers 1853.

Le Dr Alexandre Bouret, né à Saclas, exerçait la médecine à Étréchy vers 1841 et mourut au même lieu en 1872. Bien connu par ses opinions avancées, il publia en 1851 une plaquette intitulée : *Quarante jours de cellule*, où il raconte sa vie, son incarcération en 1851 pour raisons politiques, le revirement dans ses idées, et sa conversion par l'abbé Brossard, vicaire de Saint-Basile d'Étampes.

Les habitants d'Étréchy se livrent à l'exploitation de pavés de grès, au commerce des chevaux, à l'agriculture et à la fabrication des meules de moulins; mais cette dernière industrie a beaucoup souffert depuis la transformation des usines et l'adoption presque générale des cylindres, qui font, dit-on, de meilleure farine.

Des fabriques d'un tout autre genre se sont quelquefois substituées aux moulins comme cela a eu lieu pour le moulin de Vaux, près d'Étréchy, qui est transformé en manufacture de bijouterie et d'articles pour bicyclettes.

Nous nous arrêtons à cette chronique trop contemporaine. Nous voulions nous borner à noter quelques faits et quelques personnages peu connus. Heureux si, entraîné par nos recherches, nous avons réussi en même temps à faire revivre certains monuments oubliés ou disparus et à mentionner certains détails qui paraissent avoir été inconnus de nos anciens historiens.

L. MARQUIS.



## Pièces justificatives

---

### A

*Arrêt du Conseil du Roi portant Réunion de la maladrerie d'Estréchy à l'Hôtel-Dieu d'Estampes (1).*

« Veu par le Roy en son conseil, les avis du sieur archevêque de Sens et du sieur Phélypeaux, conseiller d'Etat, intendant et commissaire départi en la généralité de Paris, sur l'employ à faire au proffit des pauvres, des biens et revenus des maladreries, hospitaux et autres lieux pieux y mentionnés du diocèse de Sens, en exécution de l'édit et des déclarations des mois de mars, avril et aoust 1693 ; ouy le raport du sieur Le Camus, maistre des requestes et des sieurs commissaires deputez par Sa Majesté pour l'exécution desdits édits et déclarations, et, tout considéré,

Le Roy en son conseil, en exécution desdits édit et déclarations, a uni et unit à l'Hôtel-Dieu de la ville d'Estampes les biens et revenus de la maladrerie de Saint Lazare de ladite ville, le quart du total du revenu de l'Hospital de Saint Jacques de l'Espée dudit Estampes payable chacun an par les relligieux Barnabites de ladite ville suivant l'arrêt du Conseil du 13 novembre 1693, et les biens et revenus de la maladrerie d'Estréchy pour estre lesdits revenus employez à la nourriture et entretien des pauvres malades dudit Hostel-Dieu, à la charge de satisfaire aux prières et services de fondation dont peuvent estre tenues lesdites maladreries de recevoir les pauvres malades d'Estréchy à proportion des revenus de la maladrerie dudit lieu et de payer la somme de trois cens livres par chacun an ausdits relligieux Barnabites sur les revenus de ladite maladrerie d'Estampes, conformément audit arrêt, et en conséquence ordonne Sa Majesté que les tiltres et papiers concernans lesdites maladreries, biens et revenus en dépendans, qui peuvent estre en la possession de M<sup>e</sup> Jean Baptiste Macé, cy devant greffier de la Chambre roiale aux archives de l'ordre de Saint-Lazare, et entre les mains des commis et préposez par le sieur intendant et commissaire départi en la généralité de Paris, mesme en celles des chevaliers dudit ordre, leurs agens, commis et fermiers ou autres qui jouissoient desdits biens et revenus avant l'édit du mois de mars 1693, seront délivrez aux administrateurs dudit Hostel-Dieu ; à ce faire les depositaires contraints par

(1) La maison bâtie sur l'emplacement de la maladrerie Saint-Nicolas s'appelle encore aujourd'hui Maison Saint-Nicolas ; elle est située sur la route près le pont sur lequel passe la voie ferrée et qu'on appelle dans le pays : Pont-Royal.

touttes voies, ce faisant ils en demeureront bien et valablement déchargez, et pour l'exécution du présent arrest seront touttes lettres nécessaires expédiées.

(Signé : Boucherat, Le Camus, de la Reynie, de Marillac, Ribeyre, de Harlay, de Fourcy, de Richebourg, Le Blanc, de la Vieuxville).

A Paris, le 15 avril 1695. »

(Archives nationales, V6 — 1166 n° 15.)

## B

*« Mémoire pour M. Jean-Lazare Henrion, prêtre, ancien chanoine de l'Eglise de Vendôme, Chapelain de la Chapelle des Corps-Saints d'Etréchy, et en cette qualité Seigneur du Fief de Bretigny, intimé,*

*Contre le sieur Marquis de Chalmoisel, ayant repris au lieu du feu sieur comte de Chamarande, appelant (1).*

Il s'agit, au procès entre les parties, au rapport de M. de Maupeou, de l'appel de deux sentences rendues au Bailliage d'Estampes, sur une demande formée par le sieur Henrion, contre le sieur Comte de Chamarande, afin d'exhibition des titres et contracts d'acquisition, de passer titre nouvel et reconnaissance par nouveaux tenans, des héritages qu'il possède en roture dans l'étendue de la seigneurie de Bretigny, sise dans le bourg d'Etréchy, suivant que les dits héritages sont détaillés dans l'exploit de demande et dans une Requête particulière et d'en payer les Lods et Rentes...

Par la première, il est ordonné que le sieur comte de Chamarande sera tenu d'exhiber ses titres et contracts d'acquisition. Par la deuxième, l'exécution de la première est ordonnée, sinon et à faute de ce faire, il est condamné à payer 25 années de cens et rentes.....

Il n'a pas été difficile au sieur Henrion de faire voir au sieur comte de Chamarande, qu'il s'en faut bien qu'il soit seigneur universel sur tout le territoire d'Etréchy puisque non seulement le fief de Bretigny qui y est situé, a une existence certaine, mais qu'il y a plusieurs autres seigneuries dans l'étendue dudit territoire et notamment la Commanderie de Chaufour. Le sieur Henrion en a rapporté la preuve et il n'est pas possible de s'y refuser...

D'ailleurs le sieur comte de Chamarande prétendra-t-il que c'est justifier qu'il possède lesdits héritages en fief, par le rapport qu'il fait de prétendues déclarations qu'il s'est fait passer des terres qui sont comprises dans les aveux et dénombremens fournis par les précédents Chapelains de la Chapelle des Corps Saints, dans les papiers terriers et dans les saisies féodales du fief de Bretigny...

Il oublie que dans le territoire d'Etréchy est situé le fief de Bretigny dont il ne peut plus contester la réalité, et la Commanderie de Chaufour appartenant à l'ordre de Malte, qui a une seigneurie distincte dans ledit territoire.

(1) (S. l. n. d.) (1735 environ). In-folio de 4 pages. Bibliothèque de l'Arsenal. Factums, procès modernes. Tome 3, J. 5242.

Toute la question du procès que l'on a affecté de rendre considérable par le nombre de pièces qui y ont été produites et par la multitude des écritures, est des plus simples. Elle se réduit à un seul point de fait.

Le Sr Henrion a-t-il un fief appelé Bretigny dépendant de la Chapelle des Corps Saints d'Etréchy, situé dans ledit lieu d'Etréchy ou n'en a-t-il point ? L'on peut dire avec confiance que la réalité de ce fief ne peut être évoquée en doute.

Le Sr Henrion a rapporté et produit tant en la cause principale qu'en la cour, tous les titres de propriété de ce fief et seigneurie de Bretigny. Ils consistent, ces titres, en aveux et dénombremens fournis aux Sgrs Suzerains, en foy et hommages, en papiers terriers et censiers ; enfin, en titres respectables et authentiques et de fondation.

Il en rapporte entre autres un qui ne peut être critiqué ni effacé : il est gravé sur une pierre en manière d'épithaphe, qui est apposée le long d'un mur de la Chapelle des Corps Saints.

Voici les termes de ce titre :

Salut : tous présens et à venir, que Arnault de Viscaret vouloir pourvoir au salut des âmes de ses père et mère et de ses bienfaiteurs et pour spécialement Anchiel jadis demeurant en la ville d'Etréchy, a donné, cédé, quitté, transporté et délaissé pour la fondation et augmentation de la Chapelle des Saints Corps, Saint Can, Saint Cantien et Sainte Cantienne, fondée en la ville d'Etréchy près la ville d'Estampes, tout et tel droit, toute propriété, seigneurie et actions, tant en propriété, possessions, censives qu'autrement, en quelque sorte que ce soit, que ledit Arnault avoit et pouvoit avoir en certains héritages, rentes, revenus et autres droits assis audit lieu d'Etréchy et terroir d'iceluy, qui furent audit Anchiel, à la charge, etc.

Le sieur Henrion ne s'étendra pas sur la quantité et sur la qualité des titres produits au procès... Il sait avec combien d'attention la cour aura la bonté de les examiner et il espère de sa justice ordinaire la confirmation des sentences dont est appel.

Monsieur de Maupeou, rapporteur.

Daude, proc.

Dupin. »

## C

*Ordonnance du roi portant réunion de l'Hôtel-Dieu d'Etréchy à l'Hôtel-Dieu d'Estampes.*

« Louis par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre. A tous présens et à venir, Salut. Mes bien amés les administrateurs de l'Hostel-Dieu de la ville d'Estampes, diocèse de Sens, nous ont fait remontrer que par nos édits et déclarations des mois de mars, avril et août 1693, nous aurions desuny de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare les maladreries et léproseries qui y avoient été jointes et incorporées par autres; nostre édit du mois de décembre 1672, déclarations et arrêts rendus en conséquence, et celles remises aux hospi-

taux desquels avoient esté désunies, ce qui a donné lieu à l'arrest rendu en nostre conseil le 6 février de la présente année 1699, portant union audit Hostel-Dieu de la ville d'Estampes des biens et revenus de l'Hospital de Saint-Jean-Saint-Antin et Hostel-Dieu de Buval scitués dans les Fauxbourgs d'Estampes et ceux de l'Hostel-Dieu d'Estréchy, et qu'à cet effet toutes lettres nécessaires en servir expédiées. Lesquels ils nous ont très humblement fait supplier leur vouloir accorder à ces causes après avoir fait voir en nostre conseil le susdit arrest rendu en iceluy le 6 febvrier dernier et attaché sous le contre-scel de nostre chancellerie et désirant que nosdits édits et déclarations des mois de mars, avril et août 1693, soient exécutés selon leur forme et teneur, nous avons joint, réuni et incorporé, et par ces présentes signées de nostre main, joignons, réunissons et incorporons audit Hostel-Dieu de la ville d'Estampes les biens et revenus dudit Hospital de Saint-Jean-Saint-Antin et Hostel-Dieu de Buval scitués dans les Fauxbourgs d'Estampes, et ceux dudit Hostel-Dieu d'Estréchy pour en jouir du 1<sup>er</sup> juillet 1695, à estre lesdits revenus employés à la nourriture et entretien des pauvres malades dudit Hostel-Dieu d'Estampes à la charge de satisfaire aux prières et services de fondation dont peuvent être tenus ledit Hospital de Saint-Jean-Saint-Antin et lesdits Hostels-Dieu de Buval et d'Estréchy, et de recevoir les pauvres malades du lieu et paroisses où est situé ledit Hostel-Dieu d'Estréchy à proportion de son revenu.

Et en conséquence, ordonnons que les titres et papiers concernant ledit Hospital de Saint-Jean-Saint-Antin et lesdits Hostels-Dieu de Buval et d'Estréchy, biens et revenus en dépendans qui peuvent estre en la possession de M<sup>e</sup> Jean-Baptiste Macé cy devant greffier de la chambre royalle aux archives de l'ordre de Saint-Lazare et entre les mains du commis préposé pour le Sr intendant et commissaire par nous départy en la généralité de Paris, même en celle des chevaliers dudit ordre, leurs agens, commis ou serviteurs ou autres qui jouissent desdits biens et revenus avant nostre édit du mois de mars 1693, seront délivrés auxdits administrateurs dudit Hostel-Dieu d'Estampes; à ce faire les depositaires contraints par toutes voies; ce faisant, ils en demeureront bien et valablement deschargez. S'y donnons et mandons à nos amés et féaux, les gens tenans nostre cour de Parlement de Paris que ces présentes ils fassent registrer et de leur contenu jouir et user lesdits administrateurs dudit Hostel-Dieu de la ville d'Estampes et ceux qui leur succéderont en ladite qualité, plainement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements, nonobstant tous édits, déclarations, arrests et règlements au contraire auxquels nous avons dérogé et dérogeons par lesdites présentes, car tel est nostre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre nostre scel à cesdites présentes.

Donné à Versailles, au mois de juin, l'an de grâce mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, et de nostre règne le cinquante-septième.

*Signé*, Louis. — Par le roy, Philippeaux.

(Archives nationales, X<sup>1A</sup> n<sup>o</sup> 8694, F<sup>o</sup> 255).

## B. HAURÉAU

---

Au moment de mettre sous presse la dernière feuille de ce bulletin, nous apprenons la triste nouvelle de la mort de Monsieur Barthélemy HAURÉAU, le membre éminent de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et le très regretté Président de notre Société.

Nous avons déjà subi une pénible épreuve en perdant M. J. Laroche qui avait présidé à nos débuts et que nous avons espéré garder longtemps, et voici qu'un nouveau deuil vient frapper notre jeune Société qui, dès sa seconde année, a perdu ses deux premiers Présidents.

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> mai dernier, M. Schlumberger, Président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, annonça à ses collègues la grande perte que venait d'éprouver l'Académie ; puis, avant de lever la séance en signe de deuil, il retraça en termes émus la vie si bien remplie de M. Hauréau.

Jean-Barthélemy Hauréau était né à Paris le 9 Novembre 1812. Après avoir fait ses études aux Collèges Louis-le-Grand et Bourbon et collaboré activement à divers journaux, il alla s'établir au Mans où il séjourna de 1838 à 1845 et où il se livra à ces travaux de haute érudition qui lui ont valu une juste renommée.

M. Schlumberger cite entre autres ses recherches sur la philosophie scolastique et surtout la publication des tomes XIV, XV et XVI du *Gallia Christiana*, qui traitent des Métropoles de Tours, Vienne et Besançon et qui valurent plusieurs fois à leur auteur le grand prix Gobert.

Rentré à Paris, Hauréau fut nommé, en 1848, Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale ; presque en même temps le département de la Sarthe l'envoyait à la Constituante et l'Académie des Sciences morales et politiques lui décernait un prix pour son mémoire sur l'*Examen critique de la philosophie scolastique*.

Après la dissolution de l'assemblée, Hauréau renonça à la politique ; au 2 décembre, il donna sa démission de Conservateur à la Bibliothèque nationale et vécut quelque temps de son travail. En 1861, il fut nommé Bibliothécaire de l'ordre des Avocats de Paris et, en 1862, il fut choisi pour occuper à l'Académie des inscriptions une place qu'il occupa pendant 44 ans avec autant de distinction que de savoir.

C'est dans cette période qu'il publia un certain nombre d'ouvrages d'érudition et de bibliographie critique parmi lesquels on doit citer l'*Examen des œuvres de Hugues de St-Victor* et les *Singularités historiques et littéraires*, où se révèle son talent de chercheur heureux.

En 1870, après le 4 septembre, Hauréau fut nommé Directeur de l'Imprimerie Nationale ; il y resta jusqu'en 1882 ; ces douze années furent encore profitables à la science, car de nouveaux et savants ouvrages virent le jour pendant cette période.

Après avoir ainsi retracé l'existence si laborieuse, si digne en même temps du savant et de l'homme de bien, et montré par de nombreux traits de quels sentiments libéraux et patriotiques il fut constamment animé, le Président de l'Académie rappelle que d'illustres amitiés auxquelles Hauréau témoigna toujours un attachement inaltérable, avaient honoré et charmé sa vie ; en 1893, déjà octogénaire, il n'hésita pas, en souvenir de l'une d'elles qui lui était particulièrement chère, à accepter la direction de la fondation Thiers, à laquelle il se consacra avec une volonté, une énergie bien rares dans un âge aussi avancé. C'est là que la mort est venu le frapper, debout à son poste, en homme du devoir qu'il avait toujours été.

Résumant cette vie austère et laborieuse, M. Schlumberger termine l'éloge de M. Hauréau par ces belles paroles qu'il nous plaît de citer textuellement :

« Il était d'une politesse grave, très bon sous une apparente  
« froideur, bienveillant, accueillant pour les jeunes ; il avait sur-  
« tout un parfait esprit de justice, la plus profonde, la plus rigou-  
« reuse honnêteté. Plein de fougue généreuse dans sa jeunesse,  
« ses opinions s'étaient fort modifiées avec l'âge. Il avait cessé  
« d'être journaliste vers la quarantième année de sa vie ; il n'y  
« avait plus en lui qu'un savant, un de ceux qui ont le plus honoré  
« la France. Sa mémoire vivra parmi nous comme celle d'un des  
« plus profonds érudits, d'un des plus nobles cœurs qui aient ho-  
« noré la science et leur pays ».

La Société de Corbeil-Étampes s'honorera en s'associant à ces belles paroles et en unissant ses regrets à ceux de la docte assemblée au sein de laquelle elles ont été prononcées. Nous perdons du même coup un illustre président qu'il nous sera très difficile de remplacer et en même temps un aimable collaborateur qui nous avait déjà donné un article très remarqué (1), surtout par nos confrères d'Étampes, et qui nous en avait fait espérer d'autres plus intéressants encore.

Si la mort de M. Hauréau est un deuil cruel pour la science, elle est une perte irréparable pour nous, et il nous faut toute notre énergie et notre volonté pour ne point nous laisser abattre par ce coup douloureux et trouver la force de continuer l'œuvre que nous avons entreprise.

A. D.

(1) *Guillaume et Guy d'Étampes*, 1<sup>er</sup> bulletin, pp. 1 à 4.

SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

---

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

---

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Tenue à la Sous-Préfecture de Corbeil le 22 août 1896.*

Présidence de M. le D<sup>r</sup> BOUCHER, Vice-Président.

Étaient présents : MM. le D<sup>r</sup> Boucher, A. Dufour, V. de Courcel, Maxime Legrand, J. Barthélemy, Mottheau, l'Abbé Colas et Jarry.

Absents excusés : MM. de Linière, G. de Courcel, Mareuse, J. Depoin, J. Lemaire, Lasnier et l'Abbé Bonnin.

Il est fait hommage à la Société, par leurs auteurs, des ouvrages suivants :

*Principaux droits de l'Abbaye de Saint Germain-des-Pres en Seine-et-Oise. Vues de l'Abbaye en 1368, 1410, 1640*, par M. l'Abbé Bonnin, curé d'Ablon.

Paris, Desclée, 1896, in-12.

*Ablon-sur-Seine. Recherches historiques*, par le même.

Paris, Lecène-Oudin, 1890, in 8<sup>o</sup>, gravures.

*Le trésor d'Antoing (Belgique)*, par M. le Chanoine Marsaux, curé de Chambly (Oise).

Extrait de la *Revue de l'art Chrétien*, T. VII. 1<sup>re</sup> livr. de 1896.

*Etudes historiques sur la réforme dans le Vermandois. L'Eglise de St Quentin de 1599 à 1620*, par M. le Pasteur Jacques Pannier.

Extrait du *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme français* — 1895-1896.

el. - - 9

La Société a également reçu les bulletins 3, 4 et 5, année 1896, de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France dont elle est correspondante.

M. le Président rappelle en termes émus les décès récents de MM. Charles Jozon et G. Bonnefoy, tous deux de Corbeil ; il exprime les regrets sincères que cause à tous les membres de la Société historique de Corbeil-Etampes la perte de ces collègues distingués. A l'unanimité, le Conseil décide qu'il est de son devoir de témoigner aux deux familles, si tristement éprouvées, la grande part que la Société prend à leur profonde douleur, et il charge M. le Président d'être son interprète auprès d'elles.

Il est fait lecture d'une lettre de M. Caillot-Gerson, de Massy, par laquelle il donne, pour raisons de santé, sa démission de membre de la Société.

Le Conseil prononce ensuite l'admission des onze nouveaux membres dont les noms suivent :

M. l'Abbé FRITSCH, curé d'Étréchy, présenté par MM. Marquis et Dufour.

Mme LECACHEUR, de Corbeil, présentée par MM. Boucher et Dufour.

M. l'Abbé DESRUES, curé de Limours, présenté par MM. Dufour et Lemaire.

M. JOZON (Maurice), notaire à Corbeil, présenté par MM. Boucher et Dufour.

M. LE PAIRE (Jacques-Amédée), de Lagny (Seine-et-Marne), présenté par MM. Dufour et Pasquet.

M. l'Abbé GLIMPIER, curé de Santeny, présenté par MM. de Linière et Pasquet.

M. le Chanoine GALLET, de Versailles, présenté par MM. Dufour et l'Abbé Colas.

M. LEROY (Jules), de Corbeil, présenté par MM. Boucher et Dufour.

M. LAISNEY, Directeur des grands moulins de Corbeil, présenté par MM. Boucher et Lasnier.

M. GÉRARD (Octave), avoué à Corbeil, présenté par MM. Calliet et Jarry.

M. l'Abbé LÉGER, curé de Domont, présenté par MM. l'Abbé Colas et Dufour.

M. le Président parle du musée dont la Société a entrepris la création dans l'église de Saint Jean en l'Isle, gracieusement mise à

sa disposition par son propriétaire, M. Darblay. Il rappelle qu'une demande de concours a été adressée au Conseil municipal de Corbeil, par le Conseil de la Société, et qu'il appartient à l'Assemblée générale, seule, de résoudre cette question. Dans le but, dit-il, de satisfaire un désir fréquemment exprimé, le bureau du Conseil a décidé que cette réunion aurait lieu à Etampes et il en a fixé la date au 19 octobre 1896.

Le Secrétaire-général donne lecture d'une note élogieuse pour la Société, que M. J. Depoin a insérée dans les mémoires de la Société de Pontoise (1). Des remerciements sont votés à M. J. Depoin, le très érudit Secrétaire-général de la Société de Pontoise, qui fait aussi partie de la Société de Corbeil-Etampes.

Au nom de M. J. Périn, de Ris, M. Dufour émet le vœu que cinq pierres tombales, très intéressantes, qui se trouvent dans l'Eglise de Longpont, soient relevées et fixées au mur afin de les sauver de la détérioration complète dont elles sont menacées. L'une de ces dalles recouvre, ou recouvrait, la tombe d'Hodierne, femme de Guy, Seigneur de Montlhéry, qui mourut vers 1060. Ses restes étaient dans le cimetière et ils furent rapportés dans l'église, en 1641, par Michel le Masle, Prieur de l'Abbaye. Hodierne et son époux ont été les fondateurs du Prieuré de Longpont; ce titre suffit à justifier l'intérêt qui s'attache à la conservation de la tombe d'Hodierne, celle de Guy de Montlhéry n'existant plus.

A la suite de cette communication, le Conseil décide de s'associer au vœu de M. J. Périn et de le transmettre à la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.

M. Mottheau, de Brunoy, signale l'existence de curieux débris provenant d'une fontaine en marbre, avec personnages, paraissant remonter à l'époque de François I, et qui ont été trouvés à Vaux-la-Reine, ancienne résidence d'Isabeau de Bavière, non loin de Combs-la-ville. M. Mottheau y a encore trouvé des carreaux vernissés en assez grand nombre, qui lui ont paru plus anciens que la fontaine. Il croit que ces objets, qui sont d'une réelle valeur archéologique, pourraient être acquis, sans grande dépense, pour le musée de St Jean en l'Isle.

Le Conseil remercie M. Mottheau de son intéressante communication et décide de la prendre en sérieuse considération.

(1) Tome XVIII, page XVII.

Parlant du 2<sup>m</sup><sup>e</sup> bulletin de 1896, le Secrétaire général dit que les éléments en sont à peu près rassemblés, qu'il s'occupe de les mettre en ordre et qu'il espère que le prochain bulletin paraîtra avant la fin de l'année.

M. le Président termine la séance en saluant la mémoire de M. de Goncourt, décédé récemment à Champrosay, près de Corbeil, chez M. Alphonse Daudet, son ami. Le Conseil s'associe à l'hommage rendu par M. le Président à la mémoire de l'éminent écrivain.

---

## Assemblée Générale

*Tenue à l'Hôtel-de-Ville d'Etampes le 19 Octobre 1896.*

Présidence de M. BLAVET, Vice-Président.

En ouvrant la séance, le Président constate avec satisfaction que la réunion est nombreuse, car 60 personnes environ, dont plusieurs dames, sont venues des arrondissements et même des départements voisins pour y assister; il fait agréer les excuses de plusieurs membres empêchés, puis il prononce l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Messieurs de Corbeil, comme on disait au siècle dernier, nous vous souhaitons la bienvenue.

Permettez-moi de vous dire combien nous sommes heureux et fiers de vous recevoir dans notre vieille ville d'Etampes pour y tenir vos premières assises.

Sous la direction de notre zélé et sympathique historiographe Etampoï, il vous a été donné de visiter avec fruit les principaux monuments de notre antique cité. J'espère que vous en emporterez le meilleur souvenir et que, dans un temps peu éloigné, vous nous reviendrez pour continuer chez nous vos intéressantes études archéologiques.

Et maintenant, me reportant par la pensée aux vues et aux vœux qui ont présidé à la création de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix, je serai l'interprète de tous, fondateurs et nouveaux venus, en lui souhaitant prospérité et longue vie.

Ces bonnes paroles, simplement dites, sont accueillies avec une faveur marquée par l'assemblée, puis le Président donne la parole au Secrétaire-général pour lire son rapport sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année courante 1896. Ce rapport est ainsi résumé :

Messieurs,

Appelé pour la première fois à vous rendre compte de la situation et des travaux de notre société, je suis heureux de constater avec vous que les espérances que nous avons formées au début se sont pleinement réalisées ; le nombre des personnes qui sont venues se joindre à nous a subi une marche ascendante très satisfaisante, car après une année d'existence, notre société compte aujourd'hui 137 membres et tout nous fait espérer que la progression que nous constatons se continuera. Paris et l'arrondissement de Corbeil nous ont amené la majeure partie de nos sociétaires, il nous en est venu de tout Seine-et-Oise et même de départements très éloignés, et c'est un plaisir pour moi de vous apprendre que nos publications vont jusqu'en Turquie. Nous désirerions cependant que notre excellente voisine, la bonne ville d'Etampes, qui nous fait aujourd'hui l'honneur de nous recevoir, pût nous envoyer quelques membres nouveaux afin d'être représentée plus largement parmi nous et de justifier plus complètement le titre de notre société. Nous avons ici la qualité par quelques membres très dévoués, je le sais, et nous apprécions les efforts qu'ils font pour nous amener aussi un peu la quantité ; nous les en remercions de grand cœur en souhaitant vivement que leur propagande soit couronnée de succès.

Je n'ai point à vous parler ici des différentes phases que notre société a traversées pour parvenir à sa constitution définitive, vous avez pu en prendre connaissance dans nos bulletins périodiques. Nos statuts ont été approuvés par l'autorité préfectorale et un règlement intérieur a été élaboré pour définir les droits et les devoirs de chacun de nous.

Usant de l'article XI des statuts, plusieurs de nos confrères ont eu l'heureuse pensée de fonder un musée à Corbeil, œuvre éminemment utile, destinée à réunir et à conserver des objets, souvent intéressants pour notre contrée, qui nous échappent ou se perdent la plupart du temps faute d'un asile pour les recevoir. Cette pensée, approuvée par votre Conseil d'administration, a pris corps grâce à la généreuse bienveillance de M. Darblay, qui a gracieusement consenti à louer à notre société, pour un prix des plus modiques (1 fr. par an), l'ancienne église des Chevaliers de St Jean de Jérusalem, un charmant édifice du XIII<sup>e</sup> siècle, bien connu des archéologues, et qui sera le plus merveilleux cadre que l'on puisse rêver pour un musée. La reine Isburge, la malheureuse épouse de Philippe-Auguste, bien connue ici à Etampes pour avoir été retenue captive dans votre imposant donjon de Guinette, passe pour avoir été la fondatrice de l'église de St Jean en l'Isle de Corbeil, où elle fut inhumée en 1236, et nous déplorons aujourd'hui la perte de son curieux tombeau, détruit en 1793 par le vandalisme révolutionnaire, et qui eût été le monument le plus intéressant de notre futur musée.

Des pourparlers ont été engagés avec le Conseil municipal de Corbeil, en vue de faire concourir la ville à l'établissement de notre musée. Tous les détails de cette affaire vont vous être exposés, et il vous appartiendra d'en décider.

En 1895, notre première année, nous avons publié deux bulletins, à l'exécution desquels nous avons apporté tous nos soins. Votre Conseil d'administration, avec l'aide du Comité de publication, s'est efforcé, dans la mesure des ressources restreintes encore de notre société, de faire œuvre de bibliophile, en vous donnant des publications, dont l'exécution matérielle, nous l'espérons, ne vous aura rien laissé à désirer.

Le premier de ces bulletins débutait par un article fort intéressant « *Guillaume et Guy d'Etampes* », dû à l'éminent membre de l'Institut, M. Hauréau, notre regretté Président que nous n'avons pas encore remplacé. Le zèle et le dévouement de nos aimables Vice-Présidents ont suffi jusqu'à ce jour à la tâche nouvelle que leur imposait cette perte regrettable, mais des négociations sont entamées pour combler le vide laissé par M. Hauréau et nous espérons pouvoir bientôt vous annoncer la nomination d'un nouveau Président.

Une modeste étude sur *le Culte de St Spire à Corbeil et à Ballancourt*, par M. A. Dufour, faisait suite à l'article de M. Hauréau ; cette notice, intéressante pour Corbeil, était accompagnée de la reproduction d'une gravure aussi rare que curieuse.

Venaient ensuite quelques pages dues à notre Confrère anonyme R. de L. et relatives aux travaux qui s'exécutaient alors dans l'église de St-Germain-lès-Corbeil.

Le 2<sup>e</sup> bulletin de cette même année 1895 contenait d'abord une très intéressante notice de notre sympathique confrère, M. Maxime Legrand, sur *la Chapelle et la fontaine de St Symphorien d'Etampes*, dans laquelle il a su faire la lumière sur un point de topographie locale, obscur et discuté jusqu'à présent. M. l'Abbé Colas, curé de Soisy-sous-Etiolles, nous a donné ensuite, sous ce titre : *Une page de l'histoire de Soisy-sous-Etiolles*, un article très documenté sur Gilles Malet, l'éminent bibliothécaire de Charles V, qui était en même temps Seigneur de Soisy et vicomte de Corbeil.

Notre savant confrère, M. Mareuse, a tenu, lui aussi, à apporter son appoint à notre bulletin en lui donnant la traduction d'un extrait du poème rarissime de Rombise, sur son voyage en France au 17<sup>e</sup> siècle, qu'il a intitulée : *Une mention de Corbeil en 1639* et qu'il a enrichie de notes explicatives. Ce 2<sup>e</sup> bulletin se terminait par la 1<sup>re</sup> partie de la consciencieuse monographie d'*Etréchy et des fiefs environnants*, due à M. Léon Marquis, l'érudit enfant d'Etampes, pour qui l'histoire de son pays n'a rien d'étranger et qui consacre, avec un zèle digne d'éloges, ses quelques loisirs à tout ce qui se rapporte à sa ville natale et à ses environs.

Ne voulant pas trop empiéter sur l'année 1896, non encore terminée et dont le compte rendu doit appartenir à la prochaine Assemblée générale, c'est-à-dire en 1897, je ne vous parlerai que pour mémoire et en peu de mots du 1<sup>er</sup> bulletin de cette année courante, dans lequel vous avez pu lire les notices suivantes : *Une victime de la Terreur à Arpajon*, par M. Lorin, un sympathique confrère de Rambouillet ; *Un quartier de Corbeil*, par A. Dufour, avec deux gravures ; la suite et

la fin de la notice sur *Etréchy et les fiefs environnants* par M. Léon Marquis, et une notice nécrologique sur le regretté M. Hauréau.

Le second bulletin de 1896 est à l'impression et ne tardera pas à paraître. Il contiendra une très intéressante étude archéologique de notre collègue, M. l'abbé Marsaux, curé-doyen de Chambly (Oise), sur une curieuse chasuble ancienne conservée dans l'église de Viry-Chatillon. Cette étude sera accompagnée de deux gravures représentant la chasuble sur ses deux faces.

Nous aurons encore un important article sur l'histoire et la description de l'église de St Germain-lès-Corbeil; ce sera une monographie complète de cet intéressant monument et je me risque à commettre l'indiscrétion de vous dire que cette monographie doit servir de prétexte à de très belles illustrations (1).

D'autres notices nous sont promises et tout nous fait espérer que notre prochain bulletin ne sera pas inférieur aux précédents ni pour la forme, ni pour le fond.

Vous le voyez, Messieurs, notre Société marche, progresse et travaille, suivant en cela le but qu'elle s'était proposé. Merci à vous tous qui l'avez encouragée de votre influence, aidée de vos cotisations; merci aussi aux vaillants travailleurs qui nous ont permis, par leurs travaux, de vous donner des bulletins, non seulement beaux, mais intéressants et qui continueront, nous en avons l'espoir, à nous favoriser du résultat de leurs recherches et de leurs études, et, en terminant permettez-nous de vous adresser une prière: Travaillez tous, chers confrères, à faire connaître notre Société parmi vos connaissances et vos amis, amenez-nous des adhérents nouveaux dont les cotisations nous permettront de faire mieux et plus que nous n'avons fait jusqu'à présent: l'argent, on l'a dit assez souvent, est le nerf, non seulement de la guerre, mais aussi de toutes les créations, et celle du musée de Corbeil que nous avons entreprise, va nous obliger à des travaux et à de nouvelles dépenses. Nous comptons donc sur vous tous pour nous faire une active et fructueuse propagande et nous aider dans la mesure de vos forces et de vos relations.

M. le trésorier donne ensuite lecture de son rapport sur la situation financière de la Société à la fin de l'exercice 1895; il a augmenté l'intérêt de ce document en y ajoutant les états comparatifs de l'année 1896 jusqu'à ce jour 19 octobre.

Nous donnons ci-dessous l'analyse de cet intéressant rapport qui sera inséré in-extenso au registre des procès-verbaux:

#### SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1895.

A cette époque il avait été encaissé:

(1) Les soins artistiques qu'exige ce travail ont occasionné des retards qui nous obligent à ajourner la publication de cette notice au premier bulletin de 1897.

9 fondations à 100 fr. . . . .	900 fr. ..
79 cotisations à 10 fr. . . . .	790 fr. ..
14 cotisations à 5 fr. . . . .	70 fr. ..
Recettes diverses en plus des souscriptions . . . . .	9 fr. 03
	Total
	1769 fr. 03
A la même date les dépenses effectuées s'élevaient à . . .	586 fr. 30
	Il restait donc un excédent de recettes de. . . . .
	1182 fr. 73
Représenté par un livret de caisse d'épargne se montant à .	952 fr. 03
Et numéraire en caisse. . . . .	230 fr. 70
	Somme égale : 1182 fr. 73
Pour l'année 1896, les recettes et les dépenses jusqu'à ce jour, 19 octobre 1896, présentent les chiffres suivants :	
Excédent de recettes de 1895. . . . .	1182-73
Cotisations de 1896 et recettes diverses. . . . .	1098-21
	Total des recettes: 2280-94
Les dépenses pendant la même période se sont élevées à. . . .	562-92
	L'excédent de recettes s'élève donc à. . . . . 1718-02
Cette dernière somme est représentée par un livret de Caisse d'épargne dont le montant à ce jour est de. . . . .	1525-24
Et numéraire en caisse. . . . .	192-78
	Somme égale : 1718-02

L'Assemblée approuve les comptes ci-dessus et vote des remerciements à MM. le Trésorier et le Secrétaire-général pour leurs intéressants rapports.

M. le Président invite l'assemblée à examiner les propositions du Conseil municipal de Corbeil, relatives au musée, et à prendre une résolution à leur sujet.

Plusieurs orateurs sont successivement entendus et, après une assez longue discussion, M. J. Périn, de Ris, présente l'ordre du jour suivant :

*La Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix, réunie en Assemblée générale, le 19 octobre 1896, à l'Hôtel-de-Ville d'Étampes, regrette de ne pouvoir accepter les conditions que le Conseil municipal de Corbeil a mises à son concours, en vue de l'organisation et de l'aménagement du musée, créé par la Société dans l'Eglise St Jean en l'Isle. Elle estime qu'il est préférable qu'elle conserve sa liberté d'action, indispensable, selon elle, à la réussite et à la prospé-*

*rite de l'œuvre qu'elle a entreprise. Elle espère néanmoins que la ville de Corbeil voudra bien confier au musée, à titre de dépôt conditionnel, ses collections particulières.*

Cet ordre du jour, mis aux voix par M. le Président, est voté à la presque unanimité des membres de la Société. Il est décidé en outre que l'extrait du procès-verbal de la séance, relatant les conclusions et l'ordre du jour adoptés par l'Assemblée générale, à propos de la question du musée de St-Jean, sera communiqué à la municipalité de Corbeil, par les soins de M. le Secrétaire.

M. Paul Ravaut, maire du Coudray-Montceaux, désirant apporter son concours pécuniaire à la création du musée de St-Jean, s'engage, si l'Assemblée veut bien agréer sa proposition, à verser annuellement, entre les mains du trésorier, une somme de cinquante francs, qui sera affectée spécialement à ce musée.

L'Assemblée accepte avec reconnaissance l'offre qui lui est faite par ce généreux donateur.

Le Secrétaire-général annonce à l'assistance qu'un bienfaiteur anonyme, dont il ne lui est pas permis de révéler encore le nom, a promis une rente annuelle de cent francs en faveur du musée.

Cette communication est également accueillie par des applaudissements.

M. le Président dépose sur le bureau un Christ en bois sculpté provenant de Marseille-le-Petit (Oise) et il convie l'assistance à admirer cette œuvre curieuse qu'il estime très ancienne.

M. Maxime Legrand obtient de l'Assemblée de vifs remerciements à l'adresse de M. Forteau, d'Etampes, qui fait hommage à la Société de son étude sur les paroisses du canton de Méréville.

M. Mottheau, de Brunoy, émet le vœu que des cartes personnelles soient distribuées à tous les sociétaires ; ces cartes, dit-il, faciliteraient l'entrée des musées, mairies, bibliothèques et églises à tous les chercheurs de documents historiques et archéologiques.

Cette demande, très appuyée, est adoptée par l'Assemblée ; le Secrétaire-général est chargé de faire le nécessaire à ce sujet.

M. le Président rappelle qu'aux termes de l'article VII des statuts, l'Assemblée générale de la Société doit procéder au renouvellement partiel des membres du Conseil d'administration.

Le tirage au sort ayant désigné pour sortir en 1896, MM. G. de Courcel, Depoin, Abbé Genty, Lasnier, Mareuse, Pasquet et Jarry,

ces Messieurs sont renommés membres du Conseil d'administration pour trois années.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue à la Sous-Préfecture de Corbeil le 23 Novembre 1896

Présidence de M. le D<sup>r</sup> BOUCHER, Vice-Président.

Présents: MM. Boucher, de Linière, Dufour, Lasnier, J. Barthélemy, Martellière, Mottheau, Mareuse, G. de Courcel, V. de Courcel, A. Pasquet, Abbé Colas et Jarry.

Sont excusés: MM. les Abbés Genty et Bonnin et M. J. Périn.

M. Max. Legrand, d'Etampes, offre à la Société les deux premiers volumes de son important ouvrage, *Les trois états du bailliage d'Etampes aux Etats-généraux*, ainsi que les huit premières livraisons de son intéressante publication, si artistiquement illustrée, *Etampes pittoresque*. De vifs remerciements sont votés à l'adresse de M. Max. Legrand.

On a reçu également le tome XVIII des mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, Société qui est correspondante de celle de Corbeil.

Le Conseil prononce les admissions suivantes :

M. l'Abbé Massuchetti, curé de Viry-Châtillon, présenté par MM. l'Abbé Colas et Dufour.

M. Lot (Thomas), de Brunoy, présenté par MM. Mottheau et Dufour.

M. Maille-Saint-Prix, au Château de la Grange, présenté par MM. Boucher et Lasnier.

M. Darnet (Jérôme), greffier en chef du tribunal de Corbeil, présenté par MM. Devouges et Jarry.

M. Garnier (Paul), de Paris, présenté par MM. Radot et Lasnier.

M. Gibert, ancien percepteur à Corbeil, présenté par MM. Lasnier et Dufour.

M. Humbert-Droz, imprimeur à Etampes, présenté par MM. Max. Legrand et Blavet.

M. Delessard, de Lardy, ingénieur des arts et manufactures, présenté par MM. J. Périn et Delessard, de Ris.

M. Guilbert (Denys), avocat à Paris, présenté par MM. l'Abbé Géhin et Dufour.

Mlle Basserie (J. P.), au Mans (Sarthe), présentée par MM. l'Abbé Géhin et Dufour.

Le Conseil accepte les démissions motivées de MM. Chamberet, de Paris, et Savary, de Villecresnes.

Le Secrétaire-général annonce que le second bulletin de 1896 est sous presse; plusieurs articles sont déjà imprimés et il espère pouvoir le mettre en distribution, au plus tard, en janvier prochain; il ajoute que la notice de M. Lorin, de Rambouillet, sur le procès d'Anisson-Duperron, est ajournée, et que la monographie de l'église de St Germain sera reportée au bulletin suivant, par suite des retards qu'entraîne l'exécution de la partie iconographique de ce travail.

Sur la proposition de M. Dufour, le Conseil émet le vœu que des pierres tombales, placées dans le dallage de l'église de Vert-le-Petit, soient relevées afin d'en assurer la conservation. M. le Sous-Préfet, présent à la séance, veut bien se charger de faire le nécessaire à ce sujet.

M. Barthélemy propose de déposer au musée, des chapiteaux et d'autres débris lapidaires provenant de l'église de l'ancien monastère de Notre-Dame des Champs, fondé à Essonnes par Suger, au temps de Louis VI; débris qu'il a trouvés dans sa propriété d'Essonnes, qui occupe l'emplacement de ce monastère.

L'offre de M. Barthélemy est acceptée avec remerciements.

Le Conseil décide que le recouvrement des souscriptions volontaires annuelles, consenties en faveur du musée, ne sera opéré par M. le Trésorier qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1897.

Conformément au règlement, le Conseil procède à la nomination du bureau de la Société. L'ancien bureau est maintenu en fonctions et ses pouvoirs sont renouvelés pour une année.

Avant de clore la séance, M. le Président rappelle que M. Humbert-Droz, d'Etampes, a gracieusement offert les charmants menus qui ont été si admirés lors de la récente excursion à Etampes; et que le réel succès de cette journée du 19 octobre dernier est dû en grande partie à M. Maxime Legrand, qui s'est multiplié pour en assurer la réussite dans tous ses détails.

M. le Président pense donc être l'interprète de tous en adressant les plus vifs remerciements de la Société à MM. Maxime Legrand et Humbert-Droz.

---

EXCURSION  
DE  
LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE  
ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL, ÉTAMPES ET HUREPOIX  
à Etampes

Le 19 Octobre 1896

---

Compte-rendu du *Réveil d'Étampes* du 24 Octobre 1896

---

Depuis longtemps et à plusieurs reprises, les membres de la Société avaient exprimé le désir de faire une promenade archéologique à Etampes, la charmante ville si féconde en souvenirs et si riche en monuments. La tenue de l'Assemblée générale en ayant fourni l'occasion, il fut décidé en Conseil que cette excursion aurait lieu le 19 octobre 1896, et le succès remporté ce jour-là par la Société de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix a dépassé, on peut le dire, toute espérance. Le temps, chagrin depuis quelques jours, a bien voulu, pour la circonstance, suspendre ses rigueurs, et le soleil lui-même a daigné sortir des nuages pour recevoir dignement nos visiteurs.

Quarante personnes avaient répondu à l'appel du bureau et parmi elles plusieurs dames, bravant à la fois les menaces d'un ciel incertain et la sécheresse ordinaire de ces sortes de réunions, avaient tenu, ainsi que l'a fait spirituellement remarquer l'honorable président, à y apporter le charme qui fait si souvent défaut à ces excursions. Nous ne pouvons citer tout le monde, mais on nous en voudrait de passer sous silence la présence de M. le baron de Courcel, Ambassadeur de France en Angleterre et Sénateur de

Seine-et-Oise, qui n'a cessé de donner à la Société naissante les plus précieux encouragements. A défaut de M. Léon Marquis, l'historien des *Rues d'Etampes*, retenu à Paris, quelques amateurs étampois s'étaient donné rendez-vous à la gare pour souhaiter la bienvenue à la Société et diriger les excursionnistes.

C'est par la tour de Guinette que la promenade a commencé et c'était justice : A tout Seigneur tout honneur ! Après avoir contemplé de la terrasse le joli panorama d'Etampes et s'être fait nommer de loin les principaux monuments, les sociétaires ont pénétré dans le donjon dont ils ont admiré la masse imposante et plus d'un détail d'architecture. Le monument a été jugé à sa valeur par de véritables amateurs et nous ne serions pas étonnés de voir se produire d'ici peu quelque opinion neuve, quelque vue toute spéciale sur certains points encore énigmatiques.

En regagnant la place de la gare, les excursionnistes y trouvaient des omnibus qui les conduisaient immédiatement à l'église Saint-Martin, dont la belle ordonnance et la pureté du style ont fait sur plus d'un une profonde impression. M. Dujardin, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, en a fait admirer les parties les plus remarquables. Les belles pierres tombales, retrouvées il y a quelques années, ont eu, en particulier, les honneurs d'un examen attentif. Les archéologues, désireux de les voir conserver à la postérité, ont émis le vœu de voir relever celle qui sert actuellement de marche aux fonts baptismaux et qui est signée de *Le Moyne*, ainsi que celle qui sert de table d'autel dans une des chapelles de l'abside.

En revenant de Saint-Martin, quelques-uns ont visité Saint-Gilles-au-Marché, ses pierres tombales et son retable de bois sculpté, œuvre de Legendre ; d'autres, plus pressés, ont regagné le *Grand-Courrier* où un déjeuner... archéologique attendait tout le monde. Rien ne creuse comme une promenade matinale. Aussi les quarante convives de M. Lirot (qui s'était ce jour-là surpassé) ont-ils fait honneur au menu, au dos duquel s'étalaient d'élégantes vignettes, tirées d'*Etampes Pittoresque*, représentant nos principaux monuments et signées *R. Ravault* (1).

(1) *Etampes Pittoresque*, en cours de publication, est en souscription permanente à l'imprimerie Humbert-Droz à Etampes, 16, rue Saint-Mars. Huit livraisons ont déjà paru, au prix de 25 ou 50 centimes l'une, selon la qualité du papier.

Au dessert, M. le docteur Boucher, président, a prononcé la charmante allocution suivante que nous sommes heureux de pouvoir reproduire :

Mesdames, Messieurs,

C'est à mon collègue, monsieur Blavet, qu'aurait dû échoir l'honneur et le grand plaisir de présider notre amicale réunion d'aujourd'hui. Vous savez la pénible circonstance qui l'éloigne de nous ; nous lui adressons, avec nos regrets, l'expression de notre douloureuse sympathie, qui ne peut être suspecte de la part d'habitants de Corbeil, car madame Blavet était notre compatriote et a laissé, parmi ceux de nous qui l'ont connue, le meilleur et le plus respectueux souvenir.

Nous savons que notre Société s'abrite sous les vocables de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix, et nous désirions depuis longtemps, afin de justifier notre titre, qu'une de nos assemblées générales se tint dans cette ville d'Etampes, si riche en souvenirs historiques et en monuments intéressants. Je remercie donc nos collègues d'Etampes, et particulièrement, M. Maxime Legrand, qui ont si bien organisé notre réunion.

C'est avec un vif plaisir, avec une grande curiosité, que nous, qui nous intéressons aux choses et aux monuments du passé, avons admiré cette vieille tour de Guinette, vestige imposant du château féodal ruiné par Henri IV, après avoir subi tant d'assauts et de sièges mémorables.

Quel excellent souvenir ne garderons-nous pas de notre visite, sous la conduite de M. Dujardin, à l'église Saint-Martin, et à sa tour penchée. Cette perle d'Etampes a excité chez nous tous autant d'étonnement que d'admiration. Nous avons encore à voir Saint-Gilles, Saint-Basile, dont nous avons aperçu, en passant, le splendide portail, la belle et curieuse église Notre-Dame, dont nous avons déjà, du haut de la terrasse de Guinette, admiré le gracieux et élégant clocher. Nous aussi, Messieurs, nous avons à Corbeil une église Notre-Dame, la plus grande et la plus belle de notre ville, avec un clocher semblable ; elle a malheureusement été désaffectée sous la Révolution, ce qui a entraîné sa ruine et finalement sa démolition.

Des souvenirs moins austères et plus gracieux se rencontrent à Etampes, où nous trouvons la trace du séjour de la belle Anne de Pisseleu, faite duchesse d'Etampes par son royal amant, François I<sup>er</sup>. C'est en son honneur qu'un poète du temps a donné pour étymologie à Etampes le nom de *Tempé*, cette douce vallée célébrée par Virgile et les poètes anciens.

Ce n'est pas sans émotion, que nous verrons cette maison curieuse qu'habita Diane de Poitiers, qui fut successivement aimée par trois rois, et tint en échec la beauté et l'esprit de Catherine de Médicis. L'on ne pouvait mieux faire que de la consacrer à un musée qui contient déjà bien des richesses intéressantes pour l'art et pour l'histoire de la ville d'Etampes.

Après un hommage rendu au courage civique du maire Simonneau, vous per-

mettez à un médecin de s'incliner devant la belle statue de Geoffroy-Saint-Hilaire, le grand naturaliste.

Vous ne me pardonneriez pas, Messieurs, de taire ici le doux nom de Rose Chéri, une autre enfant d'Etampes, aussi célèbre par son grand talent d'artiste que par ses vertus domestiques et son dévouement maternel.

Messieurs, je bois d'abord aux dames qui ont bien voulu honorer notre réunion de leur gracieuse présence. Je bois à la ville d'Etampes et à nos collègues Etampois.

En l'absence de M. Blavet, Vice-Président de la Société pour Etampes, retenu par un deuil récent, et qui s'était réservé de souhaiter la bienvenue à nos visiteurs lors de leur entrée en séance, personne ne s'est cru autorisé à adresser au Président des remerciements pour les paroles flatteuses qu'il venait de prononcer à l'endroit d'Etampes et des Etampois.

Après lui, M. Delessart, avocat, a spirituellement rappelé que la bouche, au dire d'un philosophe de l'antiquité, avait été donnée à l'homme pour trois choses : *parler, manger et bailler* ; que la Société venait d'entendre très bien parler ; qu'elle avait, ma foi, très bien mangé, et qu'il était certain qu'à la réunion personne ne serait tenté d'accomplir la troisième fonction. Il a terminé en levant son verre à la prospérité de la Société et à son Président.

Enfin, M. Ravaut, de Sainte-Radegonde, a rallié tous les suffrages en portant un toast à M. le baron de Courcel, dont la présence était pour la Société un précieux témoignage d'intérêt.

A son tour, M. le baron de Courcel demande la parole. En termes charmants, il résume très bien le rôle de la Société, et, avec un mot aimable pour tous, remercie les personnes qui, ce jour-là, ont bien voulu se dévouer à l'œuvre commune, sans oublier les hôtes, M. et Mme Lirot, dont la cuisine *archéologique* a mis tout le monde en bonne humeur.

M. de Courcel a été fort applaudi.

Puis, l'heure s'avancant, chacun s'empressa de gagner l'hôtel-de-ville, saluant au passage Geoffroy-Saint-Hilaire, donnant un regard, trop rapide, à la tourelle de la maison des Barnabites, propriété de la famille d'Aug. Magne, dont on rappelait en chemin les œuvres principales, puis à la porte de la gendarmerie, vieux reste du palais du Séjour ; enfin à ce qui fut l'emplacement de l'église collégiale de Sainte-Croix.

Une rapide visite des salles de l'hôtel-de-ville, très admirées, et la séance commence.

En l'ouvrant, M. Blavet, Vice-Président, adresse à l'Assemblée un petit discours tout plein de cordialité et de paroles accueillantes, qui est écouté par l'assistance avec une faveur marquée (1).

L'ordre du jour est examiné et les articles se déroulent avec une *furia toute francese*; on sent que l'heure tourne et qu'il reste encore bien des choses à voir.

Compte rendu de la situation de la Société, compte rendu financier, tout cela est enlevé non sans un vote de félicitations et de remerciements au zélé Secrétaire-général et au Trésorier. La question de fondation d'un musée à Corbeil par la Société, le morceau capital de la réunion, amène des discussions intéressantes. Il en ressort que la Société désire un musée, mais, le désire *indépendant* et ce avec raison.

Un propriétaire d'une rare générosité, M. Darblay, lui loue, comme local pour installer le nouveau-né, l'église des chevaliers de Saint Jean en l'Isle. Quel cadre pour un musée, surtout quand ce cadre coûte 1 fr. par an !

Reste le côté subvention. Grâce à deux généreux donateurs, dont l'un se fait connaître en séance aussi bon confrère qu'aimable compagnon, la question est résolue.

L'ordre du jour s'enlève à la grande majorité. De même pour les élections. Les pouvoirs du bureau sont renouvelés par acclamation. Quel exemple pour plus d'une assemblée délibérante ! Et c'est à peine si les derniers votes sont consignés qu'une partie des congressistes est déjà devant le Pont-Doré, l'hôtel Saint-Yon et Notre-Dame. Là, il faut bien se partager la besogne, et ce n'est pas de trop de MM. Dujardin, Leproust et Legrand pour faire connaître le curieux monument fondé par le roi Robert, dont le mur crénelé constitue une rareté à peu près sans seconde.

On tire sa montre : Maison d'Anne de Pisseleu ! Vite un regard à cette frise, un autre à cette tourelle coiffée en cloche, encore un à ce mascarón, qui fut le portrait du roi-chevalier, et déjà l'on s'en-gouffre sous la voûte de la maison de Diane de Poitiers qui abrite maintenant le musée. On se répand dans les salles ; les exclama-

(1) L'allocution de M. Blavet a été reproduite au compte-rendu de l'Assemblée générale, page 40.

tions, les demandes, les réponses se croisent; ici une critique, là un compliment; on s'incline devant nos gloires étampoises : Narcisse Berchère, Louise Abbéma et autres, et l'on sort ayant à peine vu, ayant beaucoup à dire, regrettant l'heure fugitive.

Un dernier rayon de soleil accompagne l'entrée des sociétaires à Saint-Basile, dont le curieux souhait d'achèvement : *Faxit Deus perficiat*, attire tous les regards et sollicite toutes les réflexions; bas-côtés, boiseries, bas-reliefs, peintures, on voit tout à la hâte; on soupire de regret en donnant un simple coup d'œil à un beau portail roman qui vaudrait à lui seul de longues minutes d'examen. La visite d'Étampes, commencée en manière de promenade, finit par un « steeple-chase », et les quelques amateurs à qui les beautés de l'antique n'ont point fait perdre le souvenir des renommées du temps présent, ont à peine eu le temps de dévaliser les pâtisseries de l'endroit, qu'un coup de sifflet strident retentit.

Des poignées de mains, des : « Au revoir ! » et les voilà partis, nos hôtes d'un jour, emportant peut-être une agréable impression de leur voyage, mais laissant certainement derrière eux, dans le cœur de ceux qui ont eu le plaisir de les guider, le plus aimable et le plus excellent souvenir.

M. L.



# LA CHASUBLE

DE

VIRY-CHATILLON

---

L'église de Viry-Châtillon, remaniée et trop modernisée à l'extérieur, offre à l'intérieur quelques particularités intéressantes. On y remarquera des colonnes du XIII<sup>e</sup> siècle avec chapiteaux à crochets; dans les bas-côtés, des boiseries de style Louis XV, finement sculptées; enfin dans le chœur une toile assez bonne, malheureusement peu éclairée, représentant une vision de Saint Romuald, fondateur des Camaldules (1). Le visiteur ne perdra donc pas son temps, s'il s'arrête un instant à Viry. Cependant notre visite avait un autre objet. *Le revestiaire*, comme on disait autrefois, possède une chasuble tissée et brodée qui nous paraît mériter une description.

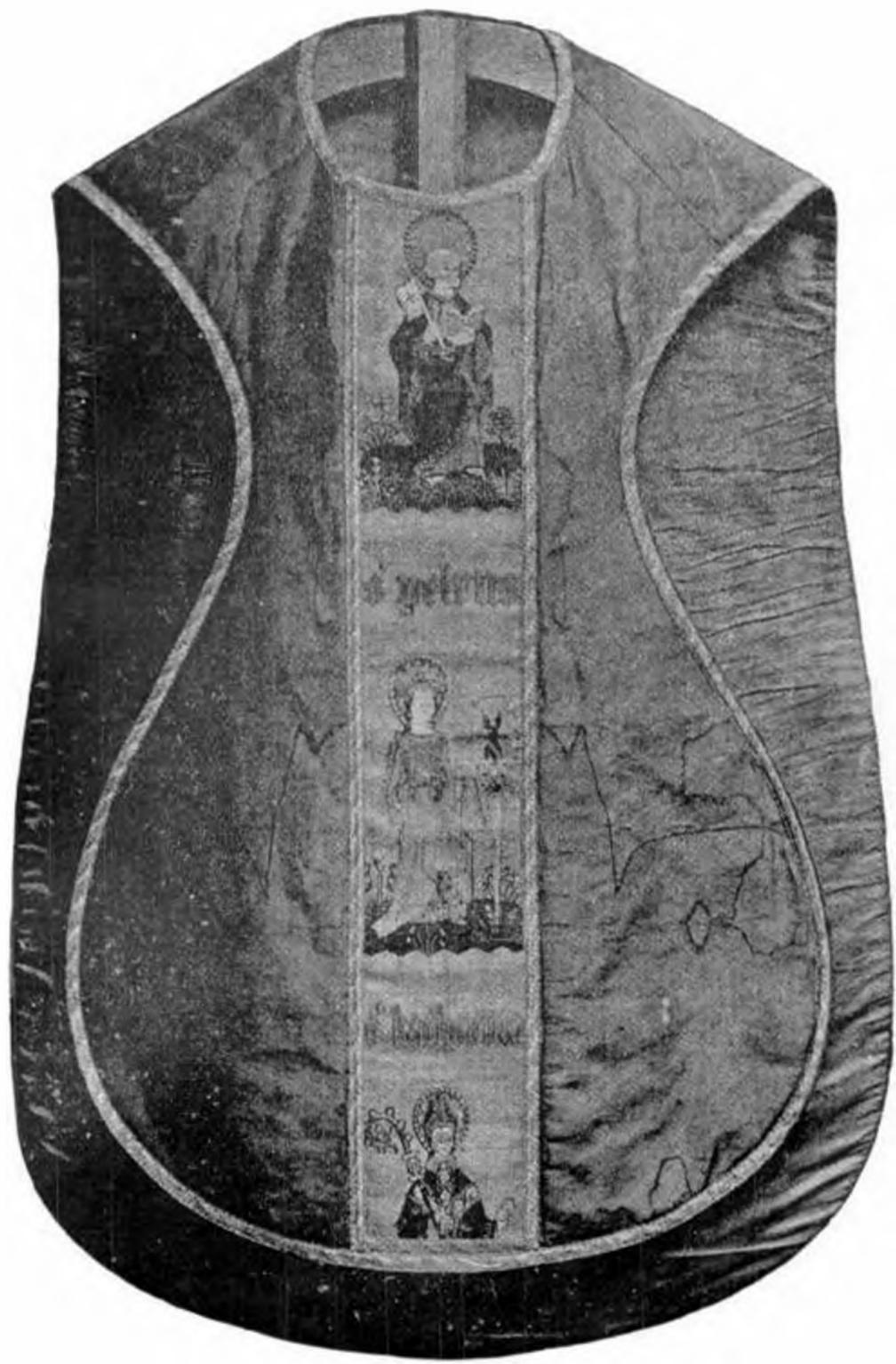
Commençons par en faire l'historique. La chose est facile, grâce aux renseignements qu'a bien voulu nous communiquer M. l'abbé Massuchetti, curé de la paroisse.

La chasuble de Viry, avant de venir enrichir la sacristie de son église, appartenait à la chapelle du Château d'Altoz, en Westphalie, que possédait un oncle de Madame veuve Bardoulat, une habitante de Châtillon, hameau de Viry. A la mort de ce parent, cette dame, devenue son héritière, en fit don à sa paroisse. C'est à cette époque, en 1874, que la Chasuble, qui était sur un fond or très usé, subit la transformation dont nous parlerons tout à l'heure.

Il faut distinguer dans cet ornement deux parties : l'étoffe du

(1) Ce tableau est une copie, peut-être même une répétition du tableau d'Andrea Sacchi conservé au Vatican. Il provient très probablement du couvent des Camaldules qui se trouvait non loin de Viry, dans la forêt de Sénart.





fond et les orfrois. L'étoffe du fond est toute moderne ainsi que les galons qui ont été placés sans grand souci de les harmoniser avec les orfrois. C'est une moire verte ; ce qui est à la fois un anachronisme et une erreur au point de vue artistique. La moire ne saurait convenir aux ornements anciens, et par ses reflets ondoyants elle nuit aux broderies. Ce n'est pas une *valeur*, un fond mat serait préférable. C'est à l'époque où la chasuble a été donnée à l'église que les orfrois ont été ainsi appliqués sans goût sur le fond actuel. Cette critique faite, sans accuser ni les personnes, ni les intentions, mais par respect de la vérité, abordons la description des orfrois.

Dans toute chasuble, du moins dans les chasubles de forme française, on distingue trois orfrois : deux verticaux, un dans la partie antérieure et un dans la partie postérieure, un troisième orfroi est horizontal et destiné à couper en croix l'orfroi de la partie postérieure. Nous trouvons ces trois orfrois dans notre chasuble, mais l'orfroi horizontal est d'une autre provenance, comme nous le prouverons bientôt. Il a été juxtaposé pour former la croix.

Ces trois orfrois sont tissés et brodés tout à la fois. Les têtes et les mains des personnages sont brodées, tandis que le reste est tissé. Il fallait nécessairement recourir à la broderie pour rendre les chairs ; on n'aurait pu, au tissage, obtenir la même finesse. L'artiste a eu également recours à la broderie pour tracer les plis des vêtements. Ce mélange est un cachet d'origine et constitue un travail curieux dont nous connaissons peu d'exemples (1). C'est bien le style d'outre-Rhin.

Les orfrois, à *imayges*, pour employer le terme médiéval, sont tissés sur fond vieil or.

Commençons par l'orfroi du dorsal. Il présente 1° l'Apôtre Saint Paul, en chasuble, forme ample (2), de couleur bleue (3) à doublure rouge. Il porte une épée, instrument de sa décapitation, son insigne ordinaire. Son nom était inscrit au-dessous. Par suite de l'adjonction de l'orfroi horizontal, l'inscription se trouve mala-

(1) On conserve au Musée de Kensington une bande brodée *en ouvrage de Cologne*, c'est le même procédé ; les têtes sont brodées pendant que tout le reste du dessin est tissé.

Cf. Ernest Lefébure, *Broderies et dentelles*, page 101, fig. 43.

(2) Ou peut-être la pénule antique qui a été l'origine des chasubles.

(3) La couleur bleue, prohibée par la liturgie romaine, a été en usage autrefois et est encore admise en Espagne.

droitement reportée au-dessous de l'image du Christ. Elle est, comme toutes les autres, en lettres semi-gothiques : *S. Paulus*.

2° Au-dessous du Christ on voit Sainte Barbe. Elle est vêtue d'une robe rouge, bordée d'hermine, et tient une tour de la main droite et une palme de la main gauche. La caractéristique est complète. L'*hermine* rappelle sans doute la haute naissance de la sainte, car son père était un homme de qualité; *la tour* est là en souvenir de la prison où elle fut enfermée; *la palme* est un symbole de son martyre. En dessous on lit : *S. Barbara*.

3° Enfin au bas de l'orfroi, un guerrier, la tête nimbée, vêtu d'une cotte de mailles, appuyant la main droite sur son écu : *de gueules à neuf besants d'or posés 2, 2, 2, 2 et 1*. Il tient de la main gauche une lance, dont la hampe de couleur verte est terminée par une banderole également *de gueules* portant le *même meuble*. Il est difficile de l'identifier; connaissant l'origine allemande de l'ornement, il n'est pas téméraire de penser à Saint Géréon (Géronce ou Géronte, formes du même mot), très honoré au delà du Rhin. Il y a à Cologne une église dédiée à Saint Géréon, mélange de byzantin et de gothique, construite au XIII<sup>e</sup> siècle (1). Mais que signifie le blason?

L'orfroi que nous venons de décrire est coupé au-dessous de l'image de Saint Paul par un orfroi horizontal, qui n'était pas fait pour cet ornement. Il est du reste très beau et très soigné. Au centre on voit le Christ. Il porte un manteau de pourpre, attaché par un pectoral en forme de quatrefeuilles, orné de cabochons. Autour de sa tête on voit un nimbe crucifère fleurdelisé. La bordure est décorée de gemmes. Il bénit de la main droite et tient de la gauche le globe du monde, sommé d'une croix, dont les branches se terminent par des quatrefeuilles. Il est abrité par un dais en forme d'arcade trilobée avec trèfles aux points de rencontre des cercles. L'arcade repose sur deux colonnes trapues surmontées de pinacles en forme d'édicules.

A l'extrémité des bras on lit, écrit verticalement en caractères gothiques, le mot *Jhesus*.

L'orfroi de la partie antérieure comprend trois sujets:

En commençant par le haut: 1° Saint Pierre, vêtu de la pénule ou d'une chasuble à ample forme. Il tient de la main droite une clef

(1) Dans les stalles de cette église, St Géréon est représenté debout et armé. Cf. Migne, Dict. d'iconographie, col. 247.

ajourée au centre, et terminée par un anneau en forme de losange. Dans sa main gauche est un livre ouvert. La clef, on le sait, est l'emblème du pouvoir spirituel confié par Jésus-Christ au chef des Apôtres, et le livre est le symbole de la doctrine. On le donne souvent aussi à Saint Paul, pour le même motif, car nous lisons dans une antienne du bréviaire romain : « *Petrus apostolus et Paulus doctor gentium ipsi nos docuerunt legem tuam, Domine.* » Au-dessous de l'Apôtre on lit en lettres gothiques : *S. Petrus.*

2° Sainte Catherine, le front ceint d'une couronne, pour rappeler son titre de princesse, appuyant sa main gauche sur l'épée de sa décollation. Devant elle est un objet difficile à préciser ; nous pensons qu'il s'agit de la roue qui éclata au lieu de la torturer. Sainte Catherine porte le surcot étroit qui était le costume en vogue au xvi<sup>e</sup> siècle, époque que nous croyons pouvoir assigner à l'ornement.

3° Saint Nicolas. Il est vêtu d'un amict paré, d'une chasuble rouge, avec orfrois en forme d'Y, qui est précisément celle adoptée longtemps par l'Allemagne. Il tient de la main droite une crosse dont la volute se termine par un trèfle ; dans la main gauche on voit trois boules d'or, qui rappellent les trois bourses qu'il donna à trois jeunes filles pour les empêcher de se livrer au vice (1). Enfin sa tête nimbée porte une mitre rose décorée de deux orfrois de pourpre, l'un en titre, l'autre en cercle. Le bas du corps fait défaut ainsi que l'inscription ; l'orfroi a sans doute été coupé pour s'adapter à la forme de nos chasubles écourtées.

Une planche vaut mieux que toutes les descriptions. Nous sommes heureux de donner ici la reproduction des photographies que nous devons à l'obligeance de notre collègue et ami, M. Martin Sabon. On pourra se faire une idée du bel ornement de Viry.

Outre la chasuble ci-dessus décrite, signalons encore une bannière de Sainte Luce, seconde patronne de la paroisse (le patron principal est Saint Denis). Cette bannière (2), qui remonte à la fin

(1) Dans une peinture de Sainte-Marie de la Paix, à Rome, Saint Nicolas est représenté en costume grec, tenant un livre ouvert, sur lequel sont placées trois boules d'or.

(2) Primitivement cette bannière, don de la duchesse de Raguse, était double. Elle portait d'un côté l'effigie de Saint Denis ; de l'autre celle de Sainte Luce. La bannière a été dédoublée, et l'image de Sainte Luce, appliquée sur un fond différent, est traitée de la même façon que celle de Saint Denis.

du siècle dernier ou au commencement de ce siècle, est brodée au point lancé. L'artiste, malheureusement, ne savait pas broder les figures; la tête de la Sainte est en carton peint et elle est loin d'être un chef-d'œuvre. Quoi qu'il en soit, cette bannière est d'un bon genre et nous paraît bien préférable aux personnages habillés de clinquant et de paillettes d'or, bourrés de coton pour leur donner plus de relief, qu'on voit sur tant de bannières, produits du *mercantilisme*. C'est le fléau de l'art religieux.

L. MARSAUX,  
curé-doyen de Chambly.



# LES CLOCHES

DE

## SOISY-SOUS-ÉTIOLLES

---

Une fête splendide, qui avait attiré un concours considérable de spectateurs, a été célébrée dans le charmant village de Soisy-sous-Etiolles, le 25 mai de cette année.

C'était le lundi de la Pentecôte; jamais foule aussi nombreuse ne s'était rassemblée dans cette petite église, dont le décor gracieux est si universellement goûté.

La cérémonie du baptême des cloches est une fête assez rare et bien propre à exciter la curiosité de tous. Soisy venait d'en acquérir de nouvelles que l'on allait baptiser et tous, à l'envi, remplis encore du souvenir de la Savoyarde, voulaient les voir, les entendre.

Pour cet heureux village, ce n'était pas chose nouvelle, mais les générations qui avaient été témoins de cet intéressant spectacle, n'étaient plus là pour en raconter les curieux détails.

C'est ainsi qu'au mois de juillet 1641, deux cloches furent baptisées (1); elles remplaçaient trois anciennes cloches, que l'Église avait possédées, comme le prouve l'extrait suivant d'un testament, daté du 14 avril 1611 (2).

« Le dit testateur veult et entend que le marguillier soit tenu à faire sonner  
« la grosse cloche trois fois, et la faire tinter un quart d'heure durant, auparavant  
« le salut, et durant la procession, faire sonner les trois cloches à branle... »

En 1719, le 21 septembre, nouveau baptême d'une cloche qui fut nommée *Marie-Magdelaine*. Six ans plus tard, le 15 juillet 1725, eut lieu semblable cérémonie pour la grosse cloche; elle reçut les noms de *Nicole-Louise-Marthe-Clémence*; le parrain fut Monsieur de Bailleul, seigneur de Soisy, la marraine Madame de Courchamp (3).

(1) Archives départementales; registre de Soisy.

(2) Archives de la Mairie de Soisy; registres paroissiaux.

(3) Ibid.

Le clocher qui jusque-là se trouvait au milieu de l'église, s'écroula le 29 mars 1728 et les cloches s'en ressentirent bien probablement, car en 1774, quatre cloches nouvelles furent fondues : elles portèrent les noms de *Éléonore*, *Sophie*, *Césarine* et *Marie-Louise*, et furent baptisées le 7 juillet de cette même année.

Pendant la tourmente révolutionnaire, trois d'entre elles furent enlevées du clocher, la quatrième, Marie-Louise, fut seule épargnée. Elle portait cette inscription :

« L'an 1774, j'ai été bénite par M<sup>re</sup> René Antoine Mellet prêtre gradué en l'Université de Paris, et nommée Marie Louise par le très-haut et très-puissant Seigneur Louis César baron de Choiseul, capitaine de gendarmerie, brigadier des armées du roy, ambassadeur de la Cour de France près le roy de Sardaigne, et par très-haute et très-puissante dame Marie Sophie Léonore de Choiseul, veuve de très-haut et très-puissant Seigneur Jean Charles Joseph d'Andigné, comte de Vesins, lieutenant du roy en Saumurois, dame de Soisy-sur-Seine.

Gervais Merger, marguillier en charge.

Louis Bourot, marguillier.

Pierre Mascé, marguillier comptable. »

Pendant plus d'un siècle, c'est-à-dire jusqu'au 16 octobre 1895, cette unique cloche appela aux offices paroissiaux les habitants de Soisy, en même temps que sa voix retentissante leur annonçait au loin les heures qui s'écoulaient. Quelques anciens se souvenaient qu'elle avait été fêlée il y a une trentaine d'années à l'occasion du mariage de la fille du jardinier du château, et, depuis ce temps, le son s'en était trouvé altéré. Un jour qu'elle venait de sonner l'Angelus de midi et que le bedeau annonçait le trépas d'un pauvre ouvrier, sous les coups du battant, la fente, presque imperceptible, s'agrandit démesurément ; la pauvre cloche était devenue aphone et il fallut songer à la remplacer. Une souscription fut ouverte par les soins de M. le Curé et, grâce à la générosité des habitants, on put rendre au clocher une partie de son antique richesse, c'est-à-dire deux cloches nouvelles.

L'une, *Charlotte-Louise-Eugénie*, pèse 705 kilogrammes, l'autre *Amélie-Marie-Louise*, en pèse 514. L'ancienne ne pesait que 480 kil. Elles furent bénites par M. le chanoine Vigeas, curé de Notre-Dame de Versailles, délégué à cet effet par Sa Grandeur Mgr Goux, Evêque du diocèse.

L'Archiprêtre de Corbeil, M. l'abbé Benoist, dans un sermon religieusement écouté, fit ressortir avec éloquence le rôle des cloches.

Voici les inscriptions de chacune d'elles.

« J'ai été bénite le 25 mai 1896 pour remplacer Marie Louise baptisée en 1774 avec ses trois sœurs, enlevées en 1793. J'ai été appelée Charlotte Louise Eugénie par Charles Denys Albert de Vandeul, parrain ; et par dame Adélaïde Augustine Boichard Vve Mauban, marraine. Curé, M<sup>re</sup> Louis Eugène Colas ; Président de Fabrique, Charles Philippe ; trésorier, Jules Goulet, chevalier de la légion d'honneur ; marguillier, Ernest Commelin ; maire de Soisy-sous-Etiolles, Gaston Allain.

Chambon fondeur à Montargis, Loiret.

L'image de la Ste Vierge, et celle d'un Évêque.

J'ai été bénite le 25 mai 1896. J'ai été appelée Amélie Marie Louise par Léon Charles Chevalier, Conseiller-Maitre à la Cour des Comptes, officier de la légion d'honneur, parrain ; et par dame Sophie Augustine Jolly Vve Lepage, marraine. Curé, M<sup>re</sup> Louis Eugène Colas ; Président de Fabrique, Charles Philippe ; trésorier, Jules Goulet, chevalier de la légion d'honneur ; marguillier, Ernest Commelin.

Chambon fondeur à Montargis, Loiret.

Cette belle cérémonie laissera d'inoubliables souvenirs que la voix harmonieuse des cloches rappellera à chaque instant aux générations futures.

E. COLAS,  
Curé de Soisy-sous-Etiolles.



# LETTRES INÉDITES

DE

JABINEAU DE LA VOUTE

---

Henry Jabineau de la Voute naquit à Etampes le 30 mars 1724, de Pierre Jabineau de la Voute, procureur au bailliage, prévôt, juge civil et criminel du prieuré de Saint-Pierre. Après avoir fait ses études à Paris, il entra chez les prêtres de la Doctrine Chrétienne à l'âge de seize ans et passa le temps de son noviciat dans leur maison de Saint Charles. Envoyé comme professeur au collège de Vitry-le-François, il en devint ensuite le recteur.

Etant janséniste comme ses compatriotes les Hémard de Danjouan et l'abbé Michel Godeau, il refusa de signer le formulaire, et conséquemment il n'était pas entré dans les ordres. Mgr. de Choiseul-Beaupré, évêque de Châlons, l'ordonna prêtre et voici comment : Le feu ayant consumé la petite ville de La Fère-Champenoise faisant partie de son diocèse, il fit son possible pour secourir les incendiés. Un jour, conversant avec Poncet des Essarts, qui avait dépensé beaucoup d'argent pour soutenir l'église janséniste de Sainte Gertrude d'Utrecht, celui-ci lui dit : « Vous vous plaignez, Monseigneur, de manquer de bons sujets et vous les écarterez par votre formulaire et votre bulle : vous avez à Vitry un M. Jabineau, docteur excellent, ordonnez-le et je vous donne 20.000 francs pour vos incendiés. » Tout cela se fit.

L'abbé Jabineau acquit une certaine réputation comme prédicateur et prêcha souvent à Paris et même à Châlons. Interdit en 1765 par Mgr. de Juigné, successeur de Mgr. de Choiseul, à cause de ses sermons fort goûtés dans le parti janséniste, il vint à Paris et fut interdit une seconde fois par Mgr. de Beaumont, qui avait quitté

l'évêché de Bayonne pour l'archevêché de Vienne, et ce dernier pour celui de Paris. L'abbé Jabineau, pour éviter des désagréments à ses confrères doctrinaires, sortit de sa Congrégation et fut pourvu du prieuré d'Andelot, près de Chaumont en Bassigny, et d'une place de chapelain du chapitre de Saint Benoît à Paris. Peu de temps après il obtint le grade de licencié en droit et se fit recevoir avocat au Parlement de Paris, le 19 décembre 1768, ainsi qu'il résulte de la pièce sur parchemin que nous possédons, dont voici la teneur :

M<sup>e</sup> Henry Jabineau présenté par M<sup>e</sup> Jacques-François d'Orléan.

Extrait du registre et matricule des avocats reçus et jurés en la cour des céans au présent Parlement, commençant le douze novembre dernier qui ont fait le serment accoutumé.

Fait en Parlement, le dix-neuf décembre mil sept cent soixante-huit.

Signé : Savin.

Collationné : Langèle.

Plus bas cette mention :

Vu : la présente matricule de M<sup>e</sup> Jabineau qui m'a dit avoir choisy le 9<sup>e</sup> banc.

Signé : Boys de Maisonneuve.

Ce 18 février 1769.

Quelques années plus tard, l'abbé Jabineau ayant pris part à la querelle du Parlement avec le chancelier de Maupeou, fut mis à la Bastille où il demeura très peu de temps. Lorsque la Révolution éclata, il en fut d'abord un des plus chauds partisans ; mais ensuite il combattit la constitution civile du clergé. Le 15 septembre 1791, il publia un journal intitulé : *Nouvelles ecclésiastiques ou mémoire pour servir à la constitution prétendue civile du clergé*, qui dura jusqu'au 1<sup>er</sup> août 1792. Il mourut à Paris le 10 juillet de la même année, instituant pour exécuteur testamentaire son ami M<sup>e</sup> Meunier, avocat. Quérard, dans *La France littéraire*, a donné la liste des nombreux écrits de l'abbé Jabineau.

Les deux lettres que nous publions sont curieuses à plusieurs titres et prouvent que l'abbé Jabineau, quoique janséniste, avait des relations avec les hommes les plus distingués de son temps, et qu'il savait juger sainement les choses et rendre justice, non seulement aux écrivains dont les croyances religieuses étaient opposées aux siennes, mais encore à ceux dont la morale dans leurs écrits n'avait rien de l'austérité des disciples de Port-Royal. On va en juger.

Paul PINSON.

A Monsieur Le Comte Malvassi,  
de l'Académie royale des Sciences de Paris,  
à Bologne.

Paris, ce 14 juin 1774.

Monsieur Le Comte,

Je profite du départ de M. Zanuzzi pour avoir l'honneur de répondre à celle que j'ai reçue il y a quelques mois. Je n'aurais pas pu le faire plus tôt, attendu que depuis le 6 septembre dernier, je n'ai pas quitté le lit ou la chambre. On m'a fait quatre fois l'opération de la taille, et on m'a tiré beaucoup de pierres. Heureusement je crois en être débarrassé pour toujours, mais la playe n'est pas encore fermée, et je ne sors point. Quand je me ferai peindre, je ferai mettre au bas de ma figure cette inscription italienne :

*Ritratto d'un povero diavolo, nella di cui vesica sono piu pietre  
Che non sono pidocchi nella tonaca d'un Capuccino.*

Je ne vous donnerai point, Monsieur le Comte, des nouvelles de notre Cour, vous aurez sçu par les papiers publics la mort du Roi, et vous devinez facilement que cela a dû produire à la Cour bien des changements; ils ne sont encore que commencés, et on croit qu'il y en aura par la suite beaucoup d'autres, il n'y a point encore de Ministres déplacés, mais cela viendra: Au reste notre jeune Roi commence son règne d'une manière bien propre à lui gagner le cœur de ses sujets: non seulement il a fait remise d'un impôt qu'on appelle le *joyeux avènement*, ce qui se paye à l'arrivée des Rois au throsne (1), mais il a promis d'acquitter toutes les dettes de son ayeul. Outre cela il veut mettre beaucoup d'économie dans sa dépense, il a réformé beaucoup de chevaux et d'équipages de Saxe (*sic*), et il paroît ne point aimer le luxe ni la dépense. Mais ce qui fâchera beaucoup nos agréables et les demoiselles de l'Opéra, c'est que le Roi montre une grande sévérité de mœurs, qu'il veut que les maris vivent en bonne intelligence avec leurs femmes, et qu'on n'affiche point, comme on fait, le libertinage et la débauche. M. le Prince de Condé vivoit avec Madame de Monaco, le Roi lui en a fait reproche, et lui a dit qu'il ne falloit point troubler un ménage, ni enlever une femme à son mari. M. le Prince de Condé s'est excusé en disant que c'étoit un ancien attachement et qu'il ne lui étoit pas possible de s'en défaire. L'absence, a dit le Roi, est le meilleur remède en pareil cas, ainsi je vous conseille d'aller passer quelque temps à Chantilly. Effectivement le Prince est parti le lendemain pour y aller. Vous comprenez bien, Monsieur, que quand on traite ainsi les plus grands seigneurs, les autres n'auront pas beau jeu à mener une conduite scandaleuse.

Pour la Reine, elle seroit adorable et charmante quand elle ne seroit qu'une bourgeoise, jugez combien elle l'est davantage avec la qualité de Reine.

Il n'y a point de nouvelles dans la Littérature; car c'est toujours la même déca-

(1) Cet impôt a été évalué à 24 millions.

dence, le mauvais goût augmente tous les jours, et dans cent ans les gens de lettres seront aussi loin des bons écrivains du siècle de Louis XIV, que les vers de l'abbé Pedrini sont loin de ceux du Tasse et de l'Arioste. Le pauvre M. de Voltaire va toujours, et son hyver est plus fleury que le printemps de tous nos autres poètes. Je vous envoie une petite pièce de vers qu'il vient de faire, et qui porte à 80 ans toute la fraîcheur et les grâces d'une muse de vingt ans.

Vers de M. DE VOLTAIRE à Madame DU DEFFAND.

Eh quoi ! vous êtes étonnée  
Qu'au bout de quatre-vingts hivers,  
Ma muse faible et surannée  
Puisse encor fredonner des vers !  
Quelquefois un peu de verdure  
Rit sous les glaçons de nos champs ;  
Elle console la nature,  
Mais elle est sèche en peu de temps.  
Un oiseau peut se faire entendre  
Après la saison des beaux jours ;  
Mais sa voix n'a plus rien de tendre :  
Il ne chante plus ses amours.  
Ainsi je touche encor ma lyre,  
Qui n'obéit plus à mes doigts ;  
Ainsi j'essaie encor ma voix  
Au moment même qu'elle expire.  
« Je veux dans mes derniers adieux,  
Disait Tibulle à son amante,  
Attacher mes yeux sur tes yeux,  
Te presser de ma main mourante. »  
Mais quand on sent qu'on va passer,  
Quand l'âme fuit avec la vie,  
A-t-on des yeux pour voir Délie,  
Et des mains pour la caresser ?  
Dans ces moments chacun oublie  
Tout ce qu'il a fait en santé,  
Quel mortel s'est jamais flatté  
D'un rendez-vous à l'agonie ?  
Délie elle-même à son tour,  
S'en va dans la vie éternelle,  
En oubliant qu'elle fut belle,  
Et qu'elle vécut pour l'amour.

Nous naissons, nous vivons, bergère,  
Nous mourons sans savoir comment,  
Chacun est parti du néant :  
Où va-t-il ? Dieu le sait, ma chère !

Qu'en dites-vous, M. le Comte, vous qui aimez les beaux vers ? Ne trouvez-vous pas dans ceux-ci toute l'harmonie, la douceur et l'élégance qui caractérisent les autres pièces fugitives de M. de Voltaire. Il y a à la fin un petit trait d'impiété, mais c'est le cachet qu'il met aujourd'hui à tous ses ouvrages. A propos d'impiété, voicy de jolis vers où il n'y en a point, puisqu'on demande pardon à Dieu de son péché.

Vers de M. DE-LA FAYE à Madame la marquise DE GONTAULT.

C'étoit un jour de Fête-Dieu  
Qu'aux grands Cordeliers, à la messe,  
Je vis entrer en ce saint lieu,  
Gontault, des amours la déesse.  
Quoi qu'en suite priant d'un modeste maintien,  
Elle semblât du Ciel méditer la conquête,  
Pardonne-lui, grand Dieu, car le tort fut tout nien ;  
Un moment, j'oubliai de qui c'étoit la fête.

Je joins mes remerciemens, Monsieur le Comte, à ceux que ma voisine vous fait pour les beaux et nombreux saucissons que vous nous avez envoyés ; ils se sont trouvés excellemment bons, et M. Zanuzzi qui en a goûté vous en dira des nouvelles. Pour moi, je n'ose me livrer au plaisir que j'aurois à en manger parce que je crains toutes les choses salées. Adieu, Monsieur le Comte, conservez-moi, je vous prie, une petite place dans votre souvenir, et donnez-nous des nouvelles de votre santé. Croyez que l'éloignement n'a rien changé à l'attachement que je vous ai voué, et qu'en quelque temps que ce soit vous trouverez toujours en moi un serviteur toujours rempli d'estime pour vos talens, vos connoissances et vos belles qualités, de reconnoissance pour toutes vos bontés, de regret pour votre absence, d'empressement pour vous revoir et de tous les sentimens respectueux et sincères que vous méritez.

JABINEAU DE LA VOUTE.

A Monsieur d'Alembert, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Je sors de chez moi, Monsieur, pour avoir l'honneur de vous voir ; si je n'ai pas le bonheur de vous rencontrer, je laisserai ma lettre. L'objet de ma visite est de vous présenter un exemplaire des Œuvres de M. Colardeau. Recevez-le, je vous prie, Monsieur, non seulement comme un hommage rendu à l'Académie française, en la personne de son chef, mais comme un témoignage de mon res-

pect et de mon estime pour vous. Je n'ai point à vous demander grâce pour l'auteur : le choix que vous aviez fait de lui prouve le cas que vous faisiez de sa personne et de ses ouvrages ; mais je sollicite votre indulgence pour l'Editeur qui a fait de son mieux, mais qui croira n'avoir bien fait que quand il sçaura que vous en êtes content. Il manquera toujours à un ouvrage une vie de l'auteur, c'est à vous, Monsieur, qu'il faudra s'en prendre, si elle n'est pas aussi intéressante qu'elle l'auroit été, si vous aviez bien voulu prendre la peine de la faire (1).

J'ai l'honneur d'être, avec le sentiment que je vous ai voué,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Ce 14 février 1779.

JABINEAU DE LA VOUTE.

(1) Le poète Charles-Pierre Colardeau est né à Janville (Eure-et-Loir) en 1732. Il fut élu à l'Académie française au commencement de l'année 1776, et mourut à Paris le 7 avril de la même année avant qu'il eût été reçu. Ses œuvres ont été recueillies et publiées pour la première fois à Paris, en 1779, chez les libraires Ballard et Lejay, en 2 vol. in-8°, avec figures, par l'abbé Jabineau qui les a fait précéder d'une notice biographique sur l'auteur. Cette édition est recherchée des curieux.



# FÊTE

DONNÉE PAR MADAME LA DUCHESSE DE MAZARIN

A MESDAMES DE FRANCE

FILLES DE LOUIS XV

EN SON CHATEAU DE CHILLY, LE 13 SEPTEMBRE 1769

---

Un opuscule, paru récemment, donnait la relation d'une fête offerte au Dauphin et à la Dauphine, Louis XVI et Marie-Antoinette, dans le château de Chilly-Mazarin (1). Voici le récit d'une autre fête donnée l'année précédente par cette même duchesse de Mazarin (2) à Mesdames de France (3). Quoique moins importante, cette narration renferme encore quelques détails intéressants.

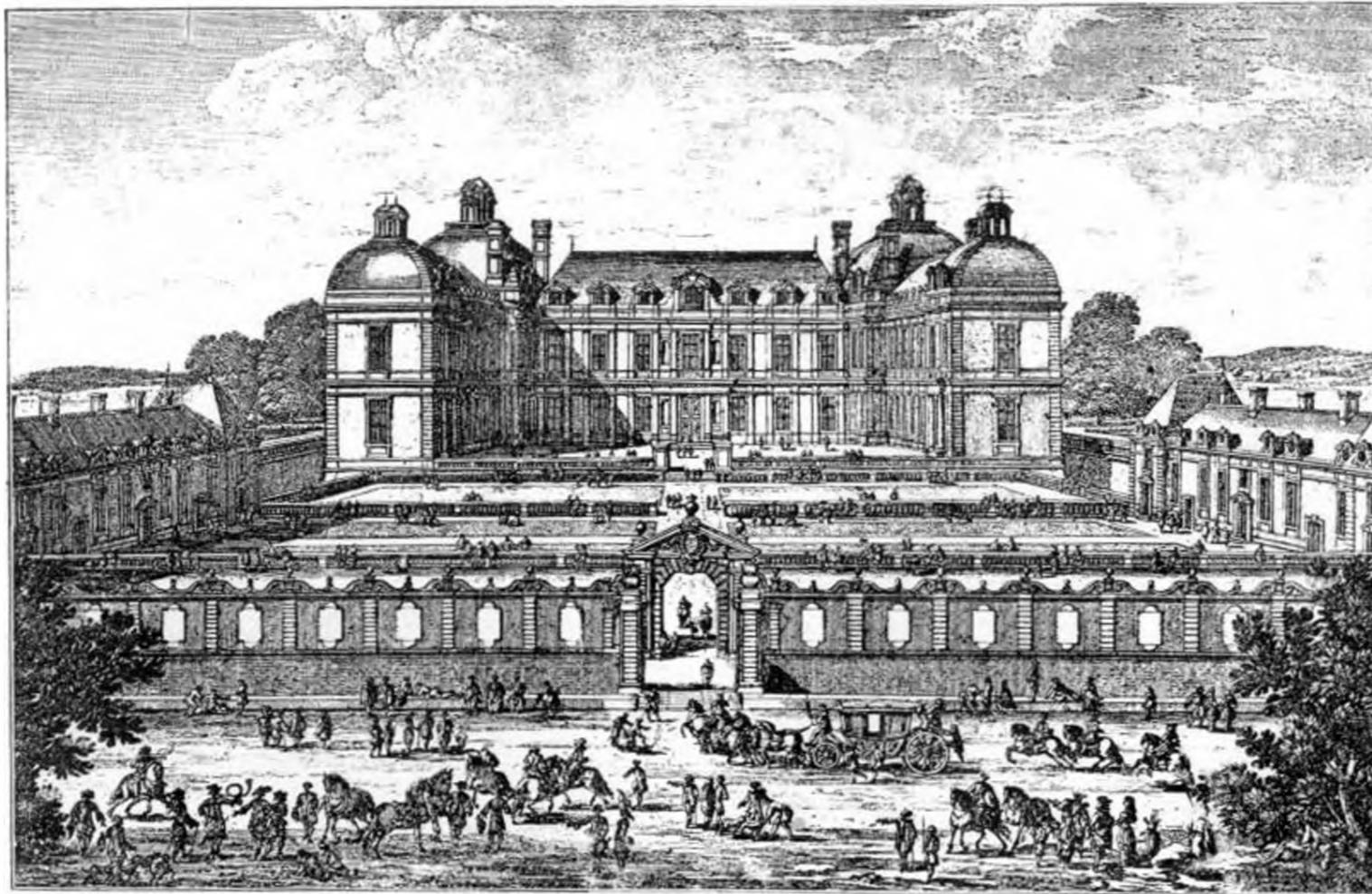
Citons d'abord l'annonce de la fête que nous devons à l'obligeance de M. Patrice-Salin, l'érudit historien de Chilly-Mazarin, qui a bien voulu mettre ses notes à notre disposition, nous lui en exprimons ici notre vive gratitude. J. G.

13 SEPTEMBRE 1769. — CLÔTURE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE POUR JOUER A CHILLY CHEZ LA DUCHESSE DE MAZARIN, POUR LE SERVICE DE LA COUR, DEVANT MESDAMES DE FRANCE :

(1) *Louis XVI et Marie-Antoinette à Chilly-Mazarin. Récit d'une fête qu'a offerte au Dauphin et à la Dauphine la Duchesse de Duras-Mazarin en son château de Chilly*, par l'abbé Géhin, curé de Chilly-Mazarin. Versailles, 1895.

(2) Louise-Jeanne de Durfort de Duras, Duchesse de Mazarin, de la famille des Durfort de Duras, ducs et pairs de France, avait épousé Louis-Marie-Guy d'Aumont. Celui-ci avait hérité de son parent, Guy Paul-Jules, fils d'Hortense Mancini, la belle nièce du cardinal Mazarin, le titre de duc de Mazarin et le château de Chilly donné à Hortense Mancini lors de son mariage avec le marquis de la Meilleraie.

(3) Mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie, filles de Louis XV et tantes du Dauphin qui fut plus tard Louis XVI.



LA PARTIE DE CHASSE DE HENRI IV (1)

Acteurs : BRIZARD, DALAINVAL, DAUBERVAL, CHEVALIER, PRÉVILLE,  
MORLÉ, AUGÉ.

Actrices : MM<sup>mes</sup> DROUIN, LUZY, DOLIGNY.

La Comédie italienne a joué *Lucile*.

Ensuite un beau feu d'artifice.

Après quoi, Mesdames ont soupé.

Quelques notes trouvées dans les *mémoires secrets* de Bachaumont (2) vont nous donner des détails intéressants sur cette fête.

« 20 Septembre 1769. — On parle beaucoup d'un bon mot de  
« Madame à Prévile le jour où cette princesse fut chez Mme la  
« Duchesse de Mazarin avec les autres Dames de France, voir une  
« représentation de la partie de chasse de Henri IV.

« Il faut savoir qu'un devoir et un privilège des comédiens est  
« de porter le flambeau devant les Princes, lorsqu'ils vont au spec-  
« tacle, de la salle jusqu'à leur carrosse ou à l'endroit où ils vont.  
« Il faut savoir encore que Prévile avait fait le rôle de Michau  
« dans la *partie de chasse de Henri IV*, et Michau est le paysan  
« chez lequel ce Prince arrive incognito et est fêté avec tant de  
« cordialité. Prévile donc, après avoir représenté le rôle de  
« Michau, éclairait Madame pour passer de la salle de spectacle au  
« salon; elle lui dit:

« *Il était très convenable qu'après avoir reçu aussi bien le grand'père,  
« vous éclairassiez la petite fille.* »

« 21 Septembre 1769. — « Mesdames ayant témoigné à Mme la  
« duchesse de Mazarin le désir de voir Chilly, château célèbre du  
« Maréchal d'Effiat, elle a fait tous les préparatifs qui pouvaient  
« leur rendre cette partie agréable et ses soins ont été heureuse-  
« ment favorisés par le temps qui était très beau. Le mercredi, 13  
« septembre, jour auquel Mesdames avaient fixé leur voyage, elles  
« arrivèrent l'après-midi sur les 4 heures 1/2. Elles furent reçues  
« dans un salon admirable par son étendue, sa proportion et les

(1) *La partie de chasse de Henri IV, comédie en trois actes et en prose*, par M. Collé, lecteur de Monseigneur le Duc d'Orléans. Paris, 1766.

(2) *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France depuis 1762 jusqu'à nos jours, et journal d'un observateur contenant etc., etc.*, par feu de Bachaumont (et autres). Londres 1777-1789. 35 vol. in-12.

« ornements dont il a été décoré. Elles montèrent dans les calè-  
« ches qu'on avait préparées pour les promener dans les jardins.  
« Cette promenade dura jusqu'à 7 h. On les mena alors à la salle  
« de spectacle qui est une galerie très vaste où l'on a construit un  
« fort beau théâtre. On y représenta *La partie de chasse de Henri IV*.  
« L'exécution fut parfaite et comme Mesdames avaient donné la  
« permission d'applaudir, les spectateurs qui étaient en très grand  
« nombre marquèrent leurs transports de la manière la plus écla-  
« tante. Mesdames, non seulement parurent très contentes, mais  
« elles furent attendries jusqu'aux larmes dans tous les endroits qui  
« donnent une idée si belle et si vraie de la bonté de Henri IV et  
« qui a tant de rapports à celle du prince qui les touche encore  
« de plus près. Elles n'ont pu s'empêcher de marquer de la sur-  
« prise de ce qu'on n'avait pas permis de représenter ce drame à  
« Paris où il aurait encore fait plus d'effet que dans la province où  
« il est joué avec le plus grand succès. Elles se promettent d'ob-  
« tenir la permission qui a été refusée jusqu'à présent. Si elles  
« réussissent, comme il y a lieu de l'espérer, ce sera une fortune  
« pour les comédiens et une satisfaction pour le public qui sup-  
« porte avec peine la privation de ce spectacle. *La partie de chasse*  
« fut suivie de *Lucile*, opéra-comique qui plut aussi beaucoup. La  
« comédie fut terminée par un ballet très ingénieusement composé  
« et très bien exécuté. Ce divertissement ayant fini plus tôt qu'on  
« n'avait cru, l'espace qui restait jusqu'au souper fut rempli par un  
« feu d'artifice qui mérite qu'on en fasse mention.

« Au lieu de fusées ordinaires, c'était des bombettes, espèce de  
« bombes qui produit une grande quantité d'étoiles et dont l'effet  
« est beaucoup plus agréable que celui des fusées. Il parut des  
« feux dans toutes sortes de formes, toutes très bien inventées et  
« exécutées avec autant de vivacité que de précision. Il y eut  
« ensuite des hommes montés sur des chevaux véritables et qui  
« combattirent les uns contre les autres avec l'artifice dont ils  
« étaient environnés et qu'ils lançaient de toutes parts. Le feu fut  
« terminé par des portiques très illuminés et à chacun desquels il  
« y avait une gerbe de feu. Un bouquet de trois mille fusées qui  
« partirent à la fois mit le comble à la beauté de ce spectacle.

« On servit le souper dont la magnificence répondit à tout le  
« reste de la fête. Mesdames étaient à une table au salon où, sui-  
« vant l'étiquette ordinaire, il n'y avait point d'hommes, mais

« comme toutes les dames qui composaient leur Cour ne pouvaient  
« y trouver place, il y en eut plusieurs qui se mirent à celle des  
« hommes qui ne fut pas moins bien servie.

« Mesdames, malgré l'usage ordinaire selon lequel elles n'ad-  
« mettent à leur table que des femmes mariées et par conséquent  
« présentées, firent souper avec elles Mademoiselle d'Aumont,  
« fille de Madame la Duchesse de Mazarin. Elle est âgée d'environ  
« 12 ans. Après souper, chacune de Mesdames fit sa partie de  
« Whisk (sic) ; elles y admirent de préférence tout ce qui est de la  
« maison de Duras. Le reste de la Compagnie joua au vingt et un.  
« Le jeu dura jusqu'à environ deux heures après minuit que Mes-  
« dames remontèrent dans leurs carrosses, très satisfaites de tout ce  
« qui s'était passé. »

Aux lecteurs qui désirent savoir ce que devinrent la duchesse de Mazarin et sa fille, admise dès l'âge de douze ans à la table des trois princesses, nous dirons encore que Louise-Jeanne de Durfort de Duras, duchesse de Mazarin, qui donna cette fête, mourut avant la révolution, le 19 Mars 1781 à l'âge de 45 ans. Sa jeune fille s'appelait Louise-Félicité-Victoire d'Aumont, duchesse de Mazarin ; elle épousa Honoré-Anne-Charles-Maurice Grimaldi Monaco Valentinien et c'est par elle que les biens et les titres des Mazarin passèrent dans la famille des princes régnants de Monaco qui gardent encore, parmi leurs titres de noblesse, ceux de Ducs de Mazarin, marquis de Chilly et seigneurs de Longjumeau.

Les armes de Louise-Jeanne de Durfort de Duras et de son mari Louis-Marie-Guy d'Aumont, duc de Mazarin, étaient blasonnées sur la litre extérieure de l'église de Longjumeau. Comme cette litre et ces armoiries s'effacent tous les jours de plus en plus, il est bon de les rappeler ici ; elles portent :

Parti, au premier, d'argent au chevron de gueules accompagné de 7 merlettes de même, 4 en chef et 3 en pointe, qui est d'Aumont ;

Au deux, écartelé au 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur, au 2 et 3 de gueules, au lion d'argent qui est de Duras.

L'écu environné du manteau de Pair, semé d'Hermine et recouvert de merlettes de gueules, est sommé de la couronne ducale. Supports : deux griffons becqués et onglés de gueules soutenant deux bannières aux armes d'Aumont.

A l'intérieur de l'église sont les armes des ducs de Mazarin :

« D'azur à une hache d'armes d'argent, futée d'or, posée en pal, au pied fiché, environnée d'un faisceau de verges d'or, lié d'argent ; une fasce de gueules, chargée de trois étoiles d'or, brochante sur le tout. L'écu environné du manteau de Pair, semé d'hermine et recouvert d'une fasce de gueules à trois étoiles d'or, est sommé de la couronne Ducale (1).

De toutes ces splendeurs que reste-t-il ? Rien, ou fort peu de chose : à Chilly-Mazarin à peine quelques vestiges de cet opulent château (2) qui faisait jadis la gloire et la richesse de ce joli village, et, à l'église de Longjumeau, les restes d'une litre portant des armoiries à demi effacées. *Sic transit gloria mundi !*

Mais le souvenir de ces grandeurs disparues survit au-dessus de toutes ces ruines, et c'est en cherchant dans la poussière des archives et des bibliothèques que l'on retrouve ces récits de fêtes, ces épisodes de la vie intime, tachés de sang quelquefois, qui, mis au jour, l'empêchent de tomber dans l'oubli.

Tel est le but que nous nous sommes proposé en publiant l'an passé le compte-rendu de la fête donnée dans le château de Chilly, en l'honneur du Dauphin et de la Dauphine, et en donnant aujourd'hui le récit de celle qui fut offerte, dans ce même château, par la duchesse de Mazarin, à Mesdames de France, filles de Louis XV.

J. GÉHIN,  
Curé de Chilly-Mazarin.

(1) Cf. *Notice sur Chilly-Mazarin, le Château, l'Eglise, le Maréchal d'Effiat*, par Patrice Salin. Paris, 1867.

(2) Nous avons donné au commencement de cette notice la reproduction de la gravure de Pérelle, montrant le château de Chilly-Mazarin du côté de l'entrée.



## ST EUTROPE D'ARPAJON

---

L'historique de cette maison religieuse était toujours resté un peu dans l'ombre ; l'abbé Lebeuf avait recueilli quelques notes, assez vagues ; l'abbé Alliot (1) en avait fait mention, tout en regrettant que Fisquet n'en ait rien dit dans la *France pontificale*, que le Pouillé du diocèse de Versailles (2) ne l'ait pas même nommée et que l'histoire manuscrite de St-Germain-lès-Arpajon n'ait point élucidé cette question, et il terminait en exprimant le vœu qu'un chercheur plus heureux rendît un jour à St-Eutrope la place qui lui est due.

Un travail assez détaillé, trouvé dans un manuscrit de l'abbé Guiot (3) et complétant les notes de l'abbé Lebeuf, fera connaître cet antique hôpital devenu plus tard un monastère. L'abbé Guiot, dernier prieur de St-Guenault de Corbeil, avait formé le projet d'écrire l'histoire religieuse de Corbeil et de ses environs. Il avait fait appel au zèle de ses confrères et c'est à l'un de ses dévoués collaborateurs que nous devons bien probablement cet intéressant travail, inséré dans les *Fasti* (4).

Citons d'abord ce que dit l'abbé Lebeuf de St-Eutrope (5).

La dévotion particulière du roi Philippe-le-Bel et de la reine son épouse envers St Eutrope, m'a fait conjecturer ci-dessus que la Chapelle sous son nom qui est à Chanteloup (6) a été fondée par eux et peut-être en même temps que le château ou manoir qu'ils y avoient. On a vu aussi ci-dessus qu'au XV<sup>e</sup> siècle c'étoit une Maladrerie ou Aumône, c'est-à-dire Hôpital, dont la présentation étoit attachée au

(1) *Les Curés d'Arpajon*, p. 61.

(2) Par l'abbé Gauthier, curé de St-Cyr-l'Ecole.

(3) *Fasti Corbolienses*, p. 81. Bibliothèque nationale, mss. fonds latin n° 9969.

(4) Cette notice insérée dans les *Fasti*, est d'une autre main que celle de l'abbé Guiot ; c'est pourquoi nous l'attribuons à un collaborateur resté inconnu.

(5) *Histoire du diocèse de Paris*, T. X, p. 243.

(6) Chanteloup, écart d'Arpajon.

seigneur de la terre de Chanteloup. Je n'ai point trouvé par quelles personnes l'Hôpital étoit administré avant le règne de Louis XII. Ce prince le donna par lettres du 14 avril 1504 aux Sœurs grises hospitalières du Tiers Ordre, à condition que le nombre des religieuses, qui devoient y demeurer, seroit limité par l'Evêque de Paris (1). On en tira depuis quelques-unes pour le monastère de Saint Nicolas de Melun. Il est sûr que la même année 1504, le 2 juin, l'Evêque de Paris nomma un administrateur de cet Hôpital de St-Eutrope. Quelques uns assurent que cet Hôpital avoit été rétabli par les soins de l'amiral de Graville, qui y introduisit les religieuses Sœurettes pour le secours des malades et qu'il fut accru et augmenté par les libéralités de M. de Neuville, devenu en 1518 Seigneur de Chanteloup. Il est certain que pour supplément de fondation, il leur donna 200 livres de rente.

Dans certains registres du Parlement, on lit que les bois de Gaillon et de la Baguette furent cédés au Roi par les religieuses de St-Eutrope-lez-Chastres (2) en échange des bois brûlés, par contrat ratifié au mois de février 1580. En 1597 le Seigneur de Chanteloup fut inhumé dans l'église de ce petit monastère, où il est représenté avec sa femme, en marbre blanc, à genoux. On y lit cette épitaphe:

*Cy gist Messire Jehan de Neuville, Chevalier, Seigneur de Chanteloup, Bouconvillier, Hardeville, Cresnes, La Grange sur Villeconin et Villarceau, Conseiller, Maître d'Hôtel du Roi, Bailli de Chaumont et Magny; qui trépassa le 22 Décembre 1597 l'an 70<sup>me</sup> de son âge.*

*Et Dame Geneviève Allard, sa femme, qui trépassa le.....*

Il paroît que les Religieuses qui occupoient cette Maison étoient en grande réputation sous le règne de Louis XIII, puisque l'Archevêque de Sens en demanda pour mettre à St-Nicolas de Melun (3). Un arrêt du Conseil privé de l'an 1638 lui permit d'y en faire transférer trois. Les religieuses Annonciades ont été depuis introduites dans le monastère de Saint-Eutrope. L'abbé Chastelain (4) les appelle les Religieuses des dix vertus et dit qu'on leur donne aussi le nom d'Ancelles. Le Cardinal de Noailles leur permit le 9 juin 1700 de porter au col un ruban bleu céleste qui supporte une médaille pendante sur la poitrine.

Dans la basse-cour, il y a un Hôpital pour les hydropiques de l'un et de l'autre sexe qui y sont sustentés pendant leur neuvaine et un cimetière pour enterrer ceux qui y meurent. »

Ces dernières expressions indiquent le but de la fondation de cet hôpital ; on en trouvera la confirmation dans le mémoire anonyme qu'avait su conserver l'abbé Guiot et que nous reproduisons plus loin.

(1) Pouillé ms. de Sens.

(2) Chastres, nom ancien d'Arpajon.

(3) Pouillé ms. de Sens.

(4) Voyages manuscrits de l'an 1690.

D'après un procès-verbal du 31 décembre 1738, les Frères des Ecoles chrétiennes de Rouen donnaient à l'Eglise d'Arpajon, en échange de quelques reliques de saint Yon, d'autres reliques de saint Didier et de saint Eutrope, dont la fête se célébrait le 30 avril (1).

Détruit de fond en comble, il ne reste ni une pierre, ni une trace de ce monastère, et l'emplacement qu'il occupait est maintenant enclos dans le parc du château de Chanteloup.

Puissent ces quelques lignes rappeler tant de libéralités perdues, perpétuer tant de dévouements oubliés, faire revivre tant de souvenirs effacés.

Eug. COLAS,  
curé de Soisy-sous-Etiolles.

### SAINT EUTROPE

Jeanne de Navarre, épouse de Philippe-le-Bel, par compassion pour les hydro-piques, leur fonda en 1297 un hôpital dans l'enceinte de son parc de Chantelou près Arpajon. Cet hôpital fut sous le vocable de St Eutrope, de ce que ce saint est invoqué particulièrement dans l'hydropisie.

Cette reine donna cet hôpital de terres labourables et de prés adjacents, de soixante-cinq arpens de bois proche le Plessis-le-Comte, le tout en fief de franc-aleu.

Le peu de cens dont cette maison s'est trouvée successivement chargée ne provenoit que de quelques acquisitions ou donations de biens-fonds.

On ignoroit à St-Eutrope par qui cet hôpital avait été desservi pendant les deux premiers siècles écoulés depuis sa fondation : on sçavoit seulement que l'an 1504 des hospitalières du Tiers-Ordre de St François y furent mises par les soins de Louis de Gravelle, Amiral de France, de l'autorité d'Etienne Poncher, Evêque de Paris et de celle du Cardinal Georges d'Amboise, Légat du St-Siège. Les hospitalières y prirent leur direction spirituelle des frères mineurs dits Cordeliers, sous la juridiction, correction et supériorité de l'Evêque de Paris. C'est aussi de ce tems qu'on a connoissance que les charges de cet hôpital se réduisoient à loger et défrayer les malades hydro-piques pendant le tems de leur neuvaine à St-Eutrope et, s'ils y mouroient pendant ce tems, de leur donner aussi la sépulture.

Ces mêmes hospitalières embrassèrent en 1529 la Règle des Annonciades des dix vertus de la Ste Vierge, du consentement de l'Evêque de Paris auquel elles ne furent plus soumises, mais au St-Siège. Cette Règle avait été instituée à Bourges en 1498 et 1499 par Jeanne de France, où cette Reine s'étoit retirée aussitôt après que son mariage avec Louis XII eut été déclaré nul. Alexandre VI approuva cette Règle en 1501, du vivant de cette princesse. Ce Pape, pour ne point con-

(1) L'abbé Alliot, *Les Curés d'Arpajon*, p. 74.

trevenir à la défense (1) d'instituer de nouveaux ordres dans l'Eglise, déclara ces nouvelles religieuses être de celui de St François, et leur permit cependant de posséder en commun des immeubles. Léon X confirma, en 1517, cette Règle. « Pour témoigner aussi (dit ce Pape) la sincère dévotion que nous avons toujours « portée et que nous portons à cette même Vierge, [mère] de Dieu, nous approu- « vons cette Règle et la confirmons de la même Autorité Apostolique, nous l'am- « plifions de plusieurs grâces, faveurs, privilèges et indulgences. » Les nouvelles Religieuses de St-Eutrope tirèrent une copie fidèle de cette Règle du Monastère de Bourges, vérifiée et attestée par le Chancelier, Grand-Vicaire et Official de Bourges. Elle étoit conservée soigneusement pour monument perpétuel de l'obligation que ce monastère s'étoit imposée lors de cette réformation que toutes les sœurs ont professée depuis ce tems. Les Pères de l'observance de St François qui avoient la conduite des couvens des dix vertus continuèrent leur service en ces hospitalières devenues Religieuses.

C'est [autant] au crédit et à la libéralité du seigneur de Chantelou que ces hospitalières doivent leur entrée dans ce nouvel ordre, qu'au désir de suivre un Etat plus parfait. Nicolas de Neuville possédoit la terre de Chantelou par échange de la maison, court et jardin qu'il avoit sur le rivage droit de la Seine, un peu au-delà de Paris (2), dont la duchesse d'Angoulême avoit envie. Son fils François I l'acquit de lui par le moyen de cet échange fait en 1518. Ce seigneur fit rebâtir de neuf, à ses seuls frais et dépens, l'Eglise et tous les lieux séculiers et réguliers tels qu'on les voioit en 1792. Il leur avoit constitué deux cens livres de rente à prendre sur tous ses biens, pour fondation de deux Religieuses de Chœur en sus du nombre des hospitalières, ces deux Religieuses à sa présentation et, après son décès, à celle de sa famille. Peu de temps après il donna à ce monastère 1<sup>o</sup> la ferme de la Folie et toutes les terres, vignes et prés que cette ferme exploitoit; 2<sup>o</sup> le moulin de Fourcon, ses prés et aulnois; 3<sup>o</sup> les bois dits de Bailleau et de la Baguette, contenans quatre-vingt-seize arpens, situés sur le terroir d'Olainville; ces bois ont été échangés par Henri III en 1578, qui en contre échange a donné à ce monastère environ deux cens arpens de bois dits les bois de Ste Catherine.

Tous ces biens, tant ceux de la dotation de l'hôpital que ceux donnés par M. de Neuville, sont énoncés dans les lettres patentes qu'il obtint de François I, dattées du 10 mars 1530 et établis en fief de franc-aleu. Ces lettres patentes ont été confirmées par Henri II, le 6 septembre 1547 et par Charles IX en février 1567.

Henri IV, par lettres patentes, donna à ce monastère et hôpital, seize mines de sel à prendre à la Gabelle de Paris par chaque année.

Le Prieuré de Notre-Dame-des-Champs à Paris, devoit aussi à ce monastère dix septiers de bled mouture, à prendre par chacun an sur le moulin de Juvisy. Les

(1) Du concile de Latran de 1215, Canon XIII.

(2) C'est actuellement le jardin des Thuilleries en partie.

biens de ce Prieuré aiant été affectés au séminaire d'Orléans, c'étoit ce séminaire qui étoit chargé de cette redevance et qui la payoit annuellement le jour de la St Martin d'hiver.

Le propriétaire du moulin du Pré, scis à Arpajon, devoit une rente de trois septiers de bled-mouture le jour de St Jean-Baptiste.

Les Messieurs de Bischecorne devoient quinze septiers de bled-méteil, mais il y a plus d'un siècle que cette rente est éteinte.

Les hospitalières, en embrassant la Règle des dix vertus, ne se déchargèrent pas entièrement du soin des malades hydropiques. « On aura grand soin des malades d'hydropisie qui seront reçus dans l'hôpital du dehors : et parce que les sœurs n'y peuvent veiller par elles-mêmes, la Mère nommera une des tourières du dehors pour en être hospitalière, qu'elle chargera spécialement de prendre ce soin, elle lui donnera un règlement de son Office pour s'en faire rendre compte de tems en tems, et le rendre aussi au supérieur dans le cours de sa visite. » (1)

En 1646 le S. Siège jugea à propos de remettre ces sœurs sous le gouvernement de l'Ordinaire par la bulle contradictoire d'Innocent X du 18 septembre, enregistrée au secrétariat de l'Archevêché de Paris et aux greffes du Parlement et du Grand Conseil, en conséquence des Lettres patentes du Roy. Cette communauté avoit un supérieur particulier pourvu d'une commission spéciale dudit seigneur Archevêque, pour la conduire sous son autorité.

Jean-François de Gondy a pris par lui-même et en sa qualité d'Archevêque de Paris, le 29 juillet 1648, possession de la Supériorité ; voici les noms des Supérieurs que les Archevêques chargèrent de la conduite de ce monastère.

1648. — MM. Louis Abelly, curé de S. Josse.

1650 à 1674. — Hippolyte Feret, curé de St Nicolas du Chardonnet.

1674 à 1692. — François Vinot.

1692 à 1702. — Paul Boucher.

1702 à 1705. — Charles Fontaine.

1705 à 1711. — François Dupré.

1711 à 1726. — Michel Philippe Mallet.

1726 à 1729. — De la Chasse, Archidiacre de Josas dans l'Eglise de Paris.

1729 à 1746. — Urbain Robinet, Vicaire-général.

1746. — Le Père Racolis, docteur, le siège Archiépiscopal vacant, délégué du chapitre de Paris.

1747 à 1776. — Mgr l'ancien Evêque de Quebec, Pierre Hermant Dosquet.

1777 à 1783. — Simon Du Quesne.

1783. — Charles-Antoine-Henri du Val de Dampierre, Vicaire-général.

Dans les couvens des Annonciades des dix vertus, la Supérieure n'étoit dénommée que *Mère Ancelle* et la sousprieure de *mere vicegente* (2), elles étoient

(1) Extrait du Livre des constitutions du monastère de St Eutrope,

(2) Vice-régente.

l'une et l'autre *trienales*. Voici, depuis que ces Religieuses rentrèrent sous la Crosse de l'Archevêque, la liste chronologique des Mères Ancelles. Elles pouvoient, après leur premier trienat, en faire un second, mais par une nouvelle élection. Lorsqu'elles avoient été au moins six ans en place, il falloit au moins trois ans d'intervalle, puis elles redevenoient éligibles. Lorsqu'une mère ancelle décédoit en place, celle qui étoit élue achevoit le trienat de la défunte et pouvoit être mère ancelle six autres années de suite, mais toujours par élection.

Aucune sœur n'avoit voix active qu'après trois ans révolus de profession, aucune ne pouvoit être élue mère Ancelle qu'après au moins cinq ans de profession et qu'elle fut âgée au moins de trente ans.

#### SÉRIE DES MÈRES ANCELLES (1)

Les Maisons de cet ordre établies à Pont-à-Mousson en Lorraine, à Roye en Picardie, à Gisors dans le Vexin Normand, dans le cours du XVI au XVII siècles avoient eü pour premières Religieuses des Professes de S. Eutrope, que l'on faisoit sortir de ce cloître pour propager cet ordre. Je ne sçais si celle de Popincourt de Paris a été formée par des Religieuses professes de S. Eutrope (2).

Voici les Seigneurs de Chanteloup, venus à ma connoissance par les titres de ce couvent :

Nicolas de Neuville fondateur, mourut en 1554. Le 14 avril, il avoit donné de son vivant cette seigneurie à Jean de Neuville, son deuxième fils, mort en 1597 le 22 décembre, enterré à S. Eutrope. L'abbé Le Beuf retranscrit son épitaphe qui étoit plaquée en la muraille en face de l'autel de la chapelle des seigneurs de Chanteloup. Le 30 octobre 1606, Geneviève Allard sa veuve fut inhumée dans le même lieu. Pendant le 17<sup>e</sup> siècle, les MM. de Savari de Breves et René Amelon ; ensuite pendant le 18<sup>e</sup> MM. Mallet père et fils jusqu'en 1759, actuellement M. Chabanet. Le mausolée de marbre blanc placé entre la chapelle de Chanteloup et l'Eglise des Séculiers représentoit M. de Breves et son épouse, à genoux devant un prie-Dieu. Je ne sçai s'il est au museum ; des gens m'ont dit que c'étoit un très bel ouvrage et fait par un habile sculpteur dans le bas âge de Louis XIV.

(1) Cette liste est restée en blanc dans le ms.

(2) Comme complément de cette notice, on pourra consulter l'ouvrage suivant : *La règle et les constitutions du Monastère de St Eutrope lez Chastres, de l'ordre de la B. Vierge Marie, appelé de l'Annonciade ou des dix vertus de N. Dame, institué par la B. Jeanne, Reine de France, Duchesse de Berry.* Paris, 1683. Petit in-12, figures.



LE  
VIEUX CHATEAU DE CORBEIL  
ET LA  
DÉMOLITION DE SA TOUR EN 1714

---

La Seine divise Corbeil en deux parties inégales ; la ville proprement dite occupe la rive gauche sur des terrains naguère empruntés au territoire d'Essonne. La rive droite était donc hors la ville et ne comprenait que les deux faubourgs, Saint-Jacques en aval, et Saint-Léonard, en amont du fleuve. Un pont très ancien unissait autrefois comme aujourd'hui la ville aux faubourgs et, à l'entrée de ce pont, sur la rive droite de la Seine, une forteresse, dite *tête de pont*, en défendait l'accès. L'emplacement de ce château fort est encore marqué de nos jours par les deux petites places carrées qui existent à cet endroit à droite et à gauche de l'entrée du pont. Celle de droite, en venant de la ville, porte encore le nom significatif de *Place de la tournelle*, et les deux grands murs qui baignent leurs pieds dans la Seine en aval et en amont du pont, indiquent clairement des restes de fortifications.

L'historien de la Barre, ancien prévost de Corbeil, parle de ce château comme d'une construction très ancienne : (1)

« Toutefois il est certain que Charles le Chauve fit fortifier le  
« pont du costé de la Brie par le moyen de ce chasteau, lequel (au  
« temps que l'on n'usoit point d'artillerie) estoit d'assez bonne def-  
« fence, à cause qu'il est flanqué de cinq tourelles, et estoit attaché  
« à une haute tour qui lui servoit de donjon. Le Chasteau est main-

(1) *Antiquités de la ville, comté et châtellenie de Corbeil*, Paris 1647, in-4°, page 10.

« tenant en ruine, et cette tour, que l'on appelloit *le Hourdy*, a esté  
« sapée jusques aux fondemens. »

Ailleurs, de la Barre dit que cette grosse tour, sorte de donjon, était habitée, avant les guerres civiles, par le capitaine de Corbeil qui « faisoit sa demeure au chasteau qui est sur l'avenue du pont, « du costé de la Brie. Ce pont est basti sur la rivière de Seine et « composé de neuf arches de pierre de taille. »

Et plus loin, à propos du siège de Corbeil par le duc de Parme en 1590, de la Barre dit encore :

« Le 24 dudit mois septembre), les Espagnols braquèrent quatre  
« canons sous les ormes du carrefour St-Léonard, et en battirent  
« le Chasteau qui est sur l'advenue du pont, qui joint la ville au  
« faux-bourg. Morsang, Capitaine du Chasteau, sachant que la  
« place n'estoit pas tenable, l'avoit garnie de fagots pour y mettre  
« le feu quand il seroit contraint de la quitter, ce qu'il fit aussi tost  
« qu'il sentit que le canon, en dix ou douze volées, avoit percé à  
« jour la muraille en divers endroits; il mit le feu au chasteau qui  
« en est demeuré désolé. Avant que de se retirer, pour amuser l'en-  
« nemy, il jetta une douzaine de soldats dedans la tour du Hourdy,  
« qui servoit de donjon au Chasteau, et estoit de meilleure estoffe  
« que le reste du bastiment; il leur avoit donné des vivres et des  
« munitions pour s'y maintenir quelques jours: Cependant les  
« Espagnols se saisirent du Chasteau, esteignirent le feu et s'accom-  
« modèrent de ce qui restoit entier. » (1)

Cet épisode du siège de Corbeil fut le commencement de la ruine de cette forteresse; elle ne fut plus réparée et son état de délabrement alla s'accroissant de plus en plus jusqu'au moment de sa disparition finale qui eut lieu dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

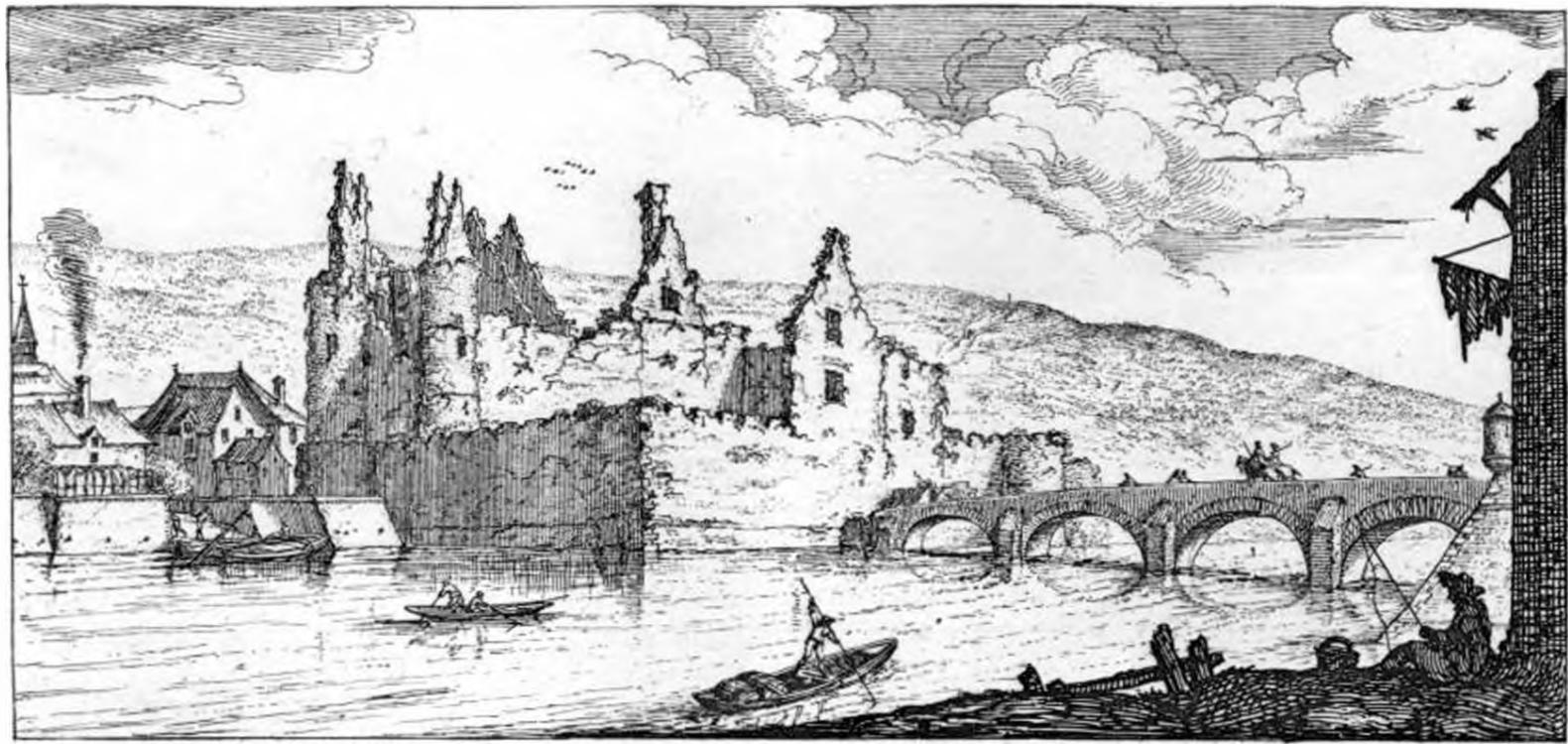
Une gravure des *Antiquités nationales* de Millin (2) nous montre ce vieux château ruiné, dont les murs, élevés encore, dominent les maisons qui sont venues se construire autour et qui servent en quelque sorte de contre-forts à ses murailles délabrées.

La jolie gravure de Flamen, dont nous donnons la reproduction, représente la forteresse au XVII<sup>e</sup> siècle, entière encore, mais complètement dévastée.

On en a une représentation plus ancienne dans la vue cavalière

(1) *Antiquités de la ville, comte et châtellenie de Corbeil*, pp. 259-260.

(2) Paris, 1791.



*Le viel Chasteau et partie du pont de Corbeil veu du costé de Seine-mont.*  
*B. Flamen. in. et sc.* *avec privil. du Roy*

de Corbeil par Chastillon, de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, et presque contemporaine du siège de 1590.

On y voit que cet ouvrage de défense, dont la base baignait dans la Seine, était entouré par derrière d'un fossé alimenté par l'eau du fleuve, fossé qui existe encore à l'état de souterrain allant du port des boulangers à celui des gendarmes, en aval et en amont du pont, et qui sert aujourd'hui de caves à plusieurs maisons de ce quartier, qui ont été construites depuis au-dessus de ce fossé en partie comblé.

On le traversait sur un petit pont pour arriver à la porte, dite porte de Brie (1), qui donnait accès sur le grand pont par lequel on allait à la ville proprement dite.

Cette porte était flanquée de deux tours ; en 1714, une seule subsistait encore, c'était celle qui occupait la petite place de la Tournelle, maintenant plantée d'arbres. Elle se trouvait dans un état de ruine qui était une menace permanente pour les passants, toujours nombreux à cet endroit, et le représentant de l'autorité centrale, d'accord avec la municipalité de la ville, résolut de la faire démolir, ce qui fut exécuté.

Nous avons retrouvé dans les archives de la ville les pièces en vertu desquelles fut décidée et entreprise la démolition de la tour dont nous venons de parler ; c'est une page intéressante de l'histoire monumentale de la ville de Corbeil qu'il nous a paru utile de faire connaître ; on s'en rendra compte en lisant ces documents, que nous reproduisons ci-après.

La suppression de cette tour fut le commencement de la fin de ce vieux château dont l'origine remontait à une époque très lointaine et qui était peut-être contemporain de la fondation de la ville de Corbeil. Le siège de 1590 en avait déjà commencé la ruine ; cette démolition de 1714 en enleva la partie la plus importante et la plus pittoresque et fut le prélude de sa disparition totale qui eut lieu, comme nous venons de le dire, vers la fin du siècle dernier, ne laissant que les substructions que nous voyons aujourd'hui.

A. DUFOUR.

(1) Corbeil avait deux autres portes : la porte St-Nicolas, au Sud, et la porte de Paris, au Nord ; cette dernière se trouvait tout près de l'ancien château de la ville bâti par Louis le Gros et immédiatement après le bras principal de la rivière l'Essonne qui baignait de ce côté les murailles de la ville. L'emplacement du château de Louis le Gros est occupé actuellement par les grands moulins de Corbeil.

A MESSIEURS LES MAIRE, LIEUTENANT ET ESCHEVINS  
DE LA VILLE DE CORBEIL.

Vous remontre le Procureur du Roy de l'hostel de ville qu'une des tours du vieil chasteau qui est à main gauche en entrant dans la ville par le fauxbourg Saint-Léonnard, proche et à costé de la porte qui sert d'entrée à ladite ville et de sortie d'icelle par ledit fauxbourg, estante remplye d'ouvertures considérables et crevée de toutes parts, elle menace d'une chute prochaine, ce qui pouroit causer du damage et mesme écraser ceux qui entrent et qui sortent par ladite porte, c'est pour quoy ledit Procureur du Roy est obligé de vous donner la présente requeste.

A ces causes vous requiert, Messieurs, ledit Procureur du Roy qu'il vous plaise ordonner qu'à sa diligence il sera incessamment mis ouvriers et massons pour faire la démolition de ladite tour en telle sorte que le publique n'ayt plus lieu de craindre la chute de ladite tour et que les matéreaux qui proviendront de ladite démolition seront vendus après trois publications, que sur le prix qui proviendra de la vente d'yceux, les ouvriers et massons seront payez et le surplus mis entre les mains du greffier dudit hostel de ville en attendant la destination qui en sera faite. Et vous ferez bien.

PAUMIER.

Plus bas, et d'une autre écriture, on lit la note suivante :

Nous, avant faire droit sur la présente requeste, ordonnons que la tour en question sera vüe et visitée par André Pouillot, maitre masson et juré expert demeurant à Corbeil, pour conoistre si elle est en un péril évident d'une prochaine chute dont il nous fera son rapport qui en contiendra l'état.

Fait le 27 Janvier 1714.

MESNARD.

L'AN MIL SEPT CENT QUATORZE, le vingt huitième jour de janvier jay, André Pouillot maitre maçon, entrepreneur et juré expert, demeurant au faulbourg de Saint-Léonnard de Corbeil, soussigné, certiffie qu'en vertu de l'ordonnance de Messieurs les maire, lieutenant et eschevins audit Corbeil en datte du vingt sept du présent mois, étant ladite ordonnance rendue sur la requeste de Monsieur le Procureur du Roy de l'hôtel de ladite ville, jay me suis transporté en un lieu appellé le vieil-château situé audit faulbourg de Saint-Léonnard de ladite ville, où estant, j'aurois veu visitté et examiné une grosse tour ronde qui est attenant le passage du petit-pont qui conduit au grand pont et dans ladite ville, et après l'avoir veüe et visittez de toutes parts, j'ay remarqué que ladite tour est entièrement en ruine et que la partie qui est du côté du chemain et pont qui conduit du faulbourg dans ladite ville est entrouverte, divercée, corrompüe, penchante et menassant ruine totale de fond en comble et ne peult plus subsister aulcunement en l'état qu'elle est présentement, et venant à tomber comme elle le pourra faire au premier dégel ou temps humide qu'il fera, elle pouroit causer un préjudice considérable aux voituriers et harnois qui y passent journellement et par sa chute

elle empescherait la liberté du commerce des voituriers par terre et même d'apporter aucuns grains en ladite ville du côté de la Brie.

Pourquoy mon avis est qu'il est absolument nécessaire, pour éviter un péril éminent dont le public est menassé par la mauvaise qualité de la dite tour, d'y mettre des ouvriers incessamment pour en démolir la partie qui est du côté du dit chemin et pont, ne pouvant plus subsister en l'état qu'elle est, laquelle démolition coustera la somme de cent cinquante livres et après laquelle démolition faite, il conviendra de jeter et transporter les immondices et démolitions qui en proviendront dans les fossez qui sont attendant pour rendre le chemin libre aux passants, ce que j'ay certifié d'abondant vray et véritable; enfoi de quoy jay signé le présent procest-verbal de visitte pour servir et valloir ce qu'il appartiendra ainsy que de raison.

A. POUILLOT.

A MESSIEURS LES MAIRE ET ESCHEVINS DE LA VILLE DE CORBEIL.

Vous remontre le Procureur du Roy que par le rapport d'André Pouillot, juré-expert nommé par vostre ordonnance du 27 janvier dernier, la chute prochaine de la tour qui est au vieil chasteau de cette ville, proche l'entrée d'icelle du costé de la Brie, estant assurée, à ces causes requiert le dit Procureur du Roy qu'il vous plaise, Messieurs, ordonner que la dite tour sera abbatue et démolie par ouvriers qui seront pris à cet effet à la requeste et diligence du dit Procureur du Roy, pour après ladite démolition estre les dits ouvriers payés de la somme qu'il conviendra sur les deniers communs de l'octroi de la dite ville, à ce faire le receveur contraint, quoy faisant serez déchargés et vous ferez bien.

30 Janvier 1714.

PAUMIER.

Plus bas se lit la note suivante :

Nous, ayant égard à la présente requeste et réquisitoire du Procureur du Roy, veu le rapport d'André Pouillot, juré-expert par nous nommé d'office du 28 janvier dernier, par lequel appert que la partie de la tour qui est le long du chemin du faulbourg à la ville est dans un péril éminent d'une chute prochaine qui seroit fort préjudiciable au public. Nous, pour éviter la dite chute et les accidens qui en arriveroient, ordonnons que la dite partie de la dite tour qui menace ruine sera incessamment démolie par ouvriers qui y seront employez par le dit Procureur du Roy et à sa dilligence, lesquels seront payez de leurs paines sur les deniers d'octroy de cette ville et faulxbourgs, à l'effet de quoy sera dellivré une ordonnance suivant et ainsy qu'il appartiendra.

Faict le 30 janvier mil sept cent quatorze.

F. VYNAND

GUYMARD.

---

## LE TITRE DE MARQUISE DE POMPADOUR

---

La naissance de la célèbre Marquise de Pompadour, son rôle, son influence sous le règne de Louis XV sont assez connus; mais il me semble qu'aucun auteur n'a fait ressortir l'origine du titre nobiliaire qu'elle s'était attribué. Souvent, en effet, les princes ont créé des lettres de noblesse pour récompenser la valeur, l'héroïsme, les services rendus à la Patrie; d'autres fois ils ont fait revivre des titres tombés en déshérence.

Pour Madame Le Normand d'Etiolles, c'est sous cette dernière raison qu'elle a été anoblie et investie du titre de Marquise de Pompadour en 1745.

Pendant qu'elle demeurait à Etiolles, vivait à Soisy-sous-Etiolles, à une très courte distance de son château, Madame de Courcillon, Marquise de Pompadour; c'est un point d'histoire locale qui a son intérêt.

La famille de Pompadour est originaire du Limousin, il en est fait mention dès le XIV<sup>e</sup> siècle; en 1355, un Pompadour épouse l'unique héritière de Chanac. En 1514 meurt Geoffroy de Pompadour qui avait été Président en la cour des comptes, Evêque de Périgueux, du Puy et enfin Grand Aumônier du roy.

Le 13 octobre 1640, Jean, Marquis de Pompadour, lieutenant du roi en Limousin, épousa Marie, vicomtesse de Rochechouart.

En 1720, Madame Françoise de Pompadour, veuve de très-haut et très puissant Seigneur Messire Philippe Egon, marquis de Courcillon de Pompadour, en son vivant brigadier des armées du roi, gouverneur et lieutenant-général pour sa Majesté de la Province de Touraine, acheta la propriété de Soisy-sous-Etiolles qui appartient actuellement à M. L. Chevalier, Conseiller-Maître à la Cour des Comptes. C'est une partie détachée de l'ancien fief *le Jardin*,

qui avait appartenu jadis à Giles Malet, le célèbre bibliothécaire et valet de chambre du roi Charles V (1).

De 1727 à 1731, la signature de Mme de Courcillon de Pompadour se rencontre à plusieurs reprises sur les registres paroissiaux de Soisy, mais nous savons qu'en 1743 elle ne possédait plus la propriété qu'elle y avait acquise en 1720.

Elle était morte alors, si nous en croyons une histoire de Soisy, rédigée par M. A. Jolly, ancien maire de cette commune, et restée inédite jusqu'à présent (2).

D'autre part, cette Mme de Pompadour n'avait qu'une fille, Marie Sophie de Courcillon de Pompadour, qui avait épousé Charles François d'Albert d'Ailly, comte, puis duc de Picquigny et de Chaulnes. Mme Le Normand d'Étiolles, dont le château touchait presque à Soisy, savait donc fort bien que cette famille était éteinte, aussi obtint-elle du roi, facilement on s'en doute, de faire siens un titre et un nom dont la prononciation harmonieuse sonnait agréablement à son oreille, et de se faire appeler à l'avenir Marquise de Pompadour. Elle s'appropriia également les armoiries de cette famille qui étaient *d'azur à trois tours d'argent, maçonnées de sable*.

Puisque nous parlons du château d'Étiolles, rappelons que Voltaire y vint quelquefois visiter Mme de Pompadour ; une gravure, assez rare aujourd'hui, nous le montre dans ce château, lisant ses vers à la Marquise ; celle-ci, couchée dans son lit et vêtue d'un élégant déshabillé, paraît l'écouter avec plaisir (3).

E. COLAS,  
Curé de Soisy-sous-Etiolles.

(1) Cf. Bulletin de la Société de Corbeil-Étampes, année 1895, p. 40, notre article sur Giles Malet, Seigneur de Soisy.

(2) Le manuscrit de cette histoire de Soisy se trouve actuellement en la possession de M. Allain, Maire de cette commune.

(3) Bibliothèque de Corbeil, collection iconographique.



## BIBLIOGRAPHIE

---

Revue d'histoire littéraire de la France, (Paris, Armand Colin et Cie) n° du 15 octobre 1895.

A signaler un article de M. Paul d'Estrée, intitulé : *Une académie bachique au XVII<sup>e</sup> siècle*. C'est l'histoire d'un dîner littéraire fondé par Pinchesne, neveu du célèbre Voiture, qui en a consigné les annales dans un volume écrit presque entièrement de sa main et qui fait partie des manuscrits de la Bibliothèque nationale, sous le titre assez inexact de : *Recueil de rondeaux* (n° 15125). Quelques-unes des poésies de circonstance, contenues dans ce manuscrit, célèbrent la demeure hospitalière des demoiselles Melson, à Antony, et surtout l'« agréable maison de Viry », où Charles Perrault, « le jeune Orphée », réunissait une nombreuse société d'artistes et de littérateurs. C'est là qu'après bien des péripéties racontées en détail par M. Paul d'Estrée, l'*Académie des gourmets*, présidée par Pinchesne, paraît avoir tenu ses dernières agapes.

Nous trouvons dans le même n° de la Revue d'histoire littéraire et dans les n°s des 15 avril et 15 juillet 1896, un intéressant travail de M. Charles Joret sur J. B. Gaspard d'Ansse de Villoison et ses relations avec la Cour de Weimar. Ce savant helléniste appartient, comme l'on sait, à la ville de Corbeil, où il est né en 1750. Son caractère original, son existence tout entière consacrée à l'érudition et aux relations que lui valait une célébrité européenne, son penchant très marqué à la flatterie des personnages princiers auprès desquels il trouvait un accueil empressé, ressortent d'une manière vivante des extraits de sa correspondance.

V. C.

Commission des antiquités et des arts du département de Seine-et-Oise. T. XVI (Versailles, imprimerie Cerf).

M. Couïard, archiviste de la Préfecture de S.-et-O., a inséré dans ce volume des extraits d'un vif intérêt pour la Société de Corbeil-Etampes, relatifs au service des bateaux de Paris à Corbeil, d'où « l'origine possible du mot Corbillard », et à divers marchés passés avec des entrepreneurs : 12 août 1586, refonte de deux cloches de l'église N.-D. de Corbeil par « Guyon de la Bouticle et Guyon de Longchamp, marchans fondeurs demeurans à Trois en Champagne » ; 17 et 26 novembre 1596, travaux à exécuter au Château de Corbeil par Guillaume Gar-

nier, maître maçon ; 1651, travaux de « charpenterie » à exécuter au-dessus de la grande porte du Cloître Saint Spire ; 1657, marché passé avec Guy Jolly, facteur d'orgues à Paris, « pour faire un orgue en l'église Saint Spire de Corbeil » ; 1662, marché passé avec Rodolphe Parent, peintre du Roi, « pour peindre la galerie du Chateau de Petit-Bourg ; » 1625, marché passé avec Jehan Hébert, maître vitrier à Corbeil, pour la réparation des vitraux de l'église de Saint-Germain-du-vieux-Corbeil (1).  
A. D.

Journal de Jean de Roye, connu sous le nom de « Chronique scandaleuse », 1460-1483, publié pour la Société de l'histoire de France, par Bernard de Mandrot. Paris, Renouard, Laurens successeur. T. I, 1894, xxix — 366 pp. T. II, 1896, 472 pp.

Le tome II de cette belle édition, qui vient de paraître, contient en appendice une description de la bataille de Montlhéry, livrée entre Louis XI et le Comte de Charolois, Charles-le-Téméraire, le 16 juillet 1465. C'est le récit le plus complet et le plus étudié que nous possédions encore sur ce combat mémorable.

FINOT (Jules). — L'artillerie bourguignonne à la bataille de Montlhéry. Lille, imprimerie Danel, 1896, in-8° de 66 pp.

Extrait des *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille* ; 5<sup>e</sup> série, fascic. 5.

BONNIN (M. l'abbé), curé d'Ablon. — Principaux droits de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en Seine-et-Oise (543-1793), avec vues de l'Abbaye en 1368, 1410 et 1640. Paris (et Lille) Desclée, 1896. 1 vol. in-12 de 386 pp. tiré à 150 exemplaires.

Poursuivant ses études sur notre région, M. l'abbé Bonnin nous donne aujourd'hui un nouveau volume très documenté qui est le fruit de longues et laborieuses recherches ; on y trouve d'importants détails sur Essonnes, Palaiseau, Gif, Gagny, Verrières, Villeneuve-Saint-Georges, Corbeil, Saint-Germain-en-Laye, Epinay, Etampes, Arpajon, Montlhéry, Valenton, Villemoisson-sur-Orge, Périgny, Savigny-sur-Orge, Morigny, Villebon, Paray, Bruyères-le-Châtel, Massy, Mons, (Athis) etc. etc.

C'est un travail de bénédictin qui épargnera bien des démarches et des recherches à ceux qui voudront s'occuper désormais de l'histoire de nos environs ; aussi l'on doit remercier et féliciter l'érudit auteur qui, avec une patience digne d'éloges, a su l'entreprendre et le mener à bien.

MARTIN (Alexis). — Les Etapes d'un touriste en France ; promenades et excursions dans les environs de Paris. II. Région sud : de

(1) Ces divers documents ont été relevés par M. Couïard dans le fonds des minutes notariales des archives départementales ; ils figureront dans le nouveau volume d'inventaire qui doit paraître prochainement.

Larchant à Etampes, d'Etampes à Malesherbes, de Malesherbes à Orléans, de Patay à Auneau. Paris, imp. et lib. Hennuyer, 1896. Un vol. in-16 de ix et 260 pp. avec 81 gravures, une vue panoramique et deux cartes coloriées.

PIEYRE (Adolphe). — De Paris à Limours, pièce en un acte. in-16 de 38 pp. Nîmes, 1896. Imp. La Fare frères.

COURTAUX (Théodore). — Histoire généalogique de la famille Bosquillon d'Aubercourt, de Bouchoir, du Fay, de Fontenay, de Frescheville, de Jarcy, de Jenlis, de Marigny; (Picardie, Beauvaisis et Isle de France), 1464-1892, d'après les documents conservés dans les dépôts publics, accompagnée de tables de noms de familles et de localités. Paris, cabinet de l'historiographe, 1894, in-4° de 96 pp. tiré à 75 exemplaires.

QUESVERS (Paul) et STEIN (Henri). — Pouillé de l'ancien diocèse de Sens, publié d'après des manuscrits et des documents inédits. Paris, 1894, un vol. in-4° de viii et 407 pp. tiré à 100 exemplaires.

Cet ouvrage dont la valeur et l'importance ne sont pas à discuter, a fourni à l'aimable et érudit bibliothécaire de Melun, M. G. Leroy, l'occasion d'une appréciation des plus élogieuses et des mieux méritées; aussi ne pouvant mieux dire, nous empruntons à M. Leroy quelques passages de l'article qu'il a consacré à l'ouvrage de MM. Quesvers et Stein.

« Ceci est une œuvre de pure érudition, une gemme dont les savants, les  
« historiens, les amateurs d'antiquités locales apprécieront la valeur. Elle s'a-  
« dresse à un petit nombre, à des spécialistes qui la considéreront comme une  
« mine féconde renfermant d'immenses matériaux, pour l'édification de travaux  
« historiques ayant trait à l'ancien diocèse de Sens, un des plus vastes du  
« royaume de France et dont le pays Melunais et de nombreuses paroisses des  
« régions de Corbeil et d'Étampes faisaient partie avant 1789.

« L'ouvrage de MM. Quesvers et Stein rappelle les œuvres des Bénédictins,  
« dont la rédaction exigeait une patience et une science qui semblaient être des  
« dons spéciaux aux cénobites d'autrefois. Pour réunir, contrôler, condenser,  
« mettre en œuvre la quantité de documents contenus dans le Pouillé qu'ils  
« viennent d'éditer, il a fallu remuer, compiler, étudier, soumettre à une déli-  
« cate critique, des monceaux de documents, conservés dans les archives et les  
« collections privées. Rien de ce qui se rattache à la fondation des Abbayes, à  
« l'existence des paroisses, des Prieurés, des Chapelles, Hôtels-Dieu, léproseries,  
« Commanderies, etc., n'a été omis par les auteurs. Chaque fait avancé est  
« documenté avec une sûreté de critique qui ne laisse prise à aucune observation.

« Nous saluons la publication du bon livre de MM. Quesvers et Stein; il est  
« comme le corollaire de la *Gallia Christiana*, l'immortel ouvrage qui suffirait à

« la gloire des Bénédictins, si d'autres titres, non moins légitimes, ne consacraient la réputation de ces grands savants ».

LEGRAND (Maxime). — Etampes pittoresque, Guide du promeneur dans la ville et l'arrondissement, texte par M. Maxime Legrand, membre des sociétés historique et archéologique du Gâtinais et du Hurepoix, avec le concours de MM. Léon Marquis, René Ravault et d'un groupe d'amateurs Etampois ; orné d'un très grand nombre de gravures dans le texte et hors texte par M. René Ravault.

Etampes, Humbert-Droz, imprimeur, 1896-1897.

Charmant et utile recueil en cours de publication ; 10 livraisons (à 25 cent.) ont déjà paru, formant 160 pages ; l'ouvrage complet doit en compter 12, nous a-t-on assuré.

L'on sait que la ville d'Etampes est très riche en souvenirs et en curieux monuments qu'elle a eu la bonne fortune de savoir conserver. L'auteur s'est complu à les faire revivre dans son ouvrage où, de sa plume alerte et savante, il décrit les édifices de tout âge, les sites remarquables, les maisons historiques et jusqu'aux monuments disparus. Pas une pierre, pas un vestige ne lui échappent et, se souvenant qu'il est l'historien attitré de son pays, il exhume les souvenirs et raconte avec verve les événements qui se sont passés ici et là dans cette vieille cité d'Etampes, dont l'histoire n'a pas de secrets pour lui.

Quel que soit l'intérêt de cette publication, et nous l'estimons très grand, il est encore singulièrement augmenté par les très nombreuses gravures qui montrent à chaque page les monuments décrits. C'est encore un mérite de l'auteur qui a su s'assurer le précieux concours de M. René Ravault, un dessinateur de talent qui ne connaît pas de difficultés et qui sait rendre tout ce qu'il voit avec un brio et une fidélité qui révèlent un artiste aussi consciencieux qu'habile.

A. D.

LEGRAND (Maxime) et MARQUIS (Léon) — 1789. Le bailliage d'Etampes aux Etats-généraux. Cahiers de la ville et des paroisses. Historique, Documents, Procès-verbaux d'assemblée, Rédaction des cahiers, etc, etc, avec une carte du bailliage en 1789 ; d'après les documents originaux.

T. II. Etampes, 1895, in-8° xxiv et 288 pages.

Deuxième volume d'une publication importante qui se complétera avec un troisième qui doit paraître prochainement ; le premier a paru en 1892. Les auteurs y ont réuni une quantité considérable de documents, correspondances, procès-verbaux, historique des paroisses et des maisons religieuses etc, qui en font un ouvrage de premier ordre au point de vue local, et très important encore

pour l'histoire de notre France dont les états-généraux de 1789 étaient appelés à résumer les aspirations.

Des biographies, des portraits, des cartes augmentent encore l'intérêt de ces volumes qui ont nécessité tant de recherches et de travaux. De nombreuses communes des environs de Corbeil y sont citées.

Revue Etampoise. 1897. Almanach d'Etampes et annuaire publié par le *Réveil d'Etampes* ; sixième année. Etampes, Humbert-Droz, imprimeur-éditeur, 1897, un vol. petit in-8°, de 136 pages, orné de gravures.

En dehors des renseignements utiles contenus dans ces sortes d'ouvrages, les lecteurs y trouveront des notices historiques fort intéressantes dont le style facile et très documenté trahit sans peine l'anonymat dont l'auteur a voulu s'entourer.

Annuaire de l'arrondissement de Corbeil pour 1897, contenant des renseignements généraux sur l'arrondissement, la nomenclature des communes de l'arrondissement, avec renseignements sur chacune d'elles ; population, municipalité, commerçants etc, un almanach pour 1897, calendrier, nouvelles, variétés, médecine domestique, médecine vétérinaire etc ; une carte de l'arrondissement et des cantons limitrophes, un plan de Corbeil, et illustré de quatre gravures hors texte (vues de Corbeil) et d'un grand nombre de vignettes dans le texte. Corbeil, imprimerie E. Créte, in-8°, couverture en couleurs.

Abondant recueil de renseignements spéciaux, d'anecdotes plus ou moins gaies et d'annonces diverses. C'est un livre parfait au point de vue de l'actualité ; il est seulement permis de regretter que les éditeurs n'y aient pas réservé une plus large place aux souvenirs historiques.

L'Hôpital de Villiers, œuvre des enfants tuberculeux, 35, rue Miromesnil, Paris, s. d., in-12 de xv et 244 pages, avec gravures dans le texte et une vue comparative, hors texte, de l'hôpital de Villiers en 1892 et 1896.

Historique des Hôpitaux de Villiers et d'Ormesson (arrondissement de Corbeil), consacrés au traitement des enfants tuberculeux.

BASSERIE (Mlle J. P.). — La Conjuración de Cinq-Mars, avec une préface par M. Alfred Mézières, de l'Académie française. Paris, librairie académique Didier, 35, Quai des Grands Augustins, 1896. Petit in-8°, de ix et 326 pages avec un tableau généalogique et un portrait de Henry Ruzé d'Effiat, marquis de Saint-Mars (sic), grand escuier de France.

L'éminent académicien qui a signé la préface de ce volume rempli de documents authentiques, s'exprime ainsi en commençant : « Alfred de Vigny a écrit en « artiste, en poète, le roman de Cinq-Mars. Voici maintenant l'histoire vraie, « puisée aux meilleures sources, plus dramatique et plus poignante encore que le « roman. On l'a souvent remarqué, lorsque l'historien étudie de près la réalité, il « y rencontre des aventures plus extraordinaires et des incidents plus inattendus « que l'imagination n'oserait en concevoir. La vie de Cinq-Mars résume en un « très petit nombre d'années tous les contrastes et toutes les extrémités des choses « humaines. Ce qui lui arrive en si peu de temps paraîtrait invraisemblable si ce « n'était vraiment arrivé... Son sort nous fait pitié, nous suivons avec émotion, « dans le récit très touchant de Mlle Basserie, les longues tortures morales et phy- « siques auxquelles il est soumis dans sa prison jusqu'au jour où sa tête tombe « sous la hache du bourreau. » En dehors de ses qualités intrinsèques, ce livre offre un intérêt tout spécial pour notre contrée : En effet, Antoine Coiffier, le célèbre Maréchal de France, le père de Cinq-Mars, était seigneur de Chilly et de Longjumeau et, au cours de son récit, Mlle Basserie nous ramène souvent au merveilleux château de Chilly, que le Maréchal avait fait reconstruire et dont il avait fait « un palais enchanté où l'art et le luxe avaient réuni toutes leurs séductions. » Le jeune Cinq-Mars avait grandi dans le séjour charmant de Chilly ; Richelieu y vint souvent et l'on y vit même le roi Louis XIII et toute la Cour. C'est l'histoire d'une famille illustre, liée en quelque sorte à celle d'une demeure quasi-royale qui, l'une et l'autre, ont brillé autrefois d'un si vif éclat sur notre contrée.

A. D.

Etat des propriétés communales et des différents services de la ville de Corbeil, mis à jour au 31 mars 1896. Corbeil, imprimerie Drevet, 1896, in-4° de 48 pages.

Ce travail reproduit l'*Exposé de la situation financière et de l'état des différents services communaux* qui fut présenté en 1878 au Conseil municipal par M. Leclerc, avoué et conseiller municipal. Le rédacteur de 1896 y a ajouté, en petits caractères, des notes qui indiquent les modifications survenues dans les propriétés comme dans les divers services de la ville de Corbeil depuis la publication du travail de M. Leclerc.

A. DE DION. — Notice sur Beynes, extrait du XI<sup>m</sup>e volume des mémoires de la Société archéologique de Rambouillet. Tours, imprimerie Deslis frères, 1896, in-8° de 45 pages, deux gravures.

On ne peut que féliciter et remercier l'excellent et très sympathique président de la Société de Rambouillet de l'intelligente pensée qu'il a eue en adressant à ses amis, au lieu et place de la banale carte de visite du 1<sup>er</sup> janvier, le tirage à part de son intéressant travail sur Beynes et son vieux château, situés dans le canton de Montfort-l'Amaury.

A. D.

---

TABLE DE LA 2<sup>e</sup> ANNÉE

---

Statuts et Règlement de la Société . . . . .	Page v
Liste des membres . . . . .	xi
Conseil d'administration, Bureau, Comité de publication.	xvii
Compte-rendu des séances . . . . .	xix
Une Victime de la Terreur à Arpajon, par M. LORIN. . .	1
Un quartier de Corbeil, par M. A. DUFOUR. . . . .	6
Étréchy et les Fiefs environnants, suite et fin, par M. L. MARQUIS. . . . .	16
† B. HAURÉAU. . . . .	33
Compte-rendu des séances . . . . .	35
Excursion de la Société à Etampes le 19 octobre 1896, par M. M. L. . . . .	46
La Chasuble de Viry-Châtillon, par M. l'Abbé L. MARSAUX.	52
Les Cloches de Soisy-sous-Etiolles, par M. l'Abbé E. COLAS. . . . .	57
Lettres inédites de Jabineau de la Voute, par M. Paul PINSON . . . . .	60
Fête donnée par Madame la duchesse de Mazarin en son château de Chilly, le 13 septembre 1769, par M. l'Abbé J. GÉHIN . . . . .	66
St Eutrope d'Arpajon, par M. l'Abbé E. COLAS. . . . .	71
Le Vieux Château de Corbeil et la démolition de sa tour en 1714, par M. A. DUFOUR. . . . .	77
Le Titre de marquise de Pompadour, par M. l'Abbé E. COLAS. . . . .	82
Bibliographie . . . . .	84

\* GRAVURES :

Ancien plan de Corbeil. . . . .	6
Poutres sculptées trouvées à Corbeil . . . . .	14
La Chasuble de Viry-Chatillon, 2 gravures . . . . .	52
Vue du Château de Chilly-Mazarin . . . . .	66
Vue du vieux Château de Corbeil . . . . .	78

## PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

---

ANNÉE 1895. — Livraisons 1 et 11.

ANNÉE 1896. — Livraisons 1 et 11.

---

IMPRIMERIE G. BELLIN, A MONTDIDIER

---

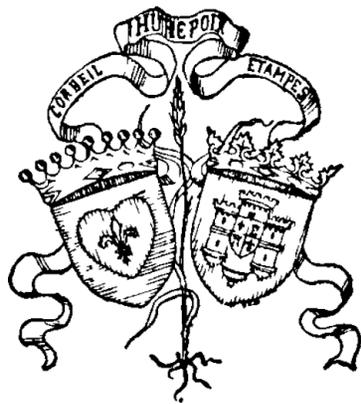
BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

2<sup>e</sup> Année — 1896

---

2<sup>e</sup> LIVRAISON

---



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
1896

SOMMAIRE DU 2<sup>e</sup> BULLETIN DE 1896

---

Compte-rendu des séances . . . . .	Page 35
Excursion de la Société à Etampes le 19 octobre 1896, par M. M. L. . . . .	46
La Chasuble de Viry-Châtillon, par M. l'Abbé L. MARSAUX.	52
Les Cloches de Soisy-sous-Etiolles, par M. l'Abbé E. COLAS. . . . .	57
Lettres inédites de Jabineau de la Voute, par M. Paul PINSON . . . . .	60
Fête donnée par Madame la duchesse de Mazarin en son château de Chilly, le 13 septembre 1769, par M. l'Abbé J. GÉHIN . . . . .	66
St Eutrope d'Arpajon, par M. l'Abbé E. COLAS. . . . .	71
Le Vieux Château de Corbeil et la démolition de sa tour en 1714, par M. A. DUFOUR. . . . .	77
Le Titre de marquise de Pompadour, par M. l'Abbé E. COLAS. . . . .	82
Bibliographie . . . . .	84

GRAVURES :

La Chasuble de Viry-Chatillon, 2 gravures . . . . .	Page 52
Vue du Château de Chilly-Mazarin . . . . .	66
Vue du vieux Château de Corbeil . . . . .	78

---

Les demandes de rectifications ou modifications des noms ou adresses de la liste des membres, ainsi que de tous renseignements se rapportant à la Société ou au Bulletin, doivent être adressées à M. DUFOUR, Secrétaire-général, rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil.

Pour ce qui regarde les cotisations et la comptabilité, on devra s'adresser à M. LASNIER, 28, rue de Champlouis, à Corbeil.

---

Le Conseil d'administration laisse aux auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils pourront émettre dans leurs écrits.



## PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL, D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

---

ANNÉE 1895. — Livraisons I et II.

ANNÉE 1896. — Livraison I.

---

IMPRIMERIE G. BELLIN, A MONTDIDIER

---